



NORD DE FRANCE



RAPPORT  
**FINANCIER**  
2011

**DOCUMENT  
DE RÉFÉRENCE**





# SOMMAIRE

<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>3</b>
<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXES AU RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>	<b>78</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>	<b>83</b>
<b>BILAN, HORS-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>90</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>209</b>
<b>BILAN, HORS-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX</b>	<b>214</b>
<b>PUBLICITÉ DES HONORAIRES 2010 DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>276</b>
<b>RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>278</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS</b>	<b>283</b>
<b>RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</b>	<b>292</b>
<b>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE</b>	<b>298</b>



# NORD DE FRANCE

## RAPPORT DE GESTION





CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL NORD DE FRANCE  
Société coopérative à capital et personnel variables.  
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.  
440 676 559 R.C.S. Lille.

# Rapport de Gestion

# 2011

[www.ca-norddefrance.fr](http://www.ca-norddefrance.fr)

<b>Eléments d'activité</b>	<b>7</b>
<i>Les faits marquants</i>	7
<i>Présentation du Groupe Crédit Agricole Nord de France</i>	8
<i>Changement de méthode comptable</i>	9
<i>Evènements postérieurs à la clôture</i>	10
<b>Comptes annuels sur base sociale</b>	<b>11</b>
<i>Bilan - Actif</i>	11
<i>Bilan - Passif</i>	13
<i>Composition du capital social</i>	14
<i>Hors-Bilan</i>	15
<i>Compte de résultat</i>	16
<i>Affectation des résultats</i>	20
<i>Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)</i>	21
<i>Chiffres clés</i>	23
<b>Comptes annuels sur base consolidée</b>	<b>24</b>
<i>Activités des Filiales et Participations</i>	24
<i>Périmètre de consolidation</i>	27
<i>Bilan - Actif</i>	28
<i>Bilan - Passif</i>	29
<i>Compte de résultat</i>	30
<b>La gestion des risques encourus par le Groupe</b>	<b>33</b>
<i>Risque de crédit</i>	34
<i>Risques financiers</i>	40
<i>Risques opérationnels et de non-conformité</i>	50
<i>Dispositif de contrôle interne</i>	52
<b>Développement durable et perspectives</b>	<b>54</b>
<i>Le développement durable et le RSE</i>	54
<i>Perspectives 2012</i>	56
<b>Annexes</b>	<b>57</b>
<i>Liste des administrateurs</i>	57
<i>Principales opérations exercées sur le CCI</i>	58

## Synthèse

Dans un contexte économique et financier très perturbé, le Crédit Agricole Nord de France a poursuivi sa politique de croissance : le résultat net part du Groupe progresse de 1,2% à 194,8 M€.

Les craintes sur les dettes souveraines des pays européens et les inquiétudes sur les conséquences économiques de la future réforme Bâle III pour les établissements bancaires ont alarmé les marchés financiers et provoqué une instabilité des taux. La volatilité des marchés boursiers a retardé le retour des épargnants sur les placements en actions et le CAC 40 a reculé de 17% après la baisse de 3% en 2010.

Activité commerciale : une Caisse régionale au service de son territoire.

Forte d'un réseau d'agences dense et rénové favorisant la proximité avec ses clients, la Caisse régionale s'est appuyée sur une démarche commerciale basée sur la qualité de la relation pour conquérir 50 000 nouveaux clients en 2011. Cette dynamique de conquête se traduit dans l'équipement de ses clients en services et produits d'assurances, avec un portefeuille de comptes services, cartes bancaires et contrats d'assurances qui couvre toujours plus efficacement leurs besoins.

Dans un contexte financier difficile, la Caisse régionale a su proposer à ses clients des solutions d'épargne répondant à leurs demandes. L'encours de collecte globale s'accroît de 1,5% (22,5 Mds€) *par rapport à décembre 2010*, malgré une concurrence très disputée en raison des nouvelles contraintes réglementaires de liquidité. L'épargne bancaire apporte une forte contribution à ces performances commerciales (+7,2%) et l'encours du livret A progresse de 33,5% (+263,4 M€).

L'encours de crédit augmente de 3,3% (19 Mds€) *en année mobile*. Dans un contexte difficile pour les ménages, l'encours en crédit habitat progresse de plus de 6% et celui des crédits d'équipement de 2,5%. Malgré la résurgence de la crise financière, la Caisse régionale est restée fortement engagée dans l'Economie régionale et continue de prêter pour les projets de ses différents clients : agriculteurs avec une progression de 5,6% d'encours moyen de crédit, professionnels/TPE (+3,9%), particuliers (+6,2%). L'encours aux entreprises et collectivités est resté stable.

Les résultats financiers sociaux : une solidité renforcée.

Le Produit Net Bancaire de la Caisse régionale atteint 580 millions d'euros (-4,9%). Il est impacté par le renchérissement du coût de la ressource, avec la remontée des taux et le coût accru de la liquidité. Dans le même temps, le taux de rémunération des emplois est resté stable. Le produit des opérations de portefeuille diminue de 24 M€, suite à l'évolution défavorable des marchés boursiers. Les commissions et la facturation liées aux services bancaires, d'assurance et de prévoyance progressent de 4,4% à 244,9M€ ; ce poste de recettes de la Caisse régionale démontre sa résistance face aux fluctuations économiques.

Les charges de fonctionnement augmentent faiblement (2,7%) pour s'établir à 296,6 M€, malgré l'impact des nouvelles taxes bancaires et la montée en charge du Projet NICE (système d'information clients unifié pour les 39 Caisses régionales). Le coefficient d'exploitation s'établit à 51,1% (+3,8%) au 31 décembre 2011, taux qui reste un des plus bas du secteur.

Malgré la dégradation de l'économie, le taux de Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) à fin décembre 2011 est stable, à 2,18 %, contre 2,15% à fin décembre 2010. Ce niveau s'explique par l'effort important des équipes pour anticiper, analyser et maîtriser les portefeuilles clients mais aussi par la capacité des entreprises régionales à mieux s'adapter à leur environnement.

Le résultat net social ressort en baisse de 14,8 % pour s'établir à 172,4 M€. En 2010, le résultat social avait enregistré une plus-value exceptionnelle de 32,7 M€ avec la vente des activités IARD (MRA CA) à Pacifica.

## Eléments d'activité

---

### Faits Marquants

---

La Caisse régionale Nord de France a initié cette année son plan d'Entreprise à trois ans « Satisf'ation 2014 ». De nombreux chantiers ont été mis en œuvre, d'autres déjà initiés seront poursuivis en 2012.

Banque de proximité, la Caisse régionale Nord de France a poursuivi son programme de modernisation d'agences mais aussi de créations de nouveaux points de vente sur tout son territoire.

La contribution du pôle Bancassurance Belgique se renforce suite à l'intégration du réseau CENTEA. Pour réaliser cette opération, le Crédit Agricole de Belgique a augmenté son capital, entraînant l'augmentation de la part d'intérêt de la Caisse régionale. Le rachat du réseau CENTEA au groupe belge KBC a déjà permis de gagner des parts de marché et d'accroître son potentiel de développement.

En février 2011, le Groupe La Voix du Nord, et la Caisse régionale ont conclu un partenariat stratégique comportant une prise de participation (25%) de la Banque dans le groupe de presse La Voix du Nord Investissement (holding de contrôle du Groupe La Voix du Nord), ainsi que le développement de synergies industrielles au service de leurs clients respectifs.

Dans le cadre de la structuration de son pôle immobilier, la Caisse régionale a créé la SAS NSIF (Nouveau Siècle Immobilier Finance) détenue par NDFI. Cette nouvelle société porte des agences MSI. Par ailleurs, la Foncière de l'Erable (société spécialisée dans la gestion foncière) possède désormais les SCI Euralliance, Crystal Europe et Quartz Europe. La Foncière est détenue à 100% par la Caisse régionale. Courant 2011, la Caisse régionale a acquis le réseau MSI au Groupe GHI. Enfin, courant 2011, la Caisse régionale a cédé la SAS CREER.

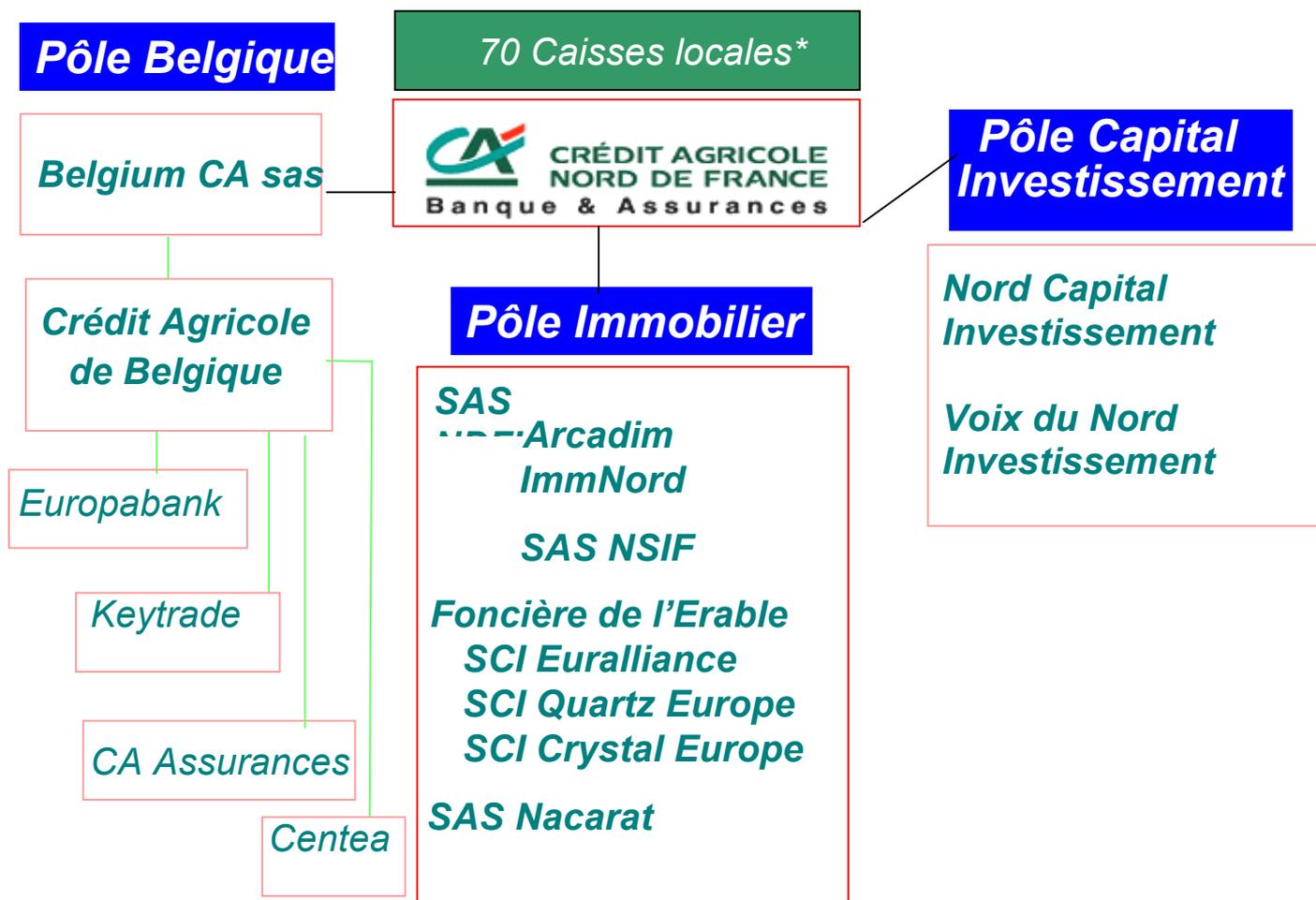
Les 19 et 20 mars 2011, les élus, les collaborateurs et leurs familles ont été invités à planter un arbre dans le cadre de l'opération « Forêt de l'Avenir ». Après Marchiennes en 2009, Boulogne en 2010, la 3<sup>e</sup> édition s'est déroulée en 2011 dans la forêt de Phalempin. Dans ce but, Jacques Durand (DGA Nord de France) et Pascal Viné (DG de l'ONF) ont signé une convention de partenariat, en présence de Nathalie Kosciusco-Morizet, Ministre de l'Ecologie et de l'Environnement.

L'animation "Place Nature" organisée par les Jeunes Agriculteurs du Pas de Calais a transformé la Grand' Place d'Arras en vitrine du monde agricole. L'objectif est de créer du lien entre agriculteurs - producteurs et clients - consommateurs.

Réuni le 22 avril 2011, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole Nord de France a élu Bernard Pacory en qualité de Président.

François MACÉ a été nommé Directeur Général du Crédit Agricole Nord de France à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Présentation du Groupe Crédit Agricole Nord de France  
(Entités consolidées)



*Cf Taux de participation page 24*

\*Création de 7 Caisses locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010

## Changements de méthode comptable

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n°1205/2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2012

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

## Evènements postérieurs à la clôture

---

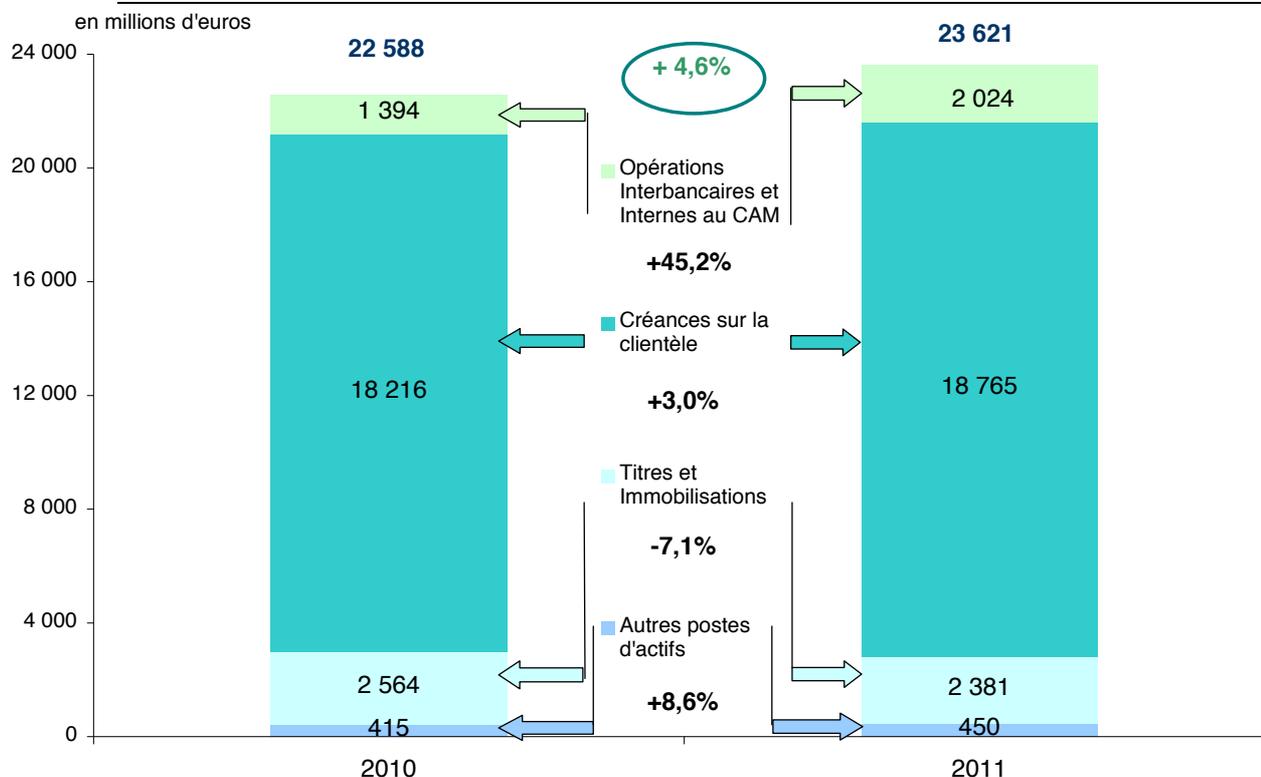
Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

# Comptes annuels sur base sociale

## Le Bilan

En progressant de 4,6% par rapport à 2010, le total bilan atteint 23 621 millions d'euros en 2011.

### L'Actif



□ Les **Opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 2 024M€.

- Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe CA S.A. (CA Titres SNC, Contredépôt CODEVI, ...) représentent un total de 1 135 M€ en 2011, en hausse de 563M€ par rapport à 2010. Cette hausse est principalement liée :

- à la variation du compte courant CASA qui passe à une situation créditrice de 281 M€ (contre une situation débitrice en 2010 constaté au passif).
- à la signature du dispositif dit « Garantie Switch » sur l'exercice 2011 pour un encours de 189 M€.
- à l'augmentation des placements en blanc auprès de CASA pour un montant de 121 M€.

- Les encours de caisse, le solde des comptes Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous le terme global d'Opérations interbancaires. Leur montant en 2011 s'élève à 890 M€ contre 822 M€ en 2010, en hausse de 68 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de l'encours de prêts en blanc à la SEP CACF (+61 M€ / 2010), neutralisée par une opération de prêts au passif.

□ En progression de 3,0%, les **Opérations clientèles** s'établissent à 18 765 M€ en 2011 soit 80% du total bilan.

- Leur progression provient de l'évolution des encours de crédits sur l'ensemble des marchés de la Caisse régionale : +3,9% par rapport à 2010.

- Pour leur part, les crédits à l'habitat continuent leur croissance avec une hausse de +6,9% en 2011.

- Les crédits d'équipement sont également en hausse de +2,5%.

On constate, également, l'impact du dispositif « Garantie Switch » avec le remboursement de 45,7M€ de prêts subordonnés à Terme (prêt SNC Courcelles).

- La catégorie des **Titres et immobilisations** est en baisse de -7,1% à 2 381 M€.

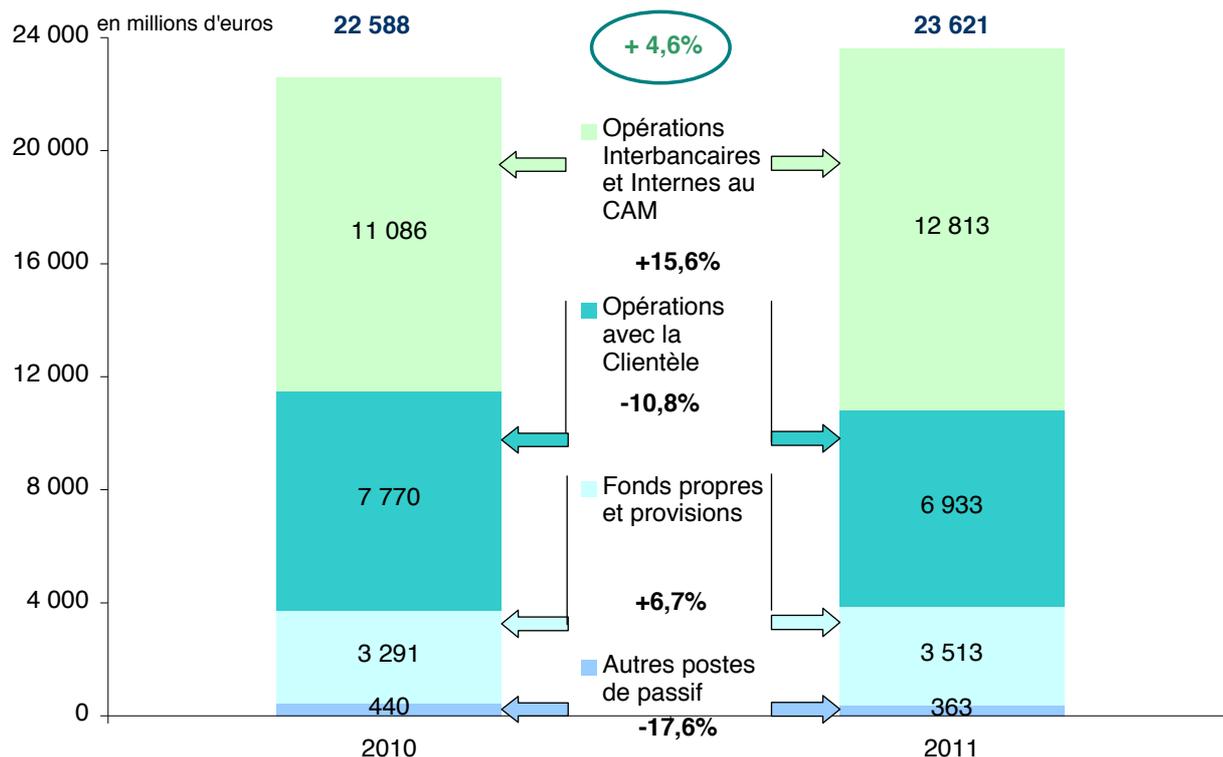
- Les opérations de portefeuille se montent à 758 M€, soit une baisse de -21,3% essentiellement expliquée par un contexte de marchés financiers difficile.

- Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées progressent de 1,4% à 1 623M€ en 2011. Les principales variations proviennent :

- de l'engagement de la Caisse régionale auprès du groupe de presse La Voix du Nord (+22M€)
- du rachat du réseau CENTEA (Crédit Agricole de Belgique) (+116M€),
- du remboursement de l'avance en compte courant SAS Rue La Boétie (-113 M€) compensé par le dispositif « Garantie SWITCH ».

- Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et les autres actifs pour un montant de 450 M€ en 2011, en augmentation de 36 M€ par rapport à 2010 lié à l'enregistrement de charges à payer dans le cadre du projet de système d'information unique NICE (+34,3M€).

## Le Passif



- Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 12 813 M€ sont en augmentation de +15,6%. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A. et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale.
- Les **Opérations avec la clientèle** sont en baisse de -10,8% à 6 933 M€. Ce poste comprend :
  - les comptes à vue des clients auprès de la banque et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 4 719 M€, en diminution de -9,7%,
  - les titres émis par la Caisse régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en baisse de -36,2% à 2 213 M€, dans un contexte difficile de refinancement sur les marchés.

La bonne dynamique de l'activité crédit et collecte contribue au renforcement de la liquidité et à l'amélioration de notre ratio collecte/Crédit qui passe de 63,4% en 2010 à 65,2% en 2011.

- Les **Fonds Propres et Provisions** atteignent 3 513 M€ et progressent de +221 M€, soit +6,7%, avec la décomposition suivante :
  - +104M€ de dettes subordonnées liés à l'émission des BMTN Radian.
  - +129 M€ sur les Capitaux propres après affectation des résultats.
- Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 363 M€, -77 M€ en année mobile.

## Composition du capital social

	au 31/12/2010		au 31/12/2011	
	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)
<b>Certificats coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>17 109 818</b>	<b>52 185</b>	<b>17 109 818</b>	<b>52 185</b>
Dont part du public	15 861 308	48 377	15 591 518	47 554
Dont part Predica	0	0	185 023	564
Dont part des Caisses Locales	581 406	1 773	581 406	1 773
Dont part du Crédit Agricole S.A.	11 287	34	11 287	34
Dont Auto détention	655 817	2 000	740 584	2 259
<b>Certificats coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>14 300 815</b>	<b>43 617</b>	<b>14 300 815</b>	<b>43 617</b>
Dont part du Crédit Agricole S.A.	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
<b>Parts sociales</b>	<b>27 371 940</b>	<b>83 484</b>	<b>27 371 910</b>	<b>83 484</b>
Dont part du public	425	1	395	1
Dont part du Crédit Agricole S.A.	10	0	10	0
Dont part des Caisses Locales	27 371 505	83 483	27 371 505	83 483
<b>Total</b>	<b>58 782 573</b>	<b>179 287</b>	<b>58 782 543</b>	<b>179 287</b>

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital social de la Caisse régionale Nord de France est de 179,3 millions d'euros.

En 2011, l'option de réinvestissement du dividende du CCI en CCI n'a pas été proposée.

Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

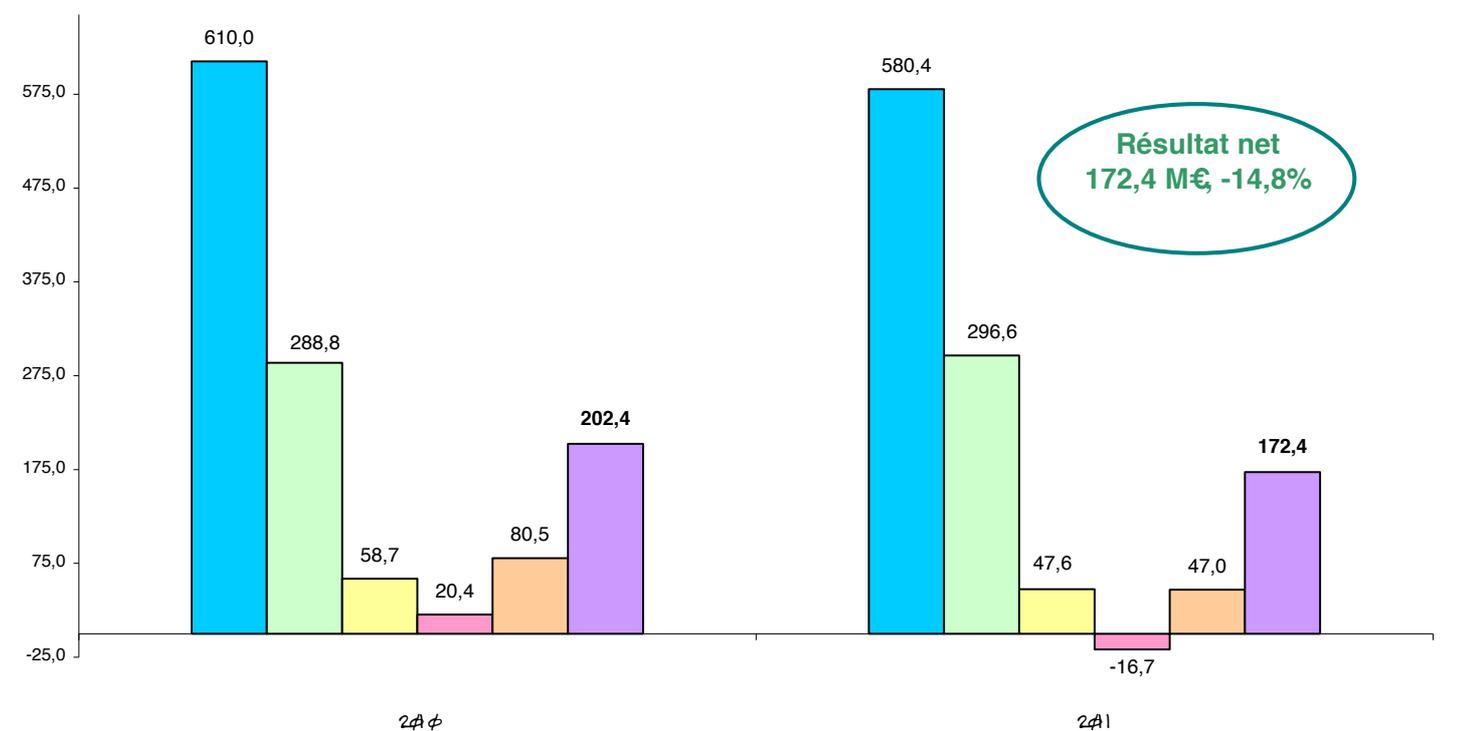
## Le Hors-Bilan Social

HORS BILAN (en millions d'euros)	2010	2011
<b>Engagements donnés</b>	<b>4 661</b>	<b>5 009</b>
Engagements de financement	3 907	3 653
Engagements de garantie	733	1 345
Engagements sur titres	21	11
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 273</b>	<b>3 924</b>
Engagements de financement	1 695	1 307
Engagements de garantie	2 556	2 605
Engagements sur titres	21	11

- Les **engagements donnés** augmentent de +7,5% par rapport à 2010 et s'élèvent à 5 009 M€. Ils se décomposent en :
  - 3 653M€ d'engagements de financement, en diminution de -6,5%.
    - -512M€/2010 sur les ouvertures de crédit données en faveur de la clientèle.
    - -138M€/2010 sur les autres engagements donnés en faveur de la clientèle.
    - +395M€/2010 sur les engagements en faveur du Crédit Agricole SA.
  - 1 345M€ d'engagements de garantie en augmentation de 84% par rapport à 2010 lié principalement au dispositif de garantie Switch (+562 M€.)
  - 11 M€ d'engagements sur titres, en baisse de -10 M€ par rapport à 2010.
  
- Les **engagements reçus** baissent de -8,2% par rapport au 31 décembre 2010 et s'élèvent désormais à 3 924 M€. Ils intègrent :
  - Les engagements de financement, en baisse de -388 M€. Cette baisse est liée à la diminution l'engagement de financement des avances globales reçu par la Caisse régionale de la part de Crédit Agricole SA (-1 088M€) compensé par la hausse des accords de refinancement reçus (+700 M€).
  - Les engagements de garantie, en hausse de +49 M€ à 2 605 M€ :
    - les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 419 M€ en hausse de +3,3% sur un an ;
    - les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 1 185 M€, en augmentation de +96,9 M€ par rapport à 2010 :
      - -78,3 M€ /2010 sur les engagements internes du crédit agricole.
      - +175,3 M€ /2010 sur les engagements reçus d'établissements de crédit (hors crédit agricole).
  - Les engagements reçus sur titres sont du même montant que les engagements donnés sur titres soit 11 M€.

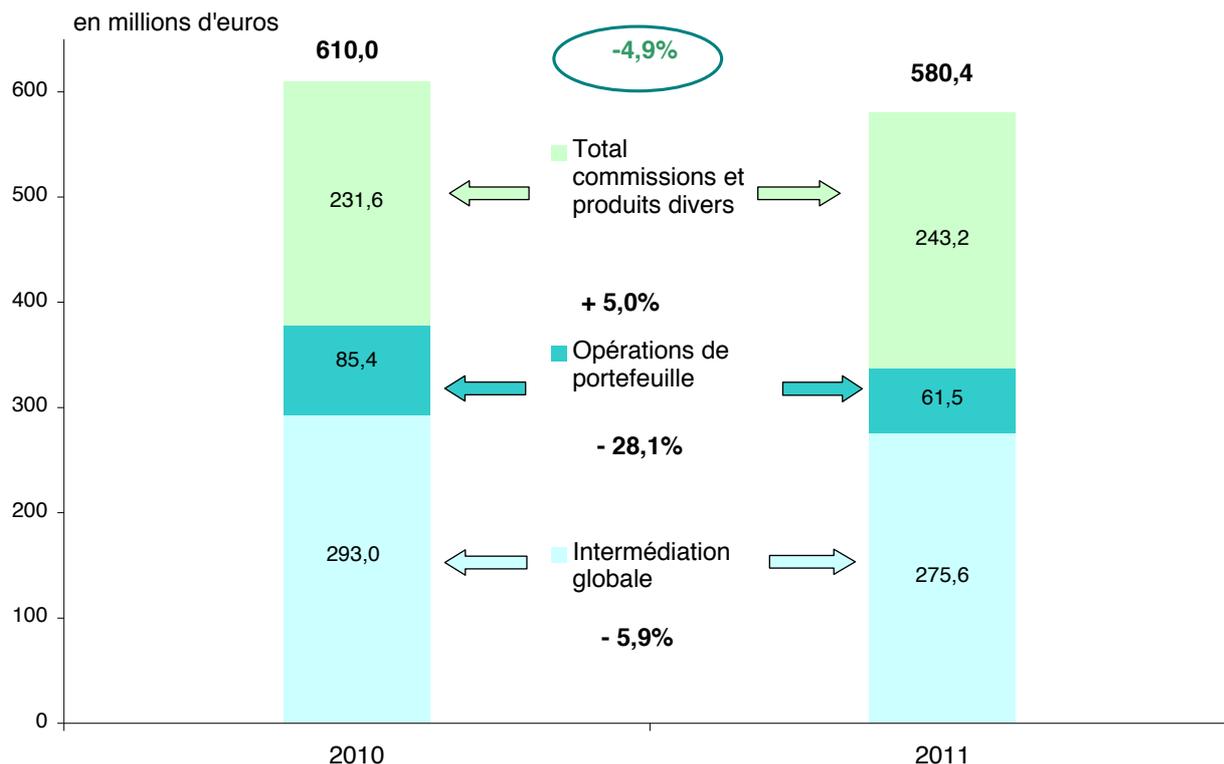
## Le Compte de Résultat Social

en millions d'euros



■ PRODUIT NET BANCAIRE	■ Charges de fonctionnement nettes	■ Coût du Risque et prov Risques et chges
■ Résultat Exceptionnel, Divers	■ Impôts sur les Sociétés	■ RESULTAT NET

## Le Produit Net Bancaire : 580,4 M€



Le PNB s'établit à 580,4 M€ en 2011. La baisse du PNB s'explique par :

- La **marge d'Intermédiation Globale : 275,6 M€** en baisse de -5,9% par rapport à 2010. Cette baisse s'explique par le renchérissement du coût de la ressource, avec la remontée des taux et le coût accru de la liquidité. Dans le même temps, le taux de rémunération des emplois est resté stable.
- Les **Commissions clientèles et produits divers** pour 243,2 M€ se composent :
  - des **Commissions clientèles : 244,9 M€** en augmentation de +4,4% par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est liée aux commissions d'assurances (+ 9,2 M€), et aux commissions liés à la gestion des comptes et aux services bancaires (+3,7 M€), atténuée par la baisse des opérations sur titres (-5,0 M€).
  - des **Marges diverses et produits accessoires : -1,6 M€** en variation de -1,3 M€ par rapport à 2010.
- Les **Opérations de portefeuille : 61,5 M€** baissent de 28,1% en un an.

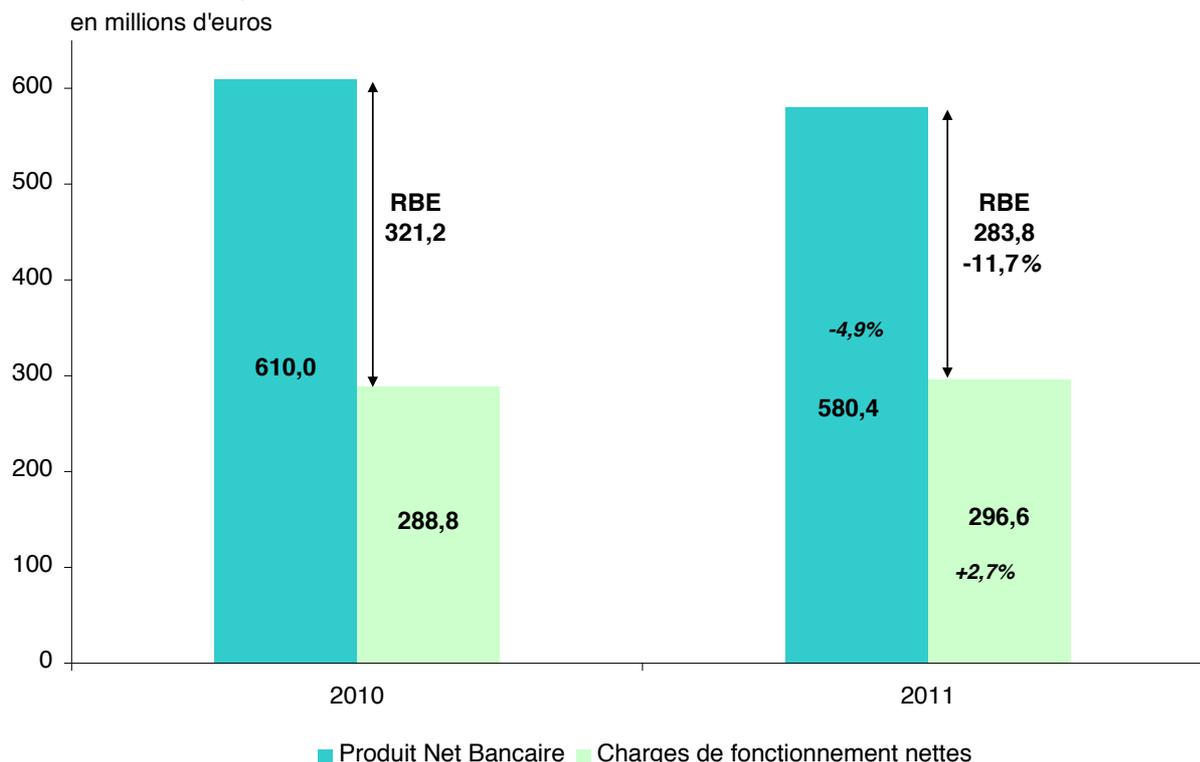
La contribution de la marge sur portefeuille est impactée par le rendement moindre du portefeuille de titres de placement et d'investissement. En 2011, le portefeuille de placement a fait l'objet de 22,9 M€ de provisionnement contre une reprise de 16,0M€ en 2010. Cette dépréciation est compensée, en partie, par les réalisations de plus-values représentant 7,4 M€ en 2011, en hausse de +6,8 M€ par rapport à 2010.

L'exercice se solde par une baisse du montant des plus-values latentes du portefeuille de titres de placement (39,7 M€ fin 2011 contre 46,2 M€ fin 2010).

La marge sur titres de participations et entreprises liées qui se monte à 48,3 M€, en hausse de +3,1M€, liée à la plus value réalisée dans le cadre de la cession de BMTN.

## Le Résultat Brut d'Exploitation : 283,8 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de -11,7% à 283,8 M€.



□ Les **charges de fonctionnement nettes progressent** de +2,7% par rapport à 2010 pour atteindre **296,6M€**. Elles se répartissent entre :

• Les **charges de personnel : 157,9M€** en baisse de -3,2% par rapport à 2010.

Cette baisse s'explique notamment par un provisionnement moins important de l'Intéressement et Participation à verser en 2012 au titre du résultat 2011

• Les **Autres charges de fonctionnement nettes : 138,7 M€** en hausse de +10,5% par rapport à 2010.

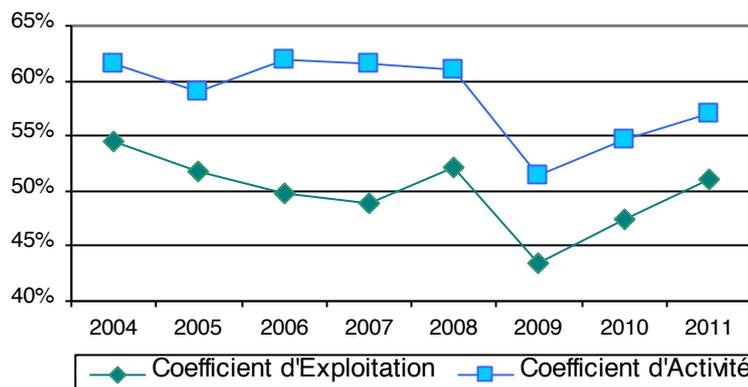
Cette hausse est essentiellement liée :

- aux nouvelles taxes bancaires (+3,2M€) ;
- au coût du Projet NICE (+4M€) ;
- aux frais de gestion des sinistres IARD pris en charge auparavant par la MRA (+3,8M€).

• **Délai de règlement fournisseur.**

Au 31 décembre 2011, le poste fournisseur à payer représentait un montant total de 3 015 074,81€. Les factures échues, hors opérations internes, de plus de 60 jours représentent 41 514,93€.

Avec une progression des charges de fonctionnement de +2,7% et une baisse du PNB de -4,9%, le coefficient d'exploitation passe de 47,3% à 51,1% tandis que le coefficient d'activité (Charges de fonctionnement / PNB d'Activité Clientèle) passe de 54,7% à 57,0%.



## Le Résultat Net Social : 172,4 M€

En M€	2010	2011
Résultat Brut d'Exploitation	321,2	283,8
Coût du risque	-58,7	-47,6
Coût du risque crédit	-27,8	-34,5
Dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits	-15,3	-16,7
Dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires	-15,4	3,6
Dotations nettes de reprises pour autres risques opérationnel et d'engagement	-0,3	0,0
Résultat net sur Actifs immobilisés	20,4	-16,7
Impôts sur les sociétés	-80,5	-47,0
Résultat Net	202,4	172,4

- Le **Coût du risque de contrepartie** augmente de +6,7 M€ en 2011. La variation en année mobile s'explique principalement par :
  - une hausse du coût du risque lié à l'activité de +3,5M € par rapport à 2010 ;
  - une solvabilité actualisée en baisse de -5,4 M€ ;
  - une variation du provisionnement des titres financiers de +9,2 M€ suite à une reprise importante en 2010.
  
- Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits** enregistrent une hausse de +1,4 M€ liée à un renforcement de la provision collective générale.
  
- Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges bancaires** (y compris engagement) enregistrent une baisse de -19,0 M€. Cette reprise s'explique principalement par la régularisation des dossiers juridiques provenant de l'activité prescription immobilière.
  
- Les **dotations nettes de reprises pour risque opérationnel** évoluent favorablement en année mobile.
  
- Le **Résultat net sur actifs immobilisés s'établit à -16,7 M€** contre +20,4 M€ en 2010. Cette variation correspond principalement à :
  - la dotation aux provisions des titres de participation pour un montant de -13,6 M€ (dont -3,8 M€ sur les titres FDE et -6,5 M€ sur SACAM International),
  - la cession de divers actifs immobilisés pour un montant net de -3,1 M€ :
    - -7 M€ lié à la liquidation des GIE Roxane et Savinien de Bergerac,
    - +3,7 M€ lié à la cession de la SAS Créer.

A noter le résultat de liquidation des GIE est compensé par une reprise de provision fiscale de 7,7M€.

- La **charge fiscale** est en baisse de -33,5 M€ et s'établit à 47,0 M€. Cette variation trouve une explication conjointe dans la baisse du résultat comptable imposable et dans la diminution de la fiscalité latente.

Après imputation d'une charge fiscale de 47,0 M€, le **Résultat Net social 2011** s'établit à 172,4 M€ en baisse de -14,8%.

## Affectation des Résultats

Les **comptes sociaux de l'exercice 2011** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 27 Janvier 2012. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 2012, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 3,58%, soit 0,10919 euro par titre.
- le paiement d'un **dividende** de 1,15 euros **par Certificat Coopératif d'Investissement**.
- le paiement d'un **dividende** de 1,15 euros **par Certificat Coopératif d'Associés**.

Répartition du résultat (en M€)	2010	2011	Evolution
Intérêts aux Parts Sociales	2,8	3,0	5,9%
Dividendes aux CCI	22,2	19,7	-11,5%
Dividendes aux CCA	18,6	16,4	-11,5%
Réserves	158,7	133,3	-16,0%
<b>Résultat Net</b>	<b>202,4</b>	<b>172,4</b>	<b>-14,8%</b>

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Nord de France			
Année	2008	2009	2010
Evolution des intérêts aux parts sociales	0,1373	0,1186	0,1031
Evolution du dividende des CCI	1,25	1,25	1,30
Evolution du dividende des CCA	1,25	1,25	1,30

## Les Certificats Coopératifs d'Investissement

La Caisse régionale Nord de France compte **17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement**, ce qui représente 29,11% des titres constitutifs du capital social au 31 décembre 2011.

Pour l'exercice 2011, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de **1,15€** par titre, contre 1,30 € versé l'an dernier.

en euros	au 31/12/2010			au 31/12/2011		
	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social
Certificats coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818	52 184 945	29,11%	17 109 818	52 184 945	29,11%
Dont Auto détention	655 817	2 000 242	1,12%	740 584	2 258 781	1,26%

*Titres immobilisés dans le capital social dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :*

en euros	ACHAT en 2010	ACHAT en 2011
Nombre de Titres	235 251	91 378
Cours moyen	19,65	19,03
Frais de négociation y compris TVA	11 056	4 157,73
Montant total	4 633 617	1 742 655

en euros	VENTE en 2010	VENTE en 2011
Nombre de Titres	38 000	-
Cours moyen	21,57	-
Frais de négociation y compris TVA	1 960,62	-
Montant total	817 699	-

*Titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité :*

en euros	ACHAT en 2010	ACHAT en 2011
Nombre de Titres	169 810	336 632
Cours moyen	18,79	17,66
Montant total	3 191 055	5 945 617

en euros	VENTE en 2010	VENTE en 2011
Nombre de Titres	164 937	343 243
Cours moyen	18,98	17,29
Montant total	3 129 923	5 934 515

**Depuis le début de l'année**, le cours le plus bas s'est établi à 12,51 euros le 23 Novembre 2011 et le cours le plus haut s'est élevé à 22,35 euros le 01 Mars 2011.

Le cours au 31 décembre 2011 s'établit à 13,97 euros. Sur cette base, le projet de distribution de dividende fait apparaître **un rendement pour les porteurs de plus de 8,23 %**.

Au 31 décembre 2011, 691 562 titres ont été rachetés par la Caisse régionale au titre du programme de rachat et 49 022 au titre du contrat de liquidité.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés.

Les certificats coopératifs d'investissement et/ou certificats coopératifs d'associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie selon une loi de 2001 par les articles 19 sexdecies à 19 duovicies pour les certificats coopératifs d'investissement et l'article 19 terdecies pour les certificats coopératifs d'associés.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les certificats coopératifs d'investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les certificats coopératifs d'associés ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

## Les chiffres clés

	2 011	2010	2009	2008	2007
<b>CAPITAL</b>					
Capital en fin d'exercice en milliers d'euros	179 287	179 287	175 734	173 592	172 183
Nombre de parts sociales	27 371 910	27 371 940	26 730 905	26 730 915	26 730 915
Nombre de CCI	17 109 818	17 109 818	16 586 140	15 883 673	15 421 985
Nombre de CCA	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)</b>					
Produit net bancaire	580 361	609 969	679 543	533 093	574 043
Impôts sur les bénéfices	47 043	80 532	96 396	38 473	71 624
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 143	7 306	6 933	4 970	7 335
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	172 372	202 401	196 980	179 414	195 332
Résultat distribué (2)	39 111	43 656	41 780	41 399	35 785
<b>RESULTAT PAR TITRES (en euros)</b>					
<b>Parts sociales, CCI ET CCA</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,93	3,44	3,42	3,15	3,46
<b>PERSONNEL (en milliers d'euros)</b>					
Effectif moyen (hors intérimaires)	2 555	2553	2 498	2 515	2 477
Montant de la masse salariale de l'exercice ( y compris intéressement) (3)	100 654	102 920	111 042	107 385	105 939
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	57 292	60 293	56 524	52 013	50 315
<b>RATIO DE RENTABILITE</b>					
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	6,43%	7,93%	8,28%	8,09%	9,46%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,73%	0,90%	0,91%	0,91%	1,06%

(1) Avant division du nominal du CCI par 5.

(2) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 16 Avril 2012

(3) L'intégralité de la refacturation est affectée sur la masse salariale.

# Comptes annuels sur base consolidée

---

## Activité des Filiales et Participations

---

### Les Participations

---

- Suite à l'acquisition de CENTEA, la part d'intérêt de la Caisse régionale est passée à 37,83% dans le **Crédit Agricole de Belgique**
- **Vauban Finance** est sorti du périmètre de consolidation suite à son absorption par Nord Capital Investissement.
- Depuis le 30 juin 2011, la **Voix du Nord Investissement** est consolidée selon la méthode de mise en équivalence après l'acquisition au 1<sup>er</sup> trimestre de 25% des parts.
- Dans le cadre de la structuration de son pôle immobilier, la Caisse régionale a cédé la **SAS CREER** et créé la **SAS NSIF** (Nouveau Siècle Immobilier Finance) détenue par Nord de France Immobilier. Cette nouvelle société porte des agences MSI.
- Au cours du quatrième trimestre, la Caisse régionale Nord de France a augmenté sa part de détention dans la société **Nord Capital Investissement** ; passant de 91,94% à 93,76% des parts de détention.

### Les Filiales Consolidées

---

#### □ La bancassurance en France

##### • Les Caisses Locales

Ce sont les **sociétés civiles coopératives et mutualistes** qui regroupent les 243 000 sociétaires du CA Nord de France avec trois fonctions essentielles :

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des 70 Assemblées générales annuelles rassemblant près de 20.000 sociétaires et clients. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elles détiennent près de la moitié du capital de la Caisse régionale Nord de France et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la Caisse régionale;
- les Caisses locales, conformément à leurs statuts, jouent un rôle important dans l'organisation de la distribution du crédit. C'est notamment par elles que passent les délégations crédit exercées par le personnel en contact avec la clientèle,
- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole dans le Nord – Pas de Calais au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles proposent notamment aux associations de leur environnement des aides au développement local (pour l'emploi, la réinsertion et la culture) et, depuis la fin 2009, elles sont le relais entre l'association Point Passerelle et les personnes victimes d'un accident de la vie, que cette association peut aider.

Les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Nord de France sont au nombre de 70. Au 31 décembre 2011, la somme de leurs résultats atteint 5,9 M€.

#### □ Le pôle Belgique

##### • SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 84% des intérêts économiques du Crédit Agricole de Belgique. Elle est conjointement détenue par la Caisse régionale Nord de France (45%), la Caisse régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole SA (10%).

##### • SA Crédit Agricole de Belgique

Le Crédit Agricole de Belgique est détenu à 22,5% par la Caisse régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA.

Il consolide et détient 100% d'**EuropaBank**, banque destinée aux particuliers et commerçants, 100% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne et 100% de **Crédit Agricole Assurances**, spécialisée dans l'assurance.

Le Crédit Agricole de Belgique a acquis une filiale de KBC, Centea, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Dans cette perspective, CAB a réalisé une augmentation de capital de 250 M€ à laquelle la SAS Belgium CA a participé en totalité.

Pour réaliser cette opération, la SAS Belgium CA a obtenu de la part des deux caisses régionales un financement comptabilisé sous la forme d'avances en compte courant, converties en capital à hauteur de 115,7 M€ pour la Caisse régionale Nord de France.

La conséquence de l'augmentation de capital de Crédit Agricole de Belgique est une augmentation du pourcentage d'intérêt des Caisses Régionales qui passe de 30% à 37.83%

## □ Le capital investissement régional

### ▸ Nord Capital Investissement (Ex-Participex)

Société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. Suite à une augmentation de sa prise de participation en 2011, la Caisse régionale détient désormais 93,8% des parts. Le résultat net social de NCI s'élève à -0,9M€ au 31 décembre 2011.

### ▸ Voix du Nord investissement

En février 2011, le Groupe La Voix du Nord, et le Crédit Agricole Nord de France avaient conclu un partenariat stratégique comportant une prise de participation de la Banque dans le groupe de presse ainsi que le développement de synergies industrielles au service de leurs clients respectifs. Les accords, concrétisés par une prise de participation dans La Voix du Nord Investissement (holding de contrôle du Groupe La Voix du Nord), prévoyaient que cette participation au capital pourrait être augmentée dans les 5 ans à venir, de manière progressive et optionnelle, jusqu'à atteindre 35 % du Groupe La Voix du Nord, elle en détient actuellement 25%.

Le résultat net social de Voix du Nord investissement est bénéficiaire de +0,1 M€ au 31 décembre 2011.

## □ Le pôle Immobilier

### ▸ Les activités de gestion immobilière

#### ▸ Nacarat

La société Nacarat, résultat de la fusion de la SAS Palm Promotion avec Bati Conseil Immobilier et SEDAF, est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle est détenue à 30,8 % par le Crédit Agricole Nord de France et à 69,2% par la société Rabot Dutilleul. Son résultat net social est de 6,8 M€ au 31 décembre 2011.

#### ▸ SAS NSIF

Dans le cadre de la structuration de son pôle immobilier, la Caisse régionale a créé la **SAS NSIF** (Nouveau Siècle Immobilier Finance) détenue par NDFI. Cette nouvelle société porte des agences MSI. La part de détention de la Caisse régionale est de 100%. Son résultat net social est de 83 k€ au 31 décembre 2011.

#### ▸ SAS NDFI

La SAS NDFI détient les réseaux d'agences Imm-Nord (100%) et Arcadim (100%). Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de -1,3 M€ au 31 décembre 2011.

##### ○ Imm-Nord

La SAS Imm-Nord gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord-Pas de Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS NDFI. Son résultat net social est de -1,5 M€ au 31 décembre 2011.

##### ○ Caryatides Finance

La société Caryatides Finance gère une partie de l'activité de la SAS Imm-Nord. Elle est détenue à 63% par la SAS Imm-Nord. Son résultat net social est de 1K€ au 31 décembre 2011.

##### ○ Arcadim

La société Arcadim gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord-Pas de Calais. Elle est détenue à 100% par la banque. Son résultat net social est de - 3,7 M€ au 31 décembre 2011.

**Les activités de foncière****La Foncière de l'Erable**

La Foncière de l'Erable (ex SA SEDAF) est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle est détenue à 100% par la banque. Elle détient désormais les SCI Euralliance, Crystal Europe et Quartz Europe. Son résultat net social est de 1,5 M€ au 31 décembre 2011.

**SCI Euralliance**

La SCI Euralliance détient un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Sa surface locative est de 11 088 m<sup>2</sup>. Elle est consolidée à 100% par la Caisse régionale. A fin 2011, son taux d'occupation est de 100%. Son résultat net social est de 1,5 M€ au 31 décembre 2011.

**SCI Crystal Europe**

La SCI Crystal Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 11 145 m<sup>2</sup>. Elle est consolidée à 100% par le Crédit Agricole Nord de France. A fin 2011, son taux d'occupation est de 87%. Son résultat net social est de 0,3M€ au 31 décembre 2011.

**SCI Quartz Europe**

La SCI Quartz Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 8 459 m<sup>2</sup>. Elle est consolidée à 100% par le Crédit Agricole Nord de France. A fin 2011, son taux d'occupation est de 78%. Son résultat net social est de -0,2 M€ au 31 décembre 2011.

**Pour rappel, les sociétés qui ont quitté le périmètre de consolidation en 2011 :****Vauban Finance SA**

Société de capital développement qui intervient dans des opérations financières de haut de bilan dans le secteur des PME. A fin 2011, NCI détient 100% de Vauban Finance SA.

Le résultat net social de Vauban Finance SA est déficitaire de -0,4 M€ au 31 décembre 2011.

**SAS Créer**

La SAS Créer est entrée dans le périmètre de consolidation depuis 2007. Dans le cadre de la structuration de son pôle immobilier, la Caisse régionale a cédé, en Avril 2011, la **SAS CREER** et créé la **SAS NSIF** (Nouveau Siècle Immobilier Finance) détenue par NDFI. La part de détention de la Caisse régionale était de 30%. Son résultat net social est de 36 k€ au 31 décembre 2011 (correspondant au résultat des 4er mois de l'année).

**L'assurance des biens et des personnes**

La **S.A. MRA** avait pour objet de pratiquer toutes opérations d'assurance relevant du régime IARD telles qu'elles ressortent de la classification par branches et sous-branches visées par les dispositions des articles L310-1, L321-1 et R321-1 du code des Assurances. Les contrats d'assurances de la S.A. MRA étaient commercialisés exclusivement par le Crédit Agricole Nord de France et font l'objet d'une convention de distribution.

La Caisse régionale a cédé l'ensemble de ses actions à la société PACIFICA au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Le périmètre de consolidation

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec la Commission Bancaire, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2011 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord-de-France regroupent la Caisse régionale Nord de France, ses 70 Caisses Locales, ses filiales : le pôle Belgium CA et Crédit Agricole de Belgique, le pôle capital investissement régional avec Nord Capital Investissement (ex-SA Participex) et la Voix du Nord investissement ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la Foncière de l'Erable, la SCI Euralliance, les SCI Crystal et Quartz Europe, la SAS NDFI, Immnord, Arcadim, Caryatides Finance, la société Nacarat et désormais la société Nouveau Siècle Immobilier Finance.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France au 31 décembre 2011** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Methode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intégration	% quote-part du résultat
BELGIUM CA SAS	Proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
CARYATIDES FINANCE	Globale	88,0%	88,0%	100,0%	88,0%
CL NORD DE FRANCE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NORD DE FRANCE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
S.A. CREDIT AGRICOLE (BELGIQUE)	Proportionnelle	37,8%	22,5%	37,8%	37,8%
SAS IMMNORD	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nord de France Immobilier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Globale	93,8%	93,8%	100,0%	93,8%
SA Foncière de l'Erable	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS ARCADIM FUSION	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI CRYSTAL EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI EURALLIANCE EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI QUARTZ EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NACARAT	Equivalence	30,8%	30,8%	30,8%	30,8%
Voix du Nord Investissement	Equivalence	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%
SAS NS Immobilier Financier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la Caisse régionale.

## Le Bilan Consolidé

Avec un périmètre de consolidation élargi par rapport à l'année précédente, le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 31 577 M€, en progression de 22,2% par rapport à 2010.

### L'Actif

ACTIF (en M€)	2010	2011	Evol 2011/2010
Caisses, banques centrales, CCP	161	254	57,8%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	170	216	27,1%
Instruments dérivés de couverture	2	19	NS
Actifs financiers disponibles à la vente	2 371	2 705	14,1%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	21 687	26 601	22,7%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	590	783	32,8%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts	403	492	22,2%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	379	428	12,8%
Ecart d'acquisition	69	79	14,6%
<b>Total Actif</b>	<b>25 832</b>	<b>31 577</b>	<b>22,2%</b>

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes d'actif suivants :

➤ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils progressent de 46 M€. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les variations en juste valeur des dérivées de transaction.

➤ **Les actifs financiers disponibles à la vente** : ils augmentent de 334 M€. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française.

➤ **Les prêts et créances sur les établissements de crédit et à la Clientèle** : ils progressent de 22,7%. Les encours à la clientèle de la Caisse régionales progressent de 2,2%, soit 18,8Mds€. Par ailleurs, la Caisse régionale intègre dans son périmètre de consolidation les encours de CENTEA.

➤ **Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance**: ils augmentent de 193 M€.

➤ **Les immobilisations, immeubles de placement et participations dans des entreprises mises en équivalence** : ce poste s'accroît de 49 M€.

## Le Passif

PASSIF (en M€)	2010	2011	Evol 2011/2010
Banques centrales ,CCP	0	0	NS
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	608	888	46,1%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	17 655	23 352	32,3%
Dettes représentées par un titre	3 465	2 863	-17,4%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts	496	487	-1,8%
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	NS
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	679	823	21,3%
Capitaux propres part du Groupe	2 803	2 955	5,4%
Intérêts des minoritaires	127	209	65,0%
<b>Total Passif</b>	<b>25 832</b>	<b>31 577</b>	<b>22,2%</b>

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes de passif suivants :

➤ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature** : ils augmentent de 280 M€ en 2011 par rapport à 2010. Cette catégorie de passifs financiers concerne les instruments dérivés de couverture de la Caisse régionale ainsi que les Bons à Moyen Terme Négociables Structurés émis par la Caisse régionale.

➤ **Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle** : ils progressent de 32,3%. Les encours sur les établissements de crédit de la Caisse régionale progressent de +15,5%. En raison de l'intégration de CENTEA, le Crédit Agricole de Belgique contribue de manière plus significative à ce poste avec 5,9Mds€ d'encours.

➤ **Les dettes représentées par un titre** : -602 M€ par rapport à 2010 ; à la différence de 2011, la Caisse régionale avait privilégié un refinancement sous forme de CDN en 2010, le marché étant favorisé par des taux bas et un excédent de liquidité.

➤ **Les capitaux propres part du Groupe**: ils augmentent de 152 M€ entre 2010 et 2011 essentiellement du fait de l'augmentation des réserves.

## Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2010	2011	Evol 2011/2010
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>677,7</b>	<b>776,4</b>	<b>14,6%</b>
Charges de fonctionnement	-377,3	-433,3	14,8%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>300,4</b>	<b>343,1</b>	<b>14,2%</b>
Coût du Risque	-65,9	-66,5	1,0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>234,6</b>	<b>276,5</b>	<b>17,9%</b>
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	2,1	3,0	38,9%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-1,8	1,2	NS
Ecart d'acquisition	-3,8	-0,1	NS
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>231,1</b>	<b>280,6</b>	<b>21,4%</b>
Impôts sur les Sociétés	-68,7	-78,3	14,1%
Resultat net sur activités abandonnées	37,6	0,0	NS
<b>RESULTAT NET</b>	<b>200,1</b>	<b>202,3</b>	<b>1,1%</b>
Intérêts minoritaires	-7,6	-7,4	-1,9%
<b>RESULTAT NET Part du Groupe</b>	<b>192,6</b>	<b>194,8</b>	<b>1,2%</b>

Avec un périmètre de consolidation élargi par rapport à l'année précédente, le produit net bancaire du groupe est en hausse à 776,4 M€ (+14,6%). Parallèlement, les charges de fonctionnement augmentent de 14,8%.

Les différentes composantes du PNB sont les suivantes :

- +54,1 M€ liés à la Caisse régionale Nord de France. La hausse du PNB de la Caisse s'explique principalement par la hausse de valorisation des instruments financiers.
- +54,9 M€ liés au Crédit Agricole de Belgique (augmentation de la part d'intérêt de la Caisse régionale à 37,83%),

La hausse des charges de fonctionnement de +14,8% provient pour majeure partie du Crédit Agricole de Belgique (+44,1 M€) suite à l'acquisition du réseau CENTEA.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'accroît de 14,3 % à 343,1 M€.

Les risques de contreparties et opérationnels sont quasi stables par rapport à 2010 à 66,5 M€.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à 3,0 M€ en 2011 ; ils proviennent de l'intégration en 2011 du palier de Nacarat (2,9M€), du résultat de Voix du Nord Investissement (33 K€) ainsi que du résultat de la SAS CREER (11 K€, quote-part des 4er mois de l'année 2011).

Le résultat net sur activités abandonnées était constitué pour l'année 2010 de la plus value de cession de la MRA CA.

Enfin, à -78,3 M€, l'impôt sur les sociétés est en hausse de 14,1%.

Le Résultat Net Part du Groupe progresse de 1,2% à 194,8 M€.

Pour rappel, l'intégration de CENTEA dans le Crédit Agricole de Belgique est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France

Contribution Nette par Entité et par Pôle - en M€	2010	2011	Evol 2011/2010
<b>Pôle Bancassurance France</b>	<b>182,4</b>	<b>186,1</b>	<b>2,1%</b>
Caisse Régionale Nord de France	178,5	183,8	-
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	202,4	172,4	-
dt retraitements IAS et Consolidation	-23,9	11,4	-
Caisses locales NDF	2,5	2,3	-
S.A. MRA	1,4	0,0	-
<b>Pôle Capital Investissement</b>	<b>10,6</b>	<b>0,3</b>	<b>NS</b>
Nord Capital Investissement (Ex Participex SA)	2,3	0,0	-
Voix du Nord Investissement	0,0	0,0	-
Vauban Finance	8,4	0,3	-
<b>Pôle Belgique</b>	<b>7,0</b>	<b>13,6</b>	<b>93,4%</b>
Belgium CA SAS (société Holding)	-0,1	-0,3	-
SA Crédit Agricole (Belgique)	7,1	13,9	-
<b>Pôle Immobilier</b>	<b>-7,5</b>	<b>-5,2</b>	<b>-30,9%</b>
Foncière de l'Erable	-2,4	-3,8	-
SCI Euralliance	1,5	1,5	-
SCI Crystal Europe	0,0	0,3	-
SCI Quartz Europe	-0,3	-0,2	-
NS Immobilier Finance	0,0	0,1	-
Nacarat	2,1	2,9	-
SAS NDFI	-3,6	-0,6	-
Arcadim	-4,1	-3,8	-
Imm nord	-0,8	-1,6	-
Caryatides Finance	0,1	0,0	-
SAS Créer	0,0	0,0	-
<b>Résultat Net Consolidé Part du Groupe</b>	<b>192,5</b>	<b>194,8</b>	<b>1,2%</b>

**L'année 2010 a été marquée par la cession de la filiale d'assurance MRA.**

**L'année 2011 a été marquée par l'acquisition de CENTEA et par la cession de la SAS Créer et de l'absorption de Vauban Finance par NCI.**

### □ Le pôle bancassurance en France

Ce pôle voit augmenter son résultat de +2,1%, grâce à la hausse du résultat IAS de la Caisse régionale Nord de France (+5,3M€ par rapport à décembre 2010).

La Caisse régionale voit son résultat social diminuer de -14,8 % : baisse notamment expliquée par la plus-value de cession MRA perçue en 2010.

Le résultat des Caisses Locales baisse en année mobile (-0,2M€). Cette baisse est essentiellement due à un taux de rémunération des parts sociales de la Caisse régionale de 3,38% en 2011 contre 3,89% en 2010. Les Caisses Locales contribuent à hauteur de 1% au résultat du groupe.

La MRA ayant été cédée le 1<sup>er</sup> juillet 2010 à PACIFICA, son résultat n'est plus consolidé au sein de la Caisse régionale à compter de cette date.

Ce pôle contribue au résultat du groupe à hauteur de 96% alors qu'il contribuait à hauteur de 95% à fin décembre 2010.

### □ Le pôle Belgique

Dans le cadre de l'acquisition du réseau Bancaire CENTEA, la méthode de consolidation reste inchangée (Intégration Proportionnelle) mais la Caisse régionale intègre désormais 37,8% du Résultat du CA Belgique contre 30% en 2010.

Ainsi, le pôle Belgique voit augmenter ses résultats de 6,6M€, du fait de l'intégration du réseau CENTEA et de la hausse du pourcentage d'intérêt (30,0% à 37,8%).

Ce pôle contribue au résultat du groupe à hauteur de 7% alors qu'il contribuait à hauteur de 4% à fin décembre 2010.

#### □ **Le pôle Capital Investissement**

En forte baisse par rapport à 2010, la participation de ce pôle au résultat représente 0,3M€ en décembre 2011.

Suite à l'absorption de Vauban Finance par Nord Capital Investissement, cette dernière voit ses charges de fonctionnement augmenter de 0,4M€ à fin décembre 2011.

Vauban Finance est sorti du périmètre de consolidation au 30 juin 2011.

Ce pôle contribue à hauteur de 0,2% au résultat du Groupe Nord de France.

#### □ **Le pôle Immobilier**

Le résultat du pôle immobilier réduit sa perte de 2,3 M€ en 2011 par rapport à 2010.

Malgré la stabilité de son PNB (7,9 M€) et la baisse de ses charges de fonctionnement (-1,0 M€ en année mobile), la société ImmNord (-1,1 M€) constate une baisse son résultat de -0,8 M€ due l'augmentation du coût du risque (+1,0M€).

Arcadim contient ses pertes (-3,8 M€ à fin décembre 2011), expliqué par une baisse de son PNB (-2,2 M€) compensée par l'amélioration de ses charges de fonctionnement (+1,6 M€).

Dans un contexte de marché immobilier plus favorable, la société Nacarat voit progresser son résultat de +0,8 M€ en année mobile.

Le résultat de la Foncière de l'Erable diminue de -1,4 M€ par rapport à décembre 2010.

Celui d'Euralliance se maintien à +1,5 M€ à fin décembre 2011.

## La gestion des risques encourus par le Groupe

---

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs ont été renforcés dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole de préparation de l'entrée en vigueur du nouveau ratio international de solvabilité « Bâle II » et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation biannuelle à l'organe délibérant.**

La surveillance **des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents**, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de trésorerie, de liquidité et de couverture.

## VI - 1 / Risque de crédit

---

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

**Concernant les crédits**, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

### **VI - 1 - 1 / Définition et organisation en place**

**L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :**

- La banque de détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- La banque Grande Clientèle : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

La **politique crédit** présentée au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent.

#### **Marché des Particuliers**

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients.

#### **Marché des Professionnels et de l'Agriculture**

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques.

Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale souhaite poursuivre l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critère personnel, critère financier, critère économique, critère patrimonial, et critère juridique. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note Bâle II.

#### **Marché des Entreprises**

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière.

Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives, la notation interne (Bâle 2) et externe (Banque de France) de la contrepartie, ainsi que des éléments sectoriels.
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs.
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, la localisation géographique, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation. »

**L'approche de la rentabilité** des opérations soumises à la décision du délégataire ou du Comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation Bâle 2 et des perspectives de la relation bancaire.

**Les garanties** sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa cotation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée, de même que le recours aux organismes de caution suivants :

- FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements groupe de risque supérieurs à 5% de ses Fonds propres) ;
- OSEO et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME ;
- CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

### **VI - 1 - 2 / Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2**

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Les engagements de crédit (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail sont notés par l'outil LUC, avec des modèles IRB [PD, LGD, CCF] calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.

Les engagements (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle (hors banques) sont gérés dans le dispositif Tiers & Groupes, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions, dont deux de défaut. Les paramètres [PD,LGD,CCF] en approche IRB Fondation sont quant à eux estimés au travers de l'outil OCE.

Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à l'outil Arpège pour le calcul des ratios.

A noter que les autres actifs font l'objet d'un traitement en approche Standard dans l'outil Arpège (les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM traité en transparence) à l'exception du portefeuille Actions qui fait l'objet d'une approche IRB forfaitaire.

### **VI - 1 - 3 / Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division et de partage des risques, la Caisse régionale s'est fixée ses propres limites de risques, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- Une **limite globale d'encours crédit** qui fixe le cadre dans lequel la Caisse régionale doit s'inscrire : ratio collecte/crédits (selon la définition du groupe) supérieur ou égal à 60% avec un premier niveau d'alerte à 65%.
- **Des limites globales sectorielles** qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les LBO, les Professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques dont les crédits structurés.
- **Des limites individuelles de risque par contrepartie** déterminées en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées.

- Des **limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, défauts, retards de plus de 30 jours, notations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

### ***Processus de gestion des risques***

#### Sur la Banque de Détail :

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la cotation Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

L'unité chargée du suivi des risques, rattachée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques. Enfin, cette unité réalise, dans chacun des 25 Secteurs Commerciaux, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en CDL ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

#### Sur la Banque Grande Clientèle :

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Institutionnels, Collectivités et Promotion Immobilière, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter de façon hebdomadaire et mensuelle les situations les plus sensibles

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires Spéciales. En outre, un point mensuel est fait sur les dossiers classés comme sensibles.

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur une sélection de dossiers Entreprises ayant une cotation ANADEFI et Banque de France dégradée, et ce, indépendamment de l'évolution de la cotation, sur les syndications, les professionnels de l'immobilier et les financements à effet de levier (LBO/FSA).

Au-delà, un **Comité des Risques** se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directions de marchés, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions. En fonction des informations qui lui sont apportées :

- il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties...),
- il peut adapter les procédures de la Caisse régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,
- il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,
- il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

## **VI - 1 - 4 / Evolution de l'exposition au risque de crédit**

**Evaluation des dépréciations et couverture du risque**

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- **lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (six pour les prêts habitat et les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).
- **lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),
- **en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

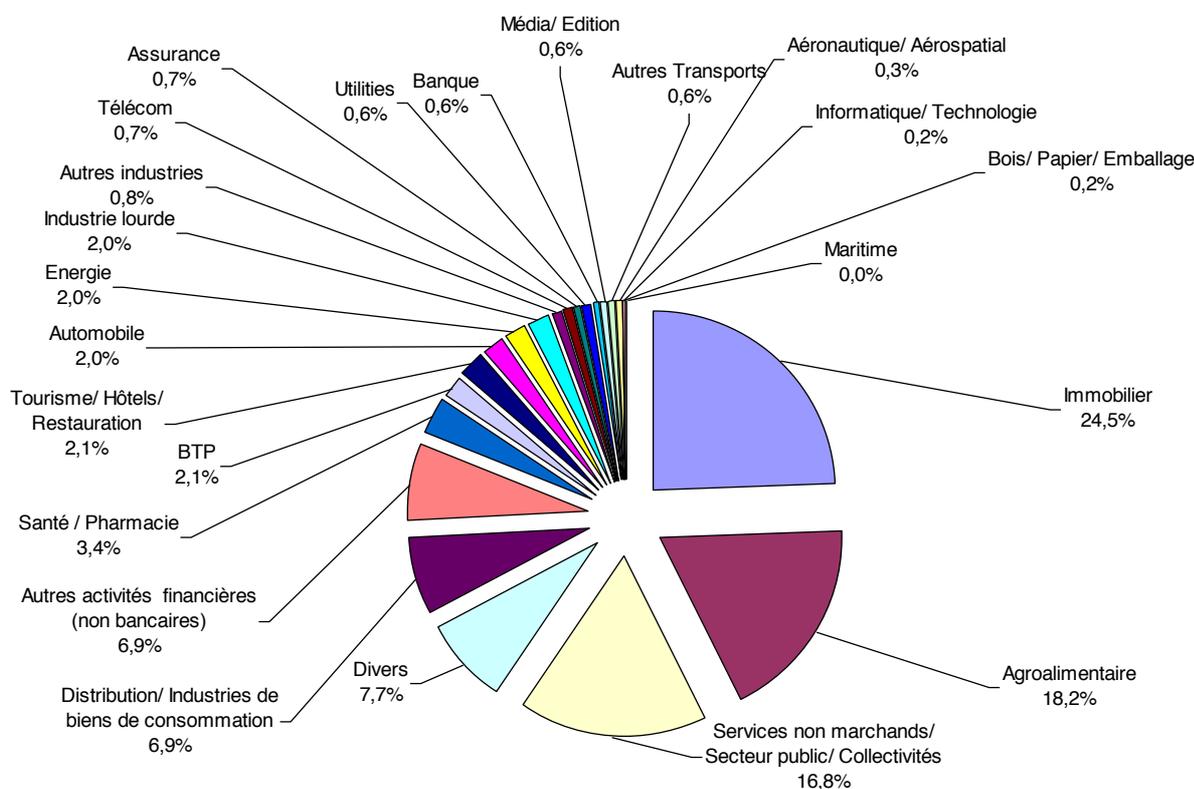
Au 31 Décembre 2011, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 414 M€ contre 396 M€ au 31 décembre 2010, en hausse principalement sur les marchés des Particuliers et des Entreprises. **Le taux de CDL s'affiche à 2,18 %** contre 2,15% au 31 décembre 2010.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 63,05% contre 64,29% au 31 Décembre 2010.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements Bâle II (perte attendue) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une **provision générale crédits** dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole SA. Au 31 décembre 2011, cette provision s'élève à 97,6 M€ comparativement à 80,9 M€ au 31 décembre 2010 (nouvelle dotation réalisée dans le cadre de la convergence vers les normes Groupe).

**Diversification par filière d'activité économique (données de la Caisse régionale seule) : 11.8 Mds€**

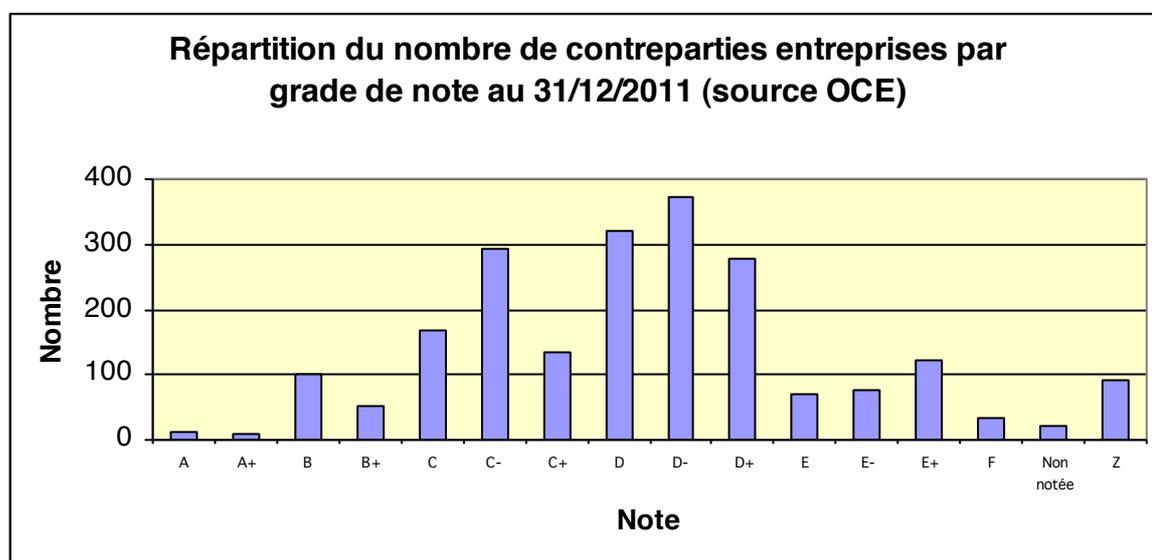
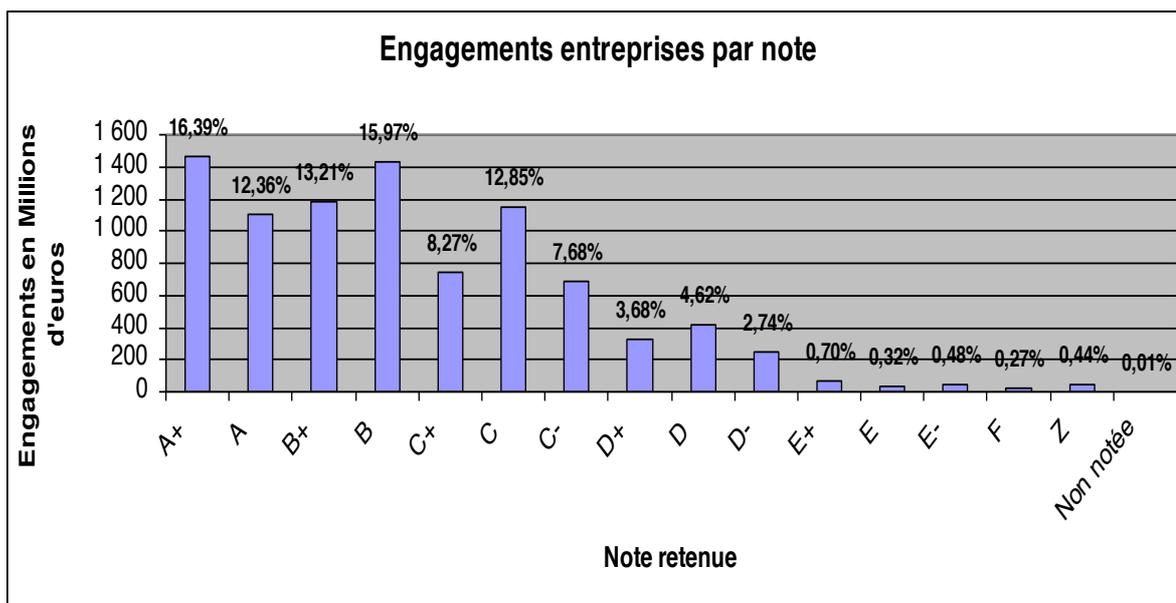
**Répartition de l'EAD par filière à fin Décembre 2011**



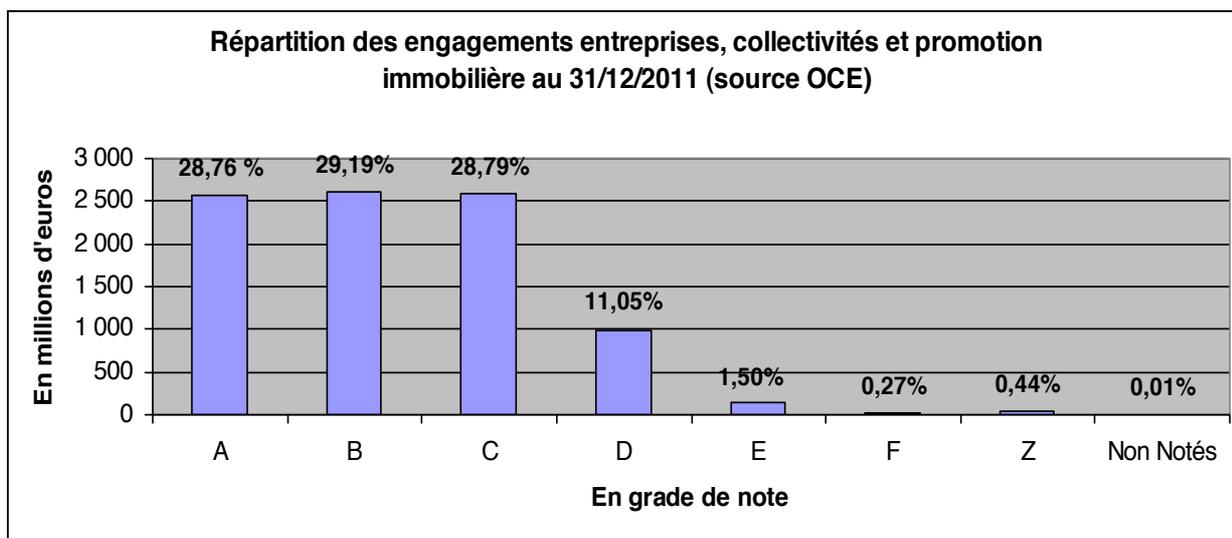
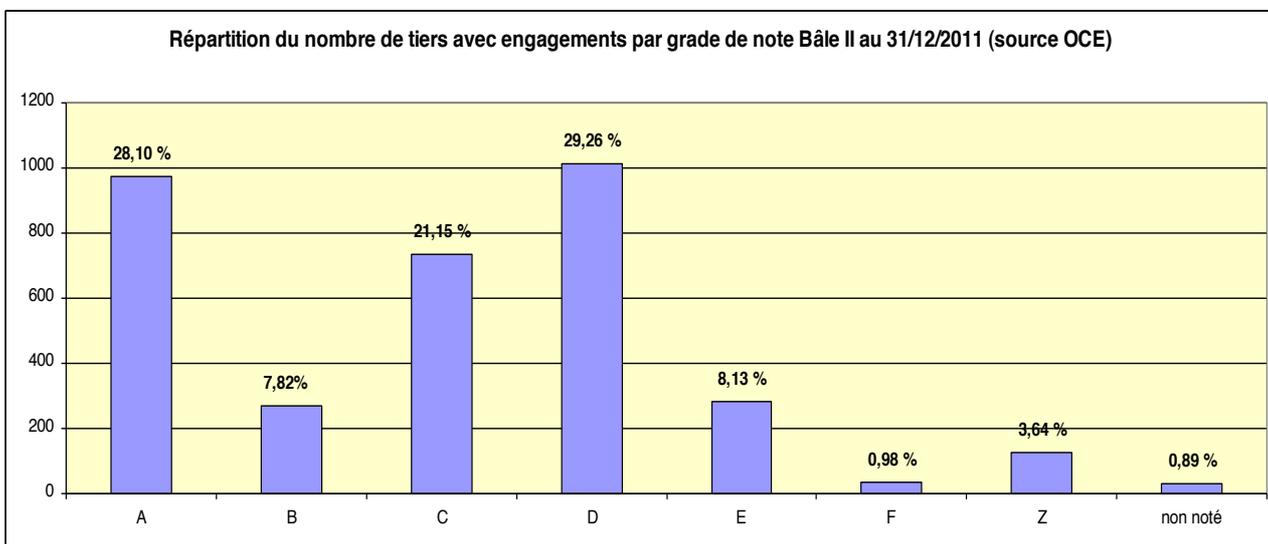
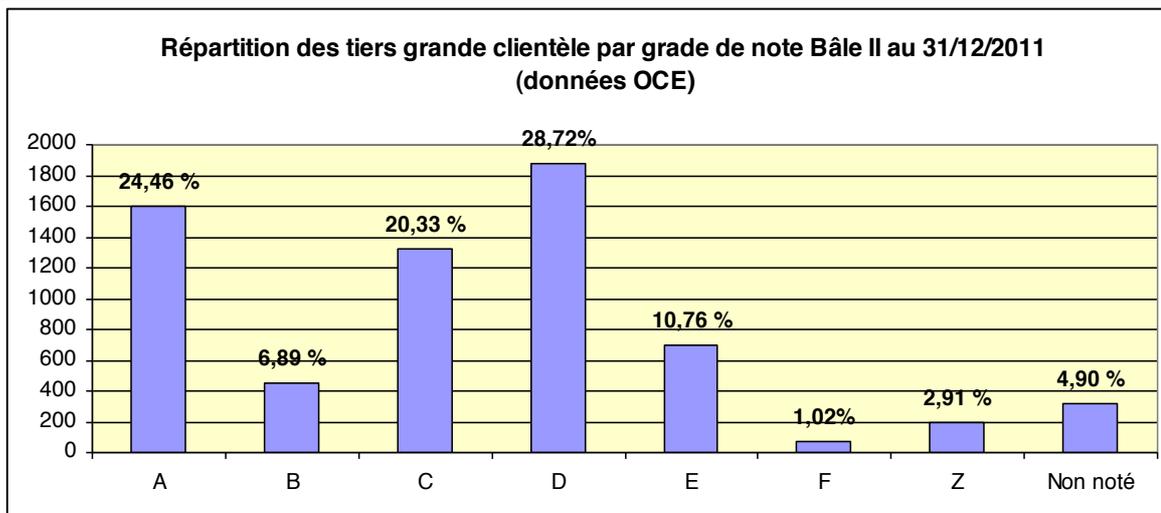
## Qualité des encours Grandes clientèles (portefeuilles Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière de la Caisse régionale)

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des contreparties Entreprises, Administrations et Collectivités Publiques et Promotion Immobilière. **Au 31 décembre 2011, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,3% des encours portés par la Caisse régionale, hors Banque De Détail.**

### Répartition des engagements du segment Entreprises par grade de note, au 31 Décembre 2011 (Source OCE) : 5,3 Mds€



**Répartition du nombre de contreparties/tiers et des engagements grande clientèle  
(entreprises, collectivité et promotion immobilière) par grade de note, au 31 Décembre  
2011 (Source OCE) : 8,7 Mds€**



## VI - 1 - 5 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit en 2012

Globalement, les défaillances d'entreprises dans le Nord-Pas de Calais, territoire de la Caisse régionale Nord de France, ont reculé de 3.8% en 2011, avec une légère accélération de ce recul au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 (-4.9% / 4<sup>ème</sup> trimestre 2010).

Pour 2012, dans un contexte économique général de croissance limitée voire nulle, il est probable que les risques de crédit connaissent une nouvelle progression avec une sensibilité plus marquée sur les ménages (chômage en hausse) et les PME (progression du taux de défaillance).

Face à ce contexte défavorable, la Caisse régionale adaptera le suivi de ses risques afin de détecter les difficultés le plus en amont possible et de pouvoir apporter les solutions ad hoc à sa clientèle.

## VI - 2 / Risques financiers

---

Le **contrôle des risques financiers du Groupe Crédit Agricole** est structuré à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

**Au sein du Crédit Agricole Nord de France**, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

### ***Middle Office***

La Caisse régionale dispose d'une fonction de *Middle Office* chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés.

La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Responsable du pôle Comptable.

### ***Comité Financier***

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marchés, au portefeuille de titres détenu par la Caisse régionale au titre de ses Excédents de Fonds Propres Disponibles, aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), au ratio de liquidité et au Taux de Cession Interne.

Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marchés et les risques de bilan d'une manière régulière, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Le Comité Financier valide les opérations individuelles au regard d'une liste d'instruments autorisés fixée par le Comité d'approbation des nouveaux produits.

Le Comité Financier regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques : la Direction Générale, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle permanent, le Directeur du Marché des Particuliers, le Directeur du Marché des Professionnels et Agriculteurs, le Directeur des Entreprises, le responsable du Pôle Comptable, le responsable de la Comptabilité, la responsable du Contrôle de Gestion, le Trésorier ainsi que la responsable du Middle Office qui en assure le secrétariat.

### **Contrôle permanent**

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1<sup>er</sup> degré, du Middle Office au 2<sup>nd</sup> degré 1<sup>er</sup> niveau et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2<sup>nd</sup> degré 2<sup>ème</sup> niveau.

### **Contrôle périodique**

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

### **Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risques (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour validation au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle sont présentées au Conseil d'Administration qui dispose ainsi d'une connaissance de l'ensemble du dispositif de contrôle.

## **VI - 2 - 1 / Risque de marché**

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

La **gestion des risques de marché a pour objectif de mesurer et encadrer les expositions au risque de marché afin de respecter le dispositif de suivi des risques préconisé par Crédit Agricole SA et les limites internes validées par le Conseil d'Administration.**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le *Trading book* et le *Banking book*. La variation de juste valeur du *Trading book* se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du *Banking book* se traduit par un impact sur les fonds propres.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle nécessaire pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale relative à ce risque est réalisée afin de mesurer les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

### **VI-2-1-1 / Exposition aux risques de marché**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte avec notamment la *Value at Risk* et les scénarii de stress.

#### **La Value at Risk**

L'un des principaux outils utilisé par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marchés est la **Value at Risk (VaR)**. Pour le périmètre du portefeuille Titres, la Caisse régionale est dotée du modèle de calcul de VaR développé pour le Groupe Crédit Agricole SA par sa filiale Amundi Asset Management.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

La Caisse régionale calcule la VaR au minimum mensuellement avec un modèle VaR fondé sur des distributions historiques.

Le modèle définit les scénarios futurs possibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché sur un historique de 10 ans (matrice de moyen terme) et de 3 ans (matrice de court terme). **La Caisse régionale calcule la perte maximale sur son portefeuille de titres à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%.**

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres en portefeuille de placement, des excédents de Fonds Propres Disponibles et sur les swaps déclassés, s'élève à 23,5 M€ au 31 Décembre 2011.

La ventilation de la VaR par poche d'actifs est la suivante :

En millions d'euros	VaR à 1 mois à 99%			
	31 décembre 2009	30 juin 2010	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Taux	5,1	4,9	5,5	6,9
Actions	26,6	24,5	21,1	15,2
Gestion alternative	2,8	1,9	1,6	1,4
<b>Total</b>	<b>34,5</b>	<b>31,3</b>	<b>31,3</b>	<b>23,5</b>

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature,
- par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

### **Les stress scenarii**

Consciente des limites de ce modèle, la **Caisse régionale utilise également des scenarii de stress** appliqués au portefeuille de placement de titres.

Ces calculs de scenarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scenarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- les scenarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- les scenarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scenarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Une limite globale de perte est définie, et un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Le scénario catastrophe appliqué par la Caisse régionale jusqu'au 31/12/2011 est le suivant :

	Taux courts	Monétaire Dynamique	Taux longs	CAC 40	Gestion Alternative
Variation	2%	-2,5%	2%	-20%	-10%

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le nouveau scénario catastrophe défini par le Groupe en mars 2011 sera appliqué sur le portefeuille de placement et de transaction. Ce nouveau scénario prend en compte les variations des paramètres de marché survenues lors des crises récentes (subprime / faillite de Lehman / dettes souveraines).

De plus, un scénario catastrophe consolidé sur les différents engagements de la Caisse régionale (BMTN structurés, immobilier...) sera calculé.

### **Risque Action**

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas renouvelé la couverture du portefeuille actions arrivée à échéance en mars 2011. Cette couverture ayant généré un coût brut de -2.3 M€.

#### **☛ Risque sur actions provenant des portefeuilles de transaction**

La Caisse régionale est exposée au risque action sur des titres et instruments dérivés dont la performance est indexée sur des indices actions, valorisés à la juste valeur en résultat.

#### **☛ Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 62.4 M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 24.8 M€.

Portefeuille de placement exposé au risque action au 31/12/2011 :

<b>En M€</b>	<b>Encours en M€</b>	<b>Plus et Moins Values latentes</b>	<b>Plus et moins values externalisées</b>
BMTN	50	-15.4	+1.9
OPCVM	77.0	-23.3	+1.5
Swaps	0	0	-8.4
Contrats de couverture	0	0	-2.3
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>-38.7</b>	<b>-7.3</b>

#### **☛ Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a activé, **à compter du 22 juillet 2008**, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI;

6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 31 Décembre 2011, 1 710 982 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 31 Décembre 2011 et dans le cadre du programme de rachat, **691 562 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 11.8 millions d'euros.**

#### ***Juste valeur et contrôles de vérification des cours***

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1<sup>er</sup> niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

#### ***Déclaration d'exigence de fonds propres***

Au 31 Décembre 2011, la Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation, elle n'est donc pas soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

#### ***VI -2-1-2 / Risques particuliers induits par la crise financière***

La Caisse régionale avait souscrit au titre du placement de ses excédents de fonds propres 60 M€ de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les deux/tiers auprès de CALYON (nouvellement-CA CIB) et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. **Au 31 Décembre 2011, le stock résiduel non échu est de 10 M€.**

Les valorisations sont suivies au minimum mensuellement et un suivi des noms impliqués est réalisé en complément du suivi de l'émetteur.

Ces titres ont été classés dès l'origine en titres d'investissement car l'intention est de les détenir jusqu'à leur remboursement. Ils ne comportent pas d'exposition aux *subprimes*.

<b>CDO</b>	<b>Bespoke</b>
Nb de noms	91
Nominal	10 M€
Maturité	30/12/2012
Notation initiale	A-
Notation actuelle	B / Watch neg

### Caractéristiques des expositions sur CDO

Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	10 M€
Nature de la tranche (super senior, mezzanine,,junior...)	mezzanine
Portefeuille comptable (trading, AFS,...)	HTM
Nature des sous-jacents (high grade, mezzanine,...)	credit corporate
Point d'attachement	
Subordination initiale	5.46%
Subordination actuelle minimum	3.92%
% d'actifs subprime sous-jacents	
dont originé en 2005 et avant	0
après 2005	0
% d'actifs Alt-A sous-jacents	
	0
% d'actifs Mid-prime sous-jacents	
	0
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat au 31/12/11 (depuis origine)	-1,7 M€
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres au 31/12/11 (depuis origine)	0
% total de décotes des CDO au 31/12/11 (cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L / exposition brute)	17.0%
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations)	8,3 M€
Autres caractéristiques pertinentes (échéance des parts, notation ...)	

#### VI -2-1-3 / Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour 2012

La politique de réduction des risques sera poursuivie opportunément, selon la nature des titres et des positions en portefeuille, afin d'inscrire la contribution des fonds propres dans la durée.

La Caisse régionale dispose aujourd'hui d'un montant d'excédents disponibles, permettant de répondre à l'évolution future des exigences prudentielles et de garder une réactivité face aux évolutions du marché.

**VI- 2 - 2 / Gestion du bilan**

**VI - 2-2-1 / La gestion du risque de taux d'intérêt global**

Le **Risque de Taux** est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*trading book*)".

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque mois et présentées trimestriellement en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger contre une exposition défavorable à la hausse des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 3 210 M€ de swaps et de 380 M€ de CAP au 31 décembre 2011.**

Le suivi du risque de taux se fait chaque mois par la méthode des gaps. L'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 diffusé par Crédit Agricole S.A.

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations du Groupe CA S.A. :

- Limite en VAN : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels

Au 31/12/11 :

- o l'impact d'un choc de - 200 bps est de **-115 M€** (-4% des FP prudentiels)
- o l'impact d'un choc de + 200 bps est de **91 M€** (3.2% des FP prudentiels)

- Limite en GAP : Limite de concentration en gap sur 10 ans < 5% du PNB d'activité budgété à l'exception de l'année 2018 où le taux est de 6%

Au 31/12/11 :

en MEUR	A1 glissante	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gap synthétique	- 1 169	536	419	776	966	1 184	1 524	996	451	3
Limites	1 370	1 370	1 370	1 370	1 370	1 370	1 644	1 370	1 370	13
Consommation des limites	85%	39%	31%	57%	71%	86%	93%	73%	33%	-
Dépassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

**RESPECT DES LIMITES DE CONCENTRATION (SUR 10 ANS) OK**

La Caisse régionale est exposée à un aplatissement de la courbe de taux sur l'année 2012 puis à un excédent de ressources à taux fixe à partir de 2013.

**VI -2-2-2 / La gestion du risque structurel de change**

Le **risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

**VI -2-2-3 / Risque de liquidité et de financement**

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- l'Arrêté ministériel publié le 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, abrogeant le règlement CRBF n°88-01 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n°2009-05 du 29 juin 2009 abrogeant les instructions de la Commission bancaire n° 88-03, n° 88-10 et n° 89-03

Le **risque de liquidité est suivi quotidiennement** par l'unité Trésorerie de la Direction Financière, et une mesure est effectuée mensuellement, conformément à la réglementation.

La **gestion du risque de liquidité** s'appuie sur une méthode avancée de mesure, de gestion et d'encadrement du risque de liquidité, formalisée par une convention de liquidité avec Crédit Agricole SA qui établit l'ensemble des principes et règles du dispositif applicable à la Caisse régionale.

Cette méthode vise à assurer le suivi et l'encadrement des principaux risques de liquidité :

- le risque d'illiquidité
- le risque de concentration des échéances
- le risque de transformation en liquidité ou risque de prix de la liquidité

Ce dispositif distingue la gestion du risque de liquidité à court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

Le **risque d'illiquidité** est encadré par une limite de refinancement à court terme (LCT < 12 mois).

L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif.

Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte *stressé*, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale.

Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le plafond de refinancement à court-terme de la Caisse régionale est fixé à 2 898 M€ (calcul au 1er juillet 2011) pour le 2ème semestre 2011.

Le **pilotage du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure et l'encadrement du risque de concentration des échéances et du risque de prix de la liquidité.

Les besoins de liquidité à MLT se mesurent par le calcul de gaps de liquidité, sur la base de l'écoulement (selon échéanciers ou conventions) des postes de bilan et hors bilan.

Deux limites d'encadrement sont définies :

- une limite du risque de concentration des échéances, qui détermine un volume maximal des tombées de dette MLT, semestre par semestre, fixée à 2.5% des encours de crédits de la Caisse régionale
- une limite du risque de prix de la liquidité fixée à 7.5% du PNB annuel de la Caisse régionale

De plus, **des limites complémentaires sont en place pour encadrer la gestion du risque de liquidité et de refinancement**. Au 31 décembre 2011, les limites sont les suivantes :

- **Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de CA S.A.
- **Limites de refinancement de marché** :

Emission de titres de créances négociables	Plafond en M€
CDN	3 500
BMTN	2 500 Dont 800 M€ de BMTN subordonnés

- **Coefficient de liquidité supérieur à 100% (conformément au Groupe)** : La Caisse régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 134% au 31 décembre 2011.

L'année 2011 a été marquée par une forte tension sur le marché du refinancement et en particulier sur le marché des émissions de CDN. Cette tension s'est dans un premier temps manifestée par une forte hausse des spreads d'émission puis par un assèchement du marché. Pour compléter son refinancement court terme, la Caisse régionale a réalisé des emprunts blancs à court terme auprès de CAsa. Ces opérations ont contribué à la diversification du refinancement CT de la Caisse régionale.

La Caisse régionale a sur la partie « moyen et long terme » de son refinancement bénéficié de la mise en place de refinancements spécifiques (Covered bonds...)

Durant l'année 2011, la Caisse régionale a dans un premier temps optimisé sa consommation de limite CT en procédant notamment au tirage d'avances globales à départ décalé. Dans la seconde partie de l'année 2012, face au risque de réduction de sa LCT et aux tensions sur la liquidité, la Caisse régionale a fortement réduit sa consommation de limite CT.

#### **VI -2-2-4 / Politique de couverture**

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur (*Fair Value Hedge*),
- de couverture de résultats futurs (*Cash Flow Hedge*),
- de couverture d'un investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS/IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

#### **Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise**

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

### **VI - 2 - 3 / Ratios réglementaires**

Le Comité de la Réglementation Bancaire a instauré des normes qui sous forme de ratios de gestion, s'imposent à l'ensemble des banques françaises.

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord-de-France, les fonds propres évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 2 892 M€ au 30 juin 2011.

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

#### **□ Le Ratio Bâle II**

Selon l'article 1 du règlement CRB n° 91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio Bâle II de la Caisse régionale s'élève à 17.84% au 31 Décembre 2011 (sous réserve de validation par l'organe central).

#### **□ Le Coefficient de liquidité**

Selon les termes de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Les établissements doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100%. La Caisse régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 134% au 31 décembre 2011.

#### **□ Le Return on Equity ROE**

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 6,59% au 31/12/2011.

#### **□ Le Return on Asset ROA**

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,62% au 31/12/2011 sur base consolidée.

### **VI - 2 - 4 / Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour 2012**

La Caisse régionale souhaite améliorer son ratio « collecte / crédits » par un développement de ses encours de collecte clientèle bilancielle, tout en accompagnant le financement de l'économie régionale.

Elle adaptera sa politique d'émission sur le marché pour répondre aux besoins de l'approche avancée du groupe Crédit Agricole pour le suivi de son risque de liquidité.

L'exposition au risque de taux sera réexaminée selon l'évolution de l'activité commerciale.

## VI - 3 / Risques opérationnels et de non-conformité

---

### VI - 3 - 1 / Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction générale via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne,
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de second niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

#### **Calcul des Fonds Propres en méthode AMA :**

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

- pédagogie, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'utilisation de ce modèle AMA a été validée par l'ACP en Décembre 2007 et la méthodologie est régulièrement présentée et validée en Comité des Normes et Méthodologies du Groupe Crédit Agricole et encore récemment en Décembre 2011, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

**Exposition :**

Répartition des pertes opérationnelles par type d'événements sur l'année 2011

Type	Fraude interne		Fraude externe		Pratiques emploi sécurité sur le lieu de travail		Dommages aux actifs corporels		Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes		Relation clientèle, produits et pratiques commerciales		Traitement des opérations et gestion des processus		Synthèse (coût du risque Opérationnel)				Synthèse (coût du risque Frontière)						
	Nb 1	MB	Nb 1	MB	Nb 1	MB	Nb 1	MB	Nb 1	MB	Nb 1	MB	Nb 1	MB	MB	MN	Nb 1	MB	MB	MN					
Risque Opérationnels purs	18	-33	1290	-569			173	-94	395	-17	25	-179	4257	-980	6158	-	1872	-	1227	-	1225				
Risques foncière crédits			9	-247		0		0		0	1	0	3	-115								13	-362	-15	-15

**Plans de continuité d'activité :**

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse régionale Nord de France a nommé dès 2004 un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les 4 zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe.

**Assurances et couverture des risques :**

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

**VI - 3 - 2 / Risques de non-conformité**

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne

## VII - Dispositif de Contrôle Interne

---

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant l'année 2011 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est partagée entre trois fonctions :

- le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

En application de l'arrêté du 20 janvier 2010 modifiant le règlement CRBF n°97-02, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse régionale a été nommé Responsable de la « filière risques ». A ce titre, il assure la coordination et la consolidation de l'ensemble des risques sur le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale. Il rend compte à l'organe exécutif et délibérant de l'exercice de ses missions et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration et au Comité d'audit de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques et régulièrement présentées au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2011, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé.

### VII - 1 / Contrôle Permanent et Périodique

Le dispositif mis en place, qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques,
- les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité,
- les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la sécurité informatique est confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du SIR Comète. Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes.

Le contrôle annuel de la conformité du système d'information a été opéré par l'infogérant, conformément à ses obligations contractuelles. Au-delà, des audits d'appréciation du niveau de sécurité du système d'information ont été réalisés par des cabinets extérieurs spécialisés afin de mettre en évidence les éventuelles mesures correctrices à mettre en œuvre.

## VII - 2 / Contrôle de la Conformité

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur la réglementation relative à l'Autorité des Marchés Financiers, la Sécurité Financière et les réglementations en matière de commercialisation des produits.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse régionale, des contrôles ont été réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits ont été validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises ou poursuivies durant l'année ont porté sur :

- la poursuite de la mise à jour de la connaissance des clients et de la conformité de leur dossier d'entrée en relation. Le plan d'action mis en place en 2011 a permis de traiter la totalité des clients sensibles et le contrôle de la conformité des nouvelles entrées en relation a été renforcé.
- le suivi du respect des dispositions législatives et réglementaires liées à la Directive « Marché Instruments Financiers » (MIF) notamment celles relatives au conseil en investissement et à l'évaluation de la connaissance et l'expérience des clients en matière d'instruments financiers,
- la poursuite, au cours du deuxième semestre 2011, de la sensibilisation du Réseau aux procédures internes relatives aux nouvelles exigences réglementaires issues de la 3<sup>ème</sup> Directive Européenne du 30 janvier 2009, concernant notamment, la fraude fiscale, l'identification des clients à l'entrée en relation, l'actualisation des connaissances et les obligations de vigilance,
- la mise en production juillet 2011 d'une nouvelle version informatique de l'outil de détection des opérations sensibles en matière de blanchiment, (NORKOM)
- la mise en place d'un outil informatisé et centralisé de remontée d'opérations suspectes en matière de lutte anti-blanchiment identifiées par le Réseau et l'amélioration de la traçabilité des analyses des opérations potentiellement à risque,
- la réalisation de nouveaux contrôles intégrés au plan de contrôle permanent de la conformité 2011 portant notamment sur les thématiques liées aux réglementations consoméristes.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

## Développement durable et perspectives

---

### Le développement durable et la responsabilité sociale (RSE)

---

Mutualiste et coopératif depuis sa naissance il y a 116 ans, le Groupe Crédit Agricole a toujours su concilier croissance économique et progrès social. Le Crédit Agricole Nord de France, proche de son environnement grâce à ses 70 Caisses locales, a fait du développement durable et de la RSE une des orientations stratégiques de son projet d'entreprise depuis 2007, qu'il décline dans 3 axes :

- protection de l'environnement
- soutien aux publics fragiles et promotion de la cohésion sociale
- promotion de la diversité

**La protection de l'environnement, en favorisant les économies d'énergie et la lutte contre le réchauffement climatique.** Depuis 2009, la Caisse régionale a contribué à reboiser trois forêts domaniales de la région en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) : Forêt de Marchiennes en 2009, Boulogne en 2010 et Phalempin en 2011.

Nord de France a poursuivi ses actions pour réduire sa consommation de papier et d'énergie avec la mise à disposition d'emplacements à vélo pour les salariés, la mise en place du tri sélectif sur l'ensemble de ses sites avec Veolia et l'association ELISE et le remplacement de toutes les imprimantes et photocopieuses.

Bilan 2011 : 530 000 KWH d'économies et 21 500 arbres replantés en trois ans sur plus de 13Ha (l'équivalent de 17 stades de football en superficie).

**Des offres innovantes**, dans le prolongement de l'offre ISOLTO lancée en 2006 (prêts accordés avec le soutien de la Région et de l'ADEME, permettant aux particuliers d'obtenir des avantages financiers sur des travaux d'isolation de toiture), ou promouvant le Livret Développement Durable auprès de la clientèle pour favoriser le financement de projets éco-innovants. En 2011, le Crédit Agricole Nord de France a été un des principaux artisans de l'ECO-PTZ avec un nombre de prêts significatif. De même, la Caisse régionale s'engage fortement dans les projets d'agriculture durable (photovoltaïque et surtout méthanisation.), dans la promotion des constructions HQE (Haute Qualité Environnementale), et dans le financement (voire l'investissement en capital) des entreprises régionales dont l'activité est en relation avec le développement durable : elle est entrée au capital de la Foncière Solidaire SAS Foncière Chênelet qui construit, avec des matériaux locaux et écologiques, en s'appuyant sur des associations de réinsertion sociale, des logements sociaux respectueux de l'environnement. En étant un des premiers partenaires à soutenir Chênelet Habitat, la banque a fait preuve d'audace en démontrant qu'il était possible de concilier développement économique, approche environnementale et insertion sociale. Elle soutient également la nouvelle entreprise K'bane.

**Le soutien et la valorisation des initiatives locales** en matière de développement durable par l'intervention des Caisses Locales, en particulier sur le plan financier. Ainsi, le Crédit Agricole Nord de France soutient les associations portant un projet à caractère social, culturel ou créant du lien social. En l'espace de dix-huit mois, trois points Passerelle ont été créés dans la région pour accompagner les personnes victimes d'un accident de la vie à Lille, Arras et Boulogne sur Mer. Le Point Passerelle de Valenciennes est en projet pour 2012.

**Le mécénat mais aussi le sponsoring sur la durée** est d'une importance considérable pour Nord de France qui s'engage pour le développement culturel, social, économique et sportif de sa région. Partenaire de tous les sports, le Crédit Agricole est aux côtés de tous les clubs de Football de Ligue 1 et 2, tout en accompagnant les petits clubs amateurs. Les 4 jours de Dunkerque font aussi partie de l'agenda sportif du Crédit Agricole Nord de France. La banque soutient également les acteurs qui participent au rayonnement de la région : il est le premier mécène du Louvre Lens et soutient les projets culturels comme Béthune Capitale Culturelle 2011, des expositions au Musée des Beaux Arts de Lille ou du Musée de Flandres à Cassel ; enfin, la banque est première mécène de la grande exposition *Roulez Carrosses* à Arras en 2012.

**La promotion de l'équité et la solidarité au sein de l'entreprise**, notamment depuis la signature de la Charte de la Diversité en 2008 fait partie des engagements du Crédit Agricole Nord de France qui encourage, dans tous les domaines de la diversité (égalité hommes/femmes, handicap, suivi de carrière des seniors, minorités sociales et ethniques) la sensibilisation des salariés et la meilleure intégration possible. 2011 aura été l'année de la continuité en ce qui concerne le plan senior signé avec Pôle Emploi, la 2<sup>ème</sup> promotion d'alternants en reconversion et le partenariat avec un ergonome professionnel et la collaboration avec le réseau Alliances.

*Pour toutes les actions menées depuis 2007, la Caisse régionale Nord de France a été primée :*

- *fin 2009 par le Trophée de l'économie responsable décerné par le réseau Alliances, avec d'autres entreprises régionales récompensées pour leurs bonnes pratiques*
- *et surtout fin 2011 par le « Coup de Cœur régional » des Trophées de la Diversité, récompense nationale pour toutes les actions menées en faveur des personnes touchées par le handicap et pour l'ensemble des mesures adressées aux seniors dans l'entreprise.*

## Perspectives 2012

---

Le Crédit Agricole Nord de France a fait le choix de maintenir sa dynamique de croissance, d'une part grâce à la mobilisation de ses équipes sur tous les Marchés, d'autre part grâce à ses fondamentaux économiques qui lui donnent les moyens de son développement.

Les prises de participation stratégiques réalisées en 2011 et notamment celle dans le groupe Voix du Nord permettront de tirer le meilleur des synergies entre métiers de base et nouveaux métiers. Sur les Marchés Particuliers et Entreprises, l'Épargne collectée auprès des nouveaux clients viendra soutenir l'activité.

Ces éléments favorables permettent au Crédit Agricole Nord de France de tenir largement les engagements de Place pour le soutien à l'Économie, de faire face aux nouvelles réglementations bancaires et d'accompagner durablement la Création d'Entreprises, les PME et l'Agriculture en région.

## Annexes

---

### Liste des administrateurs de la Caisse régionale

---

M. CAFFIERI Maurice, Secrétaire  
M. CALAIS Patrice, Administrateur  
M. CALAIS Thierry, Vice-Président  
M. CHAMPAGNE Jean-Pierre, Administrateur  
M. DELTOUR Bertrand, Administrateur  
M. DUBRULLE José, Vice-Président  
M. DUCROQUET Dominique, Vice-Président  
M. GOMBERT Jean-Paul, Administrateur  
M. GOSSE DE GORRE Bertrand, Vice-Président  
M. HOLLANDER Gabriel, Trésorier  
Mme HUCHETTE Monique, Administratrice  
M. LECLERCQ Alain, Membre du bureau  
M. LEFEBVRE Didier, Administrateur  
M. MASCAUX Henri, Vice-Président  
M. PACORY Bernard, Président  
M. PARENTY Daniel, Administrateur  
Mme ROBAIL Renée-Paule, Administrateur  
M. ROLIN Stéphane, Administrateur  
M. ROSELEUR Jean-Pierre, Vice-Président  
Mme SPRIET Thérèse, Administrateur  
M. TETTART Philippe, Administrateur  
M. TRUFFAUX Philippe, Membre du bureau  
Mme VANSTEENBERGHE Anne-Marie, Administrateur  
Mme VION Marie-Madeleine, Membre du bureau

## Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse régionale

---

Tableau récapitulatif des déclarations adressées à l'AMF conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

<b>Prénom Nom</b>	<b>Montant global des transactions réalisées sur le titre CCI Nord de France et déclarées à l'AMF au cours de l'année 2011</b>
(Néant)	



## **NORD DE FRANCE**

### **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
NORD DE FRANCE**  
10, avenue Foch – B.P.369  
59 020 LILLE Cedex

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE  
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DE SECURITE  
FINANCIERE**

**- Exercice 2011 -**

Bernard PACORY  
Président du Conseil d'administration

31 janvier 20

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU TITRE DE LA LSF – EXERCICE 2011**  
(Code Monétaire et Financier, art. L. 621-18-3 ; Code de Commerce, art. L. 225-37)

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, de la Filière « risques » et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été adressé au Comité d'audit qui a communiqué au Conseil d'administration ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation au Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2012 et sera rendu public.

## **I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France résultent des articles du Code Monétaire et Financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP/MEDEF.

A titre d'exemple, pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

### **1. PRESENTATION DU CONSEIL**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France est administrée par un Conseil d'administration composé, en 2011, de 24 membres élus par l'Assemblée Générale des sociétaires.

Le Conseil d'administration a pour finalités de veiller à la qualité de la réponse aux besoins des sociétaires et des clients, de porter les intérêts de l'entreprise et de veiller à sa pérennité, d'exprimer la vision de l'entreprise sur sa mission dans son environnement.

Conformément aux statuts du Conseil d'administration, les administrateurs se répartissent géographiquement de manière équilibrée entre le département du Nord (12) et celui du Pas-de-Calais (11), et comprennent également un

représentant du Crédit Agricole de Belgique. Ils sont considérés comme indépendants dans la mesure où ils ne sont pas élus par les actionnaires de la société.

Les administrateurs sont élus pour une période de trois ans, avec un renouvellement par tiers chaque année.

En 2011, cinq femmes sont membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, soit un pourcentage de féminisation du Conseil d'administration de 20,8%.

L'âge moyen constaté des administrateurs est de 59 ans, l'âge maximum fixé statutairement étant de 67 ans.

Chaque année, le Conseil d'administration élit son Président. Ainsi, depuis le 22 avril 2011, la Présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Bernard PACORY, qui a pris la succession de Monsieur Paul BERNARD. Il convient de noter que la fonction de Président est dissociée de la fonction de Directeur Général.

Le Conseil d'administration constitue également son bureau composé de 12 membres du Conseil qui se réunit 3 à 4 fois par mois (hormis le mois d'août). Ce bureau a vocation à préparer les décisions qui vont être soumises au Conseil d'administration et gère, le cas échéant, les affaires courantes nécessitant une prise de position rapide qui sera validée à la réunion suivante du Conseil d'administration.

### 1.1 Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'administration précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale, à savoir le Conseil d'administration composé d'élus de caisses locales, le Bureau du Conseil et les Comités des prêts. Ce règlement intérieur est établi ou modifié par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents.

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises et les principaux thèmes suivants ont été abordés :

Thèmes	Fréquence des thèmes abordés lors des Conseils d'administration
Informations et décisions financières CR et consolidé	35
Activités commerciales / Résultats commerciaux	28
Actions de développement local / Communication	28
Administration et organisation de la Caisse régionale	27
Participations / Filiales	21
Situation des risques / limites / Rapport IGL	19
Animation des caisses locales	10
Informations Groupe	9

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 89%. Lors des réunions, le Conseil d'administration est périodiquement informé par l'exécutif des engagements de la Caisse régionale, ainsi que de sa situation financière, notamment au travers de la présentation trimestrielle des comptes sociaux et consolidés.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs exercent également des mandats dans les sociétés du Groupe (Nord Capital Investissement, Crédit Agricole de Belgique...) ou participent aux Comités des Prêts.

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale, les membres du Conseil d'administration qui sont déclarés Initiés Permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale Nord de France (CCI) ainsi que le Président et les Vice-Présidents qui sont déclarés Initiés Permanents sur le titre Crédit Agricole S.A, doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur ces valeurs, que ce soit pour leur compte propre ou dans le cadre d'un mandat confié.

Les membres du Conseil d'administration ont en outre l'interdiction d'effectuer des transactions sur les titres des sociétés pour lesquelles ils détiennent des informations privilégiées.

Dans le cadre de l'octroi de prêts aux administrateurs de la Caisse régionale, les personnes concernées sont invitées à ne pas participer à la délibération et ne prennent pas part au vote.

Au-delà, il est rappelé en fin de séance de chaque Conseil d'administration qu'un devoir de discrétion et d'abstention s'impose à toute personne ayant reçu des informations concernant la Caisse régionale, ses filiales ou les entreprises cotées clientes de la Caisse régionale, tant que ces informations n'ont pas été rendues publiques.

### Evaluation de la qualité des travaux du conseil.

Une réflexion a été menée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 septembre dernier sur sa composition.

Suite à cette réflexion, le Conseil d'administration a notamment validé le recrutement de deux nouveaux administrateurs indépendants et l'augmentation de la proportion de femmes au sein du Conseil d'administration. Ces évolutions feront l'objet de propositions lors de la prochaine assemblée générale.

Au-delà, au cours de l'année 2011, et afin de renforcer le positionnement de la Caisse régionale sur certains marchés, quatre commissions de travail ont été créées. Ces commissions sont composées de 15 à 20 membres chacune (administrateurs de la Caisse régionale et présidents de caisses locales), sont présidées par un membre du Bureau et animées par un cadre de Direction.

Enfin, pour renforcer la compétence des membres du Conseil d'administration, un dispositif de formation a été mis en place. Ainsi, les nouveaux administrateurs sont systématiquement formés lors de leur arrivée. Les membres du Bureau bénéficient périodiquement, et à tour de rôle, d'une formation dédiée. Au-delà, un catalogue récapitulatif des formations disponibles est mis à la disposition des administrateurs qui peuvent ainsi sélectionner celle qui leur convient le mieux. Enfin, une formation destinée à l'ensemble des membres du Conseil est en cours d'élaboration et sera programmée au cours de l'exercice 2012.

### 1.2 Conventions « réglementées »

Au cours de l'année 2011, une nouvelle convention réglementée a été autorisée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Ainsi, le Conseil d'administration du 31 janvier 2011 a autorisé une convention de garantie financière conclue entre la Caisse régionale, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et l'ensemble des autres fournisseurs de garantie, dans le cadre d'un prêt accordé par Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A.

Au-delà, deux conventions précédemment autorisées ont fait l'objet, en 2011, d'une nouvelle autorisation du Conseil d'administration suite à des modifications apportées dans les conventions. Ainsi,

- dans sa session du 31 janvier 2011, le Conseil d'administration a autorisé l'avenant à la convention réglementée relative à des opérations de refinancement avec Crédit Agricole Covered Bonds, dans le cadre du changement de statut de cette dernière en « société de financement de l'habitat »,
- dans sa session du 30 mai 2011, le Conseil d'administration a autorisé la convention réglementée relative à des prêts à titre gratuit d'actions de Nord Capital Investissement suite à la désignation d'un nouveau représentant de la Caisse régionale.

Enfin, les conventions réglementées suivantes précédemment autorisées se sont poursuivies en 2011. Celles-ci concernent :

- le prêt à titre gratuit d'action de la Holding Saint Amand au profit d'un des représentants de la Caisse régionale,
- l'octroi d'une avance en compte courant au profit de la société Socarenord,
- les opérations de refinancement via Crédit Agricole S.A. auprès de la Société de Financement de l'Economie Française.

Il convient de noter que les caractéristiques des conventions sont retranscrites dans les procès-verbaux du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

### 1.3 Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, lors de sa séance du 15 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code Monétaire et Financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leur sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A. Certaines Caisses régionales, dont la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, sont émettrices de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) sur le marché réglementé, compartiment B.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations,

exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du Groupe. En outre, conformément au Code Monétaire et Financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code Monétaire et Financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6.330 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France du 26 septembre 2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code Monétaire et Financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique du Groupe Crédit Agricole pour lequel la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'entreprise,
- la convention collective des cadres dirigeants actuellement en vigueur et, enfin
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de Direction de Caisses régionales,

le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a accepté que la Commission Nationale de Rémunération « fasse office de Comité de rémunération » de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission, ainsi que ses missions, ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code Monétaire et Financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction sur leur rémunération fixe et, le cas échéant, sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres ès qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjoints de Caisses régionales.

La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable comprise, dans le cadre des accords collectifs (révisés en 2011), entre 0 et 45% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des Assemblées Générales Ordinaires.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France en 2011 est :

- pour le Directeur Général en fonction jusqu'au 3 décembre 2011, de 295.844 € au titre de la rémunération fixe et de 120.000 € au titre de la rémunération variable versée en 2011 pour l'exercice 2010.

- pour le Directeur Général ayant pris ses fonctions à compter du 3 décembre 2011, de 17.865 € au titre de la rémunération fixe.

En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de Direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit Agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation et, par voie de conséquence, l'ancienneté requise dans le statut de cadre de direction passe de 15 à 17 ans. Ces modifications seront effectives pour tous les cadres de direction au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Comme indiqué précédemment, lors de l'Assemblée générale du 22 avril 2011, M. Bernard PACORY a été élu Président du Conseil d'administration, succédant ainsi à M. Paul BERNARD. Le détail des rémunérations reçues par chacun des Présidents, au cours de l'exercice 2011, est détaillé ci-après.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
<b>Président : M. Paul BERNARD (jusqu'au 22/04/2011)</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	<b>75 660 €</b>	<b>25 320 €</b>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	<b>Véhicule de fonction</b>	<b>Véhicule de fonction</b>
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
<b>Président : M. Bernard PACORY (à compter du 22/04/2011)</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice		<b>50 640 €</b>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice		Néant
Rémunération exceptionnelle		Néant
Avantage en nature		<b>Véhicule de fonction</b>

Jetons de présence		Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant

Il convient de noter que l'agrément de Monsieur Alain DIEVAL en qualité de Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a pris fin le 3 décembre 2011. Le Conseil d'administration du 21 novembre 2011 a confié, par intérim, la Direction générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France à Monsieur Jacques DURAND jusqu'au 31 janvier 2012.

Les rémunérations reçues par Messieurs Alain DIEVAL et Jacques DURAND, au cours de l'exercice 2011, au titre de leur fonction de Directeur Général sont détaillées ci-après. Compte tenu du caractère transitoire des fonctions de Monsieur Jacques DURAND, celui-ci a conservé le logement de fonction qu'il avait en tant que Directeur Général Adjoint.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
<b>Directeur Général : M. Alain DIEVAL (jusqu'au 03/12/2011)</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	<b>292 575 €</b>	<b>295 844€</b>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<b>120 000€</b>	<b>ND*</b>
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	<b>Logement et véhicule de fonction</b>	<b>Logement et véhicule de fonction</b>
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

\*ND : non disponible

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
<b>Directeur Général par intérim : M. Jacques DURAND (à compter du 03/12/2011)</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice		<b>17 865 €</b>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice		<b>ND*</b>
Rémunération exceptionnelle		Néant
Avantage en nature		<b>Logement et véhicule de fonction</b>
Jetons de présence		Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant

\* ND : non disponible

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)	Régime de retraite Supplémentaire (1)	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<b>Président</b> - Nom : Bernard PACORY - Date début Mandat : 22/04/2011 - Date de renouvellement des mandats d'administrateur : <u>De 2003 à 2011</u> : Vice-Président de la CR Nord de France <u>De 2002 à 2003</u> : administrateur de la CR Nord de France <u>De 1993 à 2002</u> : administrateur de la CR du Nord	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Directeur Général</b> Nom : Jacques DURAND Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : 03/12/2011	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>

## 2 PRESENTATION DES COMITES

### Le Comité d'audit

Conformément à l'option offerte par les dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009), le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a dans sa séance du 21 décembre 2009, décidé d'exercer la faculté de substitution du Comité d'audit par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'ordonnance.

Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a réalisé un bilan du fonctionnement du Comité d'audit lorsque cette fonction était exercée par substitution par le Conseil d'administration. Ce bilan a permis de mettre en évidence les avantages d'une telle organisation mais également quelques inconvénients parmi lesquels une certaine difficulté d'appréhension des sujets du Comité d'audit par les administrateurs du fait d'une contrainte de temps compte tenu des ordres du jour chargés, d'une interactivité limitée et d'un niveau de complexité technique grandissant.

En conséquence, le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 juillet 2011, a validé la création d'un Comité d'audit afin que cette fonction ne soit plus exercée par substitution par le Conseil d'administration. Ce comité est composé de huit membres choisis parmi les membres du Conseil d'administration, hors Président.

Les membres du Comité d'audit sont considérés comme indépendants dans la mesure où ils ne sont pas représentants des actionnaires. Plusieurs d'entre eux disposent de connaissances dans les domaines financier et comptable en leur qualité de chef d'entreprise ou d'expert-comptable. Au-delà, les membres du Comité d'audit bénéficient d'une formation continue dans les domaines financiers et comptables au travers de sessions thématiques organisées en fonction des besoins. Une première session de formation a été réalisée en 2011 sur le thème des instruments financiers et des documentations spécifiques sont régulièrement remises aux membres du Comité d'audit.

Les missions légales incombant au Comité d'audit sont inscrites dans l'article L823-19 du Code de commerce, tel que rapporté littéralement ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des commissaires aux comptes. Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

Le Comité d'audit agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration. Il prépare ses décisions mais ne reprend aucune de ses attributions. Il formule des propositions ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration, les dossiers lui étant présentés pour information.

Le Comité d'audit compte des invités permanents : le responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle Périodique et le Directeur Financier. Peuvent être invités en fonction des sujets traités, le Président et le Directeur Général, les commissaires aux comptes et les fonctions de contrôle spécialisées.

Entre janvier et juillet 2011, le Comité d'audit par substitution du Conseil d'administration de la Caisse régionale Nord de France s'est réuni à six reprises. Par la suite, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises, avec un taux de participation de 87,5%.

Au cours de ces séances, les thèmes suivants ont notamment été examinés :

- présentation des comptes sociaux et consolidés, y compris de l'avis des Commissaires aux Comptes,
- présentation de l'activité de contrôle interne (y compris présentation du rapport du Président et du Rapport Annuel de Contrôle Interne),
- présentation de la situation des risques, du dispositif de mesure et de surveillance de ces derniers, des dépassements de limite de risque de taux ainsi que de certains dossiers spécifiques,
- actualisation des limites de risques de taux, des limites crédit,
- mise en œuvre du pilier 2 de Bâle 2,
- changement de signataire du cabinet KPMG, commissaire aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Les Comités des prêts, composés des membres du Bureau du Conseil d'administration et de représentants de la Direction Générale, sont chargés d'examiner les demandes de prêts. Deux administrateurs du Conseil d'administration non membres de ces comités y participent par roulement.

Ces Comités des prêts se réunissent selon une périodicité hebdomadaire pour décider de l'octroi ou non des crédits qui dépassent la délégation des trois Directeurs en charge des crédits (Particuliers – Agriculteurs et Professionnels – Entreprises). Ces Comités des prêts se sont tenus à 46 reprises au cours de l'exercice 2011.

Concernant les comptes et l'audit interne, le Directeur Financier et le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents, en représentation de l'ensemble des fonctions de Contrôle Interne, rendent régulièrement compte au Conseil d'administration du suivi de leurs activités respectives (présentation des résultats sociaux et consolidés, de la gestion des risques et des rapports de contrôle interne) en présence des deux Commissaires aux Comptes. Ces derniers ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de 6 ans.

### **3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL**

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général à qui il délègue, pour l'exécution de ses propres décisions et celle de l'Assemblée Générale, tout ou partie de ses pouvoirs.

En date du 21 novembre 2011, le Conseil d'administration a conféré à Monsieur Jacques DURAND, Directeur Général, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

En matière de distribution de crédit, une délégation financière a été donnée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Adjointes pour accorder des crédits dans le cadre d'un plafond d'encours, par entité emprunteuse, quel que soit le marché, à concurrence respectivement de 8 millions d'euros et de 5 millions d'euros.

Concernant les acquisitions et les ventes d'immeubles pour le compte de la Caisse régionale, le Conseil d'administration a donné délégation au bureau pour les opérations à concurrence d'un million d'euros.

Au delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

## **II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 39 ETP au 31/12/2011.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

### **1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne s'appuie sur :

- des références internationales :  
Celles-ci sont émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
- des références légales et réglementaires :
  - le Code Monétaire et Financier, le règlement 97-02 modifié du CRBF relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
  - le recueil de textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ;
  - le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- des références propres au Crédit Agricole :
  - les recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
  - le Corpus et les procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
  - la Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;
  - le référentiel des règles de Conformité des Caisses régionales.
- des références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France :  
Afin de rappeler l'organisation et les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne au sein de la Caisse régionale, la Charte de Contrôle Interne, actualisée en janvier 2011, est mise à disposition de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale. Il en est de même pour la charte comptable, actualisée en mars 2010, qui définit les principes d'organisation et de contrôle comptable mis en place au sein de la Caisse régionale, dans le cadre des normes du Groupe Crédit Agricole.  
Enfin, les dispositions générales relatives à la déontologie professionnelle et les règles s'appliquant au personnel sensible sont rappelées dans le règlement intérieur de la Caisse régionale.

## **2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

### **2.1 Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés (dits de « 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degrés ») par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (dits de « 3<sup>ème</sup> degré ») réalisés par le service Audit et Contrôle Périodique.

### **2.2 Pilotage du dispositif**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle permanent et du Contrôle de la conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant le règlement 97-02, le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents a été désigné responsable de la filière « risques ».

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation », dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques, a permis d'identifier la conformité de l'établissement aux nouvelles exigences du règlement 97-02 et de définir un plan d'actions destiné à renforcer le dispositif existant. La mise en œuvre de ce dernier s'est poursuivie au cours de l'année 2011.

### **2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration**

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi, il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En application du règlement 97-02, le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes,
- en cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure dédiée.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole. Le bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2011 sera présenté au Conseil d'administration du 26 mars 2012 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

Une présentation semestrielle des missions réalisées par les différentes instances de contrôle arrêtées au 30 juin 2011 a, par ailleurs, été réalisée au Comité d'audit du 21 octobre 2011. Une synthèse de cette présentation a été effectuée lors du Conseil d'administration du 24 octobre 2011.

#### 2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

#### 2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Les principales filiales concernées sont le pôle capital risque (Nord Capital Investissement), le pôle immobilier (holding, les réseaux d'agences immobilières et leur entité des fonctions supports communes, SCI de portage, prescription immobilière, promotion immobilière, diagnostics immobiliers) et le pôle Belgique.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

### **3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE**

#### **3.1 Mesure et surveillance des risques**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Pour chaque facteur de risque, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Concernant les crédits, une limite globale fixe le cadre dans lequel l'encours de crédit de la Caisse régionale doit s'inscrire et des limites opérationnelles déterminent le plafond maximum de risque net sur un emprunteur. Ces limites ont été présentées au Conseil d'administration.

Au-delà, la Direction des Risques et Contrôles Permanents assure le suivi des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Les principaux risques et portefeuilles font l'objet d'une revue mensuelle en comité, portant en particulier sur les dossiers « sensibles ». La correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), de même que l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques, sont examinés tous les mois par le Comité des Risques.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché entre dans les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Une limite globale de risque est définie sur la base de l'impact d'un scénario catastrophe, calculé selon les paramètres recommandés par le Groupe. Une estimation de la perte financière maximale (Var) est également réalisée chaque mois avec détermination d'un seuil d'alerte. Par ailleurs, les limites opérationnelles par type d'opérations, par classe comptable et par facteur de risque ont été actualisées. De même, des délégations opérationnelles par type d'opérations ont été renouvelées.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées,
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

Le risque de liquidité est suivi mensuellement par le service Trésorerie. La gestion de ce risque s'inscrit dans le cadre des normes Crédit Agricole S.A. Par ailleurs, la Caisse régionale s'est fixé ses propres limites d'émission de CDN et BMTN.

#### **3.2 Dispositif de contrôle permanent**

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique crédit, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (directeurs d'agence, directeurs de secteur, responsables de service, directeur de département et Comité de Contrôle Interne). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes se poursuit au fur et à mesure des acquisitions. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion. Les contrôles de premier degré sont assurés par le directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

### 3.3 Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2011, la Caisse régionale a engagé des travaux, ou a poursuivi ceux débutés précédemment, pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires.

Dans ce cadre, elle a notamment :

- organisé des sessions de formations relatives à la Lutte Anti-Blanchiment, dispensées en présentiel, auprès des collaborateurs du réseau,
- réalisé la cartographie 2011 des risques de non-conformité et renforcé en conséquence le plan de contrôle de la conformité,
- pris des mesures afin d'améliorer les dispositifs existants en matière de mobilité bancaire.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

### 3.4 Dispositifs de contrôles particuliers

Ces dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée périodiquement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales), dont la mise en œuvre en cours doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans secours informatiques (pour ce dernier, pour l'ensemble de la communauté « Comète ») en cohérence avec les actions menées sur les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.
- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2011, les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait

l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

### 3.5 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

#### *Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière*

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de dernier niveau sur l'information comptable et financière (contrôle 2<sup>ème</sup> degré 2<sup>nd</sup> niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée fonctionnellement et hiérarchiquement au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte du contrôle comptable, adoptée le 22 février 2010, définit notamment le rôle et les responsabilités des différents niveaux de contrôle comptable au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, centres comptables décentralisés), le périmètre de couverture des contrôles, les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### *Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière*

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information requise pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière est décrite dans le livre des procédures comptables de la Caisse régionale. Les procédures relatives à la piste d'audit sont formalisées.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

#### *Données comptables*

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

Elle met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2011, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et/ou d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole.

Des actions de fiabilisation et d'amélioration des traitements comptables des opérations de back-office trésorerie et de gestion du portefeuille de participation ont été mises en œuvre grâce à des évolutions du logiciel KTP, permettant ainsi une sécurisation des traitements comptables en normes françaises et en normes IFRS de ces activités.

#### *Données de gestion*

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension. Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

### *Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière*

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière : séparation du contrôle comptable en 2 niveaux de contrôle (niveau 2.1 rattaché à la Direction comptable et financière et niveau 2.2 rattaché à la Direction des Risques et des Contrôles Permanents), élaboration d'une cartographie des risques comptables étendue aux processus comptables, couvrant les risques de fraudes et intégrée à la cartographie des risques opérationnels, révision des plans de contrôles comptables dans les services opérationnels (centres comptables décentralisés), déploiement des contrôles sur les processus d'élaboration de l'information comptable et financière (Direction comptable et financière), mise en place d'une communication transverse via une réunion préparatoire à l'arrêté trimestriel des comptes, comité comptable périodique présentant les résultats des contrôles effectués par le niveau 2.1 et les axes d'amélioration s'appuyant sur les constats réalisés, mise en place de guides de contrôles comptables dans les filiales consolidées où la Caisse régionale est actionnaire majoritaire, mise en place dans les filiales où la comptabilité est tenue par la Caisse régionale de contrôles comptables dans l'outil Racine dont les résultats sont exploités par le contrôle permanent comptable.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et la Direction Comptable et Financière :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2ème degré 1<sup>er</sup> niveau exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation permet ainsi au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière et de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans l'entité.

### *Relations avec les Commissaires aux comptes*

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

### 3.6 Contrôle Périodique

Le service Audit et Contrôle Périodique (ACP), exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit et Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données).

Les missions réalisées par le service Audit et Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

\* \* \*

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.



**NORD DE FRANCE**

**ANNEXES AU RAPPORT  
DU PRÉSIDENT**



**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

<b>Identité des membres du Conseil d'administration</b>			<b>date du mandat actuel</b>
Monsieur Bernard	PACORY	58 ans	2011 - 2012
Monsieur Thierry	CALAIS	58 ans	2011 - 2014
Monsieur José	DUBRULLE	55 ans	2011 - 2014
Monsieur Dominique	DUCROQUET	65 ans	2010 - 2013
Monsieur Bertrand	GOSSE de GORRE	50 ans	2010 - 2013
Monsieur Henri	MASCAUX	64 ans	2010 - 2013
Monsieur Jean-Pierre	ROSELEUR	64 ans	2010 - 2013
Monsieur Maurice	CAFFIERI	64 ans	2009 - 2012
Monsieur Patrice	CALAIS	58 ans	2010 - 2013
Monsieur Jean-Pierre	CHAMPAGNE	67 ans	2009 - 2012
Monsieur Bertrand	DELTOUR	59 ans	2011 - 2014
Monsieur Jean-Paul	GOMBERT	63 ans	2011 - 2014
Monsieur Gabriel	HOLLANDER	55 ans	2011 - 2014
Madame Monique	HUCHETTE	64 ans	2011 - 2014
Monsieur Alain	LECLERCQ	46 ans	2009 - 2012
Monsieur Didier	LEFEBVRE	67 ans	2009 - 2012
Monsieur Daniel	PARENTY	56 ans	2011 - 2014
Madame Renée-Paule	ROBAIL	67 ans	2009 - 2012
Monsieur Stéphane	ROLIN	50 ans	2010 - 2012
Madame Thérèse	SPRIET	51 ans	2010 - 2013
Monsieur Philippe	TETTART	55 ans	2010 - 2013
Monsieur Philippe	TRUFFAUX	49 ans	2009 - 2012
Madame Anne-Marie	VANSTEENBERGHE	58 ans	2010 - 2013
Madame Marie-Madeleine	VION	63 ans	2009 - 2012

**ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU COMITE D'AUDIT DE LA  
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

<b>Membres du Comité d'audit</b>			
<b>Identité des Membres</b>			
Président	Monsieur	Bertrand	GOSSE de GORRE
Membres	Madame	Monique	HUCHETTE
	Monsieur	Maurice	CAFFIERI
	Monsieur	Bertrand	DELTOUR
	Monsieur	Didier	LEFEBVRE
	Monsieur	Henri	MASCAUX
	Monsieur	Daniel	PARENTY
	Monsieur	Stéphane	ROLIN

**ANNEXE 3 : LISTE DES 70 CAISSES LOCALES AFFILIEES  
A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

<b>Nom de la Caisse locale :</b>	<b>Siège social :</b>
AIRE SUR LA LYS	1 à 5 Rue d'Arras – 62922 AIRE SUR LA LYS
ARDRES – AUDRUICQ	9 Place Belle Roze – BP 8 – 62610 ARDRES
ARLEUX	34 Rue Fily – BP 9 – 59151 ARLEUX
ARMENTIERES	32 Place Saint Vaast – 59280 ARMENTIERES
ARRAS	19 Grand Place – 62000 ARRAS
AUBERCHICOURT	7 Place Jean Jaurès – 59580 ANICHE
AUBIGNY	1 Place du Manoir – 62690 AUBIGNY EN ARTOIS
AULNOYE	17 Rue Jean Jaurès – 59620 AULNOYE
AVESNES – BEAUMETZ	77 Grand'Rue – BP 15 – 62810 AVESNES LE COMTE
AVESNES SUR HELPE	4 Rue Vauban – 59440 AVESNES SUR HELPE
AVION – BULLY	34 Place Jean Jaurès – 62300 LENS
BAILLEUL	16 Rue d'Ypres – 59270 BAILLEUL
BAPAUME – BERTINCOURT	16 Route de Douai – 62450 BAPAUME
BAVAY	40 Rue Pierre Mathieu – BP 94022 – 59570 BAVAY
BERGUES	26 Rue Nationale – 59380 BERGUES
BETHUNE	159 Place du Maréchal Joffre – BP 10015 – 62401 BETHUNE
BONDUES – MARCQ	1906 Avenue du Général de Gaulle – 59910 BONDUES
BOUCHAIN	222 Rue Léon Pierard – BP 36 – 59111 BOUCHAIN
BOULOGNE	85 Boulevard Mariette – 62311 BOULOGNE SUR MER
BOURBOURG	3 Place du Général de Gaulle – 59630 BOURBOURG
BRUAY LA BUISSIERE	422 Rue Jules Guesde – 62700 BRUAY LA BUISSIERE
BUCQUOY – PAS EN ARTOIS	18 Grand Place – 62760 PAS EN ARTOIS
CALAIS	77 Boulevard Lafayette – 62102 CALAIS
CAMBRAI	27 Rue de Nice – 59400 CAMBRAI
CARNIERE	9 Rue Karl Marx – 59129 AVESNES LEZ AUBERT
CARVIN – WINGLES	16 Rue du 8 mai 1945 – 62220 CARVIN
CASSEL	61 Rue Constant Moeneclay – 59670 CASSEL
CLARY	11 Rue Léon Gambetta – 59540 CAUDRY
CONDE SUR L'ESCAUT	47 Rue Léon Gambetta – 59163 CONDE SUR L'ESCAUT
CYSOING	42 Rue Léon Gambetta – 59830 CYSOING
DENAIN	1 Rue Lazare Bernard – 59200 DENAIN
DESVRES	10 rue des Potiers – 62240 DESVRES
DOUAI	179 Rue de Paris – 59505 DOUAI
DUNKERQUE	5-7 Rue Sainte Barbe – 59140 DUNKERQUE
FREVENT	2 Place Jean Jaurès – 62270 FREVENT
GUINES	29 Rue Georges Clémenceau – 62340 GUINES
HAUBOURDIN – RONCHIN	1 Rue Léon Gambetta – BP 30021 – 59481 HAUBOURDIN
HAUT PAYS	25 Place Jean Jaurès – 62380 LUMBRES
HAZEBROUCK	5 Rue de l'église – 59190 HAZEBROUCK
HENIN – HARNES	58 Rue Montpencher – BP 157 – 62253 HENIN BEAUMONT
HESDIN	1 Place d'Armes – BP 35 – 62140 HESDIN
LA BASSEE	5 Rue du Général Leclercq – 59480 LA BASSEE
LAMBERSART – LA MADELEINE	2 Avenue Henri Delecaux – 59130 LAMBERSART
LE CATEAU	36-38 Rue Jean Jaurès – 59360 LE CATEAU

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
LE QUESNOY	8-10-12 Rue Henri Weibel – 59530 LE QUESNOY
LENS – LIEVIN	34 Place Jean Jaurès – 62234 LENS
LILLE	71-73 Rue Nationale – 59800 LILLE
LILLERS	9 Rue du Commerce – 62193 LILLERS
MARCHIENNES	41 Rue Pasteur – 59490 SOMAIN
MARCOING	15 Rue de la République – 59159 MARCOING
MARQUISE	12 Rue Pasteur – 62250 MARQUISE
MAUBEUGE	40 Avenue de France – 59600 MAUBEUGE
MERVILLE	9 Place de la Libération – 59660 MERVILLE
MONTREUIL	32 Place du Général de Gaulle – 62170 MONTREUIL SUR MER
ORCHIES	1 Place Léon Gambetta – 59310 ORCHIES
PERNES	29 Grand Place – 62550 PERNES EN ARTOIS
PONT A MARCQ	102 Rue Nationale – 59710 PONT A MARCQ
QUESNOY SUR DEULE	3 Rue du Général Leclercq – 59890 QUESNOY SUR DEULE
ROUBAIX – CROIX – WASQUEHAL	52 Avenue Jean Jaurès – 59100 ROUBAIX
SAINT AMAND	34 Rue d’Orchies – 59230 SAINT AMAND LES EAUX
SAINT OMER	26 Place Foch – 62500 SAINT OMER
SAINT POL SUR TERNOISE	4 Place de Verdun – 62130 SAINT POL SUR TERNOISE
SECLIN	31 Place du Général de Gaulle – 59113 SECLIN
SOLESMES	53 Rue de la République – 59730 SOLESMES
STEENVOORDE	33 Place Norbert Segard – 59114 STEENVOORDE
TRELON	52 Rue Saint Louis – BP 20051 – 59612 FOURMIES
VALENCIENNES	15 Avenue d’Amsterdam – 59300 VALENCIENNES
VILLENEUVE D’ASCQ	30 Boulevard du Comte de Montalembert – 59650 VILLENEUVE D’ASCQ
WATTRELOS – TOURCOING	40 rue Carnot – 59150 WATTRELOS
WORMHOUT	42 Place du Général de Gaulle – 59470 WORMHOUT



## **NORD DE FRANCE**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT**



## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application  
de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du  
Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale  
de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Exercice clos le 31 décembre 2011

KPMG AUDIT

MAZARS

## **KPMG AUDIT**

1, COURS VALMY - 92923 PARIS LA DEFENSE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RC NANTERRE 775 726 417

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

## **Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille  
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables  
Capital Social de 179 286 756 €  
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de  
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du  
Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de  
Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Exercice clos le 31 décembre 2011

KPMG AUDIT

MAZARS

**Caisse régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le  
31 décembre 2011*

## **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L. 225-237 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

**Caisse régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le  
31 décembre 2011*

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Caisse régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Rapport des commissaires  
aux comptes établi en  
application de l'article  
L.225-235 du Code de  
commerce*

*Exercice clos le  
31 décembre 2011*

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de Commerce.

*Fait à Paris-la-Défense et Courbevoie, le 28 février 2012*

Les commissaires aux comptes

---

**K P M G A U D I T**

Arnaud Bourdeille

**M A Z A R S**

Anne Veaute



## NORD DE FRANCE

### **BILAN, HORS-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**



# ***Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France***

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2011**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en date du 27 janvier 2012 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 16 avril 2012.**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>94</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE .....	94
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	95
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	96
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>102</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	102
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ...	103
BILAN ACTIF .....	104
BILAN PASSIF .....	105
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	106
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	108
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>111</b>
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	111
1.1. Normes applicables et comparabilité.....	111
1.2. Format de présentation des états financiers .....	113
1.3. Principes et méthodes comptables .....	113
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....	136
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	142
2.1 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice .....	142
2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence .....	143
2.3 Participations non consolidées .....	144
2.4 Ecarts d'acquisition .....	144
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	146
3.1. Risque de crédit .....	146
3.2. Risque de marché .....	153
3.3. Risque de change.....	157
3.4. Risque de liquidité et de financement.....	157
3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change .....	160
3.6. Risques opérationnels .....	161
3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires .....	161
4.1. Produits et Charges d'intérêts .....	163
4.2. Commissions nettes .....	164
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	164
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers .....	166
4.5. Produits et charges nets des autres activités .....	166
4.6. Charges générales d'exploitation .....	166
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ...	167
4.8. Coût du risque .....	168
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	168
4.10. Impôts .....	168
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	170
5. INFORMATIONS SECTORIELLES .....	171
5.1. Information par secteur opérationnel .....	172
5.2. Information sectorielle par zone géographique .....	172
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	173
6.1. Caisse, Banques centrales.....	173
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	173
6.3. Instruments dérivés de couverture .....	174
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente .....	175
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	176
6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers .....	178
6.7. Exposition au risque souverain .....	179
6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle .....	181
6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance .....	182
6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	182
6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....	183
6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	184
6.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés .....	185
6.14. Immeubles de placement .....	185
6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	186

6.16.	<i>Provisions</i> .....	186
6.17.	<i>Capitaux propres</i> .....	188
6.18.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	192
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS .....	194
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	194
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	194
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	194
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	195
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	197
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	197
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	198
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	199
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	200
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	200
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	202
11.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE .....	206
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2011 .....	206

## **Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

### **CADRE GENERAL**

#### ***Présentation juridique de l'entité***

La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

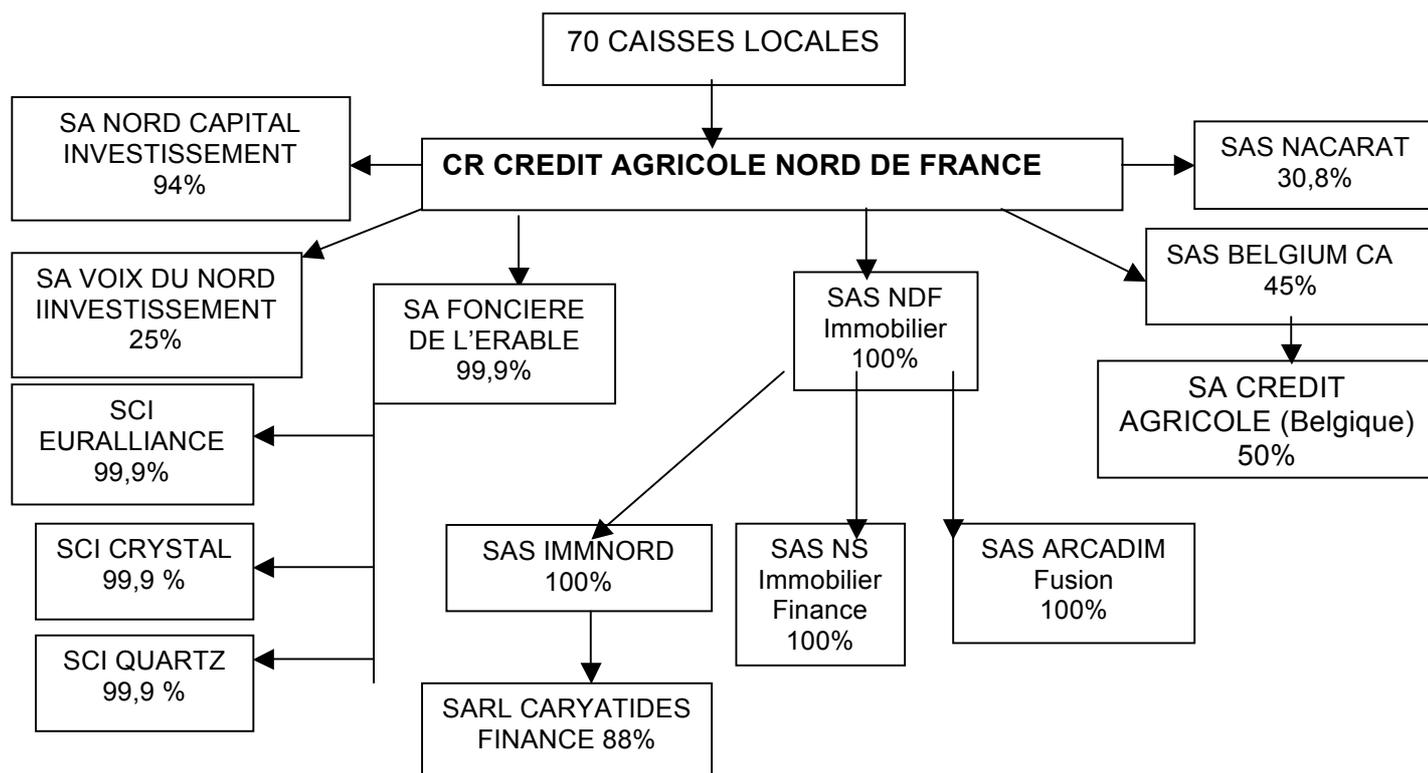
La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (SA Crédit Agricole (Belgique), SAS Belgium CA, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable, SAS Nacarat, SA Voix du Nord Investissement et SAS NS Immobilier Finance).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



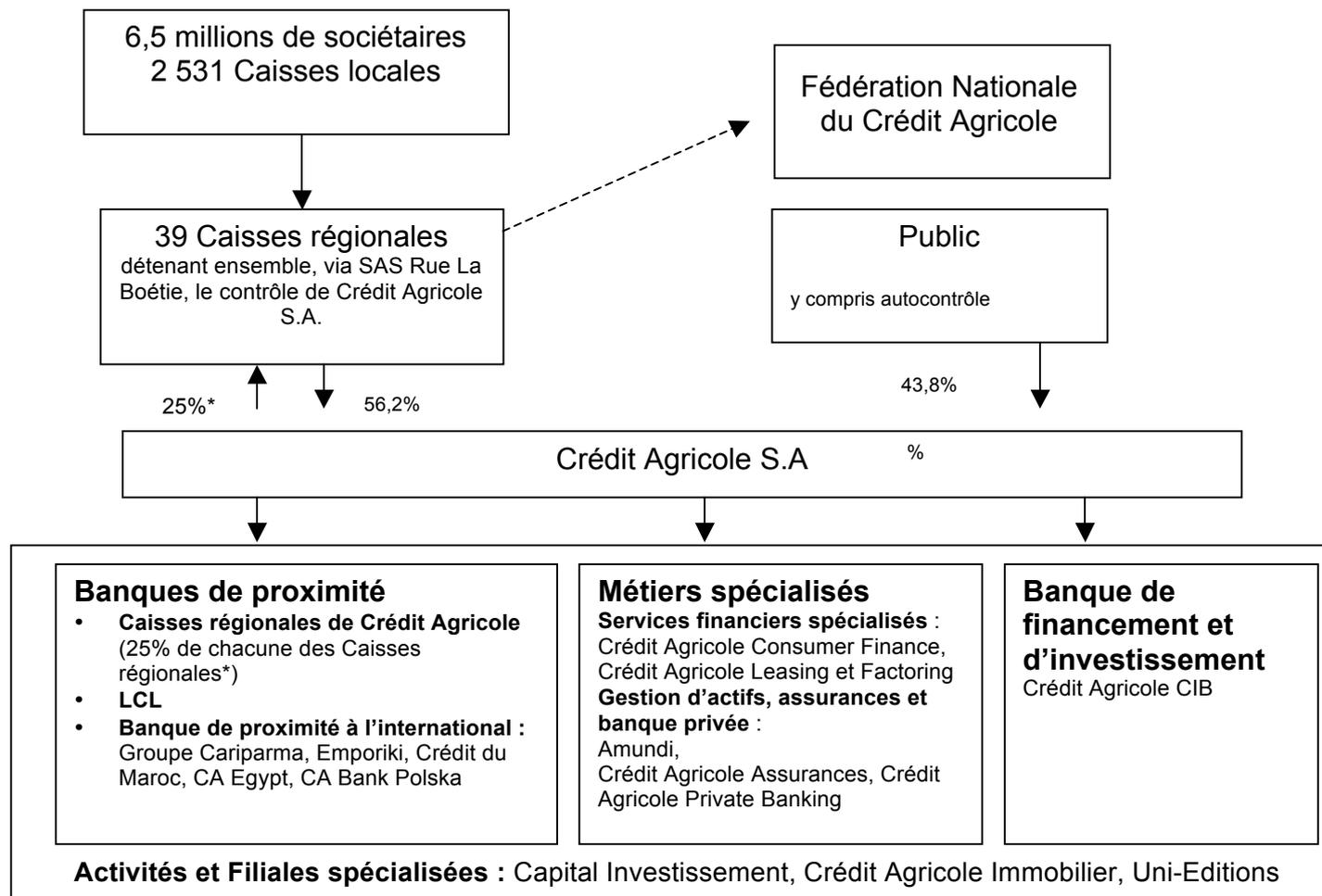
**NB :** Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans la SA Crédit Agricole de Belgique est de 37,83% et de 93,76% dans la SA Nord Capital Investissement.

### Organigramme simplifié du Crédit Agricole

#### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



\* à l'exception de la Caisse Régionale de Corse

## Relations internes au Crédit Agricole

### ↳ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### • Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

#### • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25% de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

### ➤ Informations relatives aux parties liées

L'encours des comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2011 identique au 31/12/2010. Les intérêts de l'année 2011 se sont élevés à 123 milliers d'euros. Les Caisses locales ont souscrit des BMTN émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 16,75 millions d'euros, portant l'encours à 55,39 millions d'euros. Durant l'année 2011, se sont tenues les Assemblées générales constitutives des Caisses locales de Carvin et Lambersart. Ces nouvelles Caisses locales sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 931 milliers d'euros de la SAS Nacarat,
- 1,46 millions d'euros de la SCI Euralliance Europe,
- 2,77 millions d'euros de la Foncière de l'érable
- un acompte de 3,77 millions d'euros de Nord Capital Investissement et,
- un acompte de 9,99 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé à la SAS Belgium CA une nouvelle avance en compte courant de 128,5 millions d'euros. La SAS Belgium CA a ensuite remboursé 12,85 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SAS Belgium CA par capitalisation du compte courant pour un montant de 115,65 millions d'euros ; son pourcentage de détention reste inchangé.

La SAS Belgium CA a participé, à l'occasion du rachat par la SA Crédit Agricole de Belgique de CENTEA, filiale de KBC, pour 527 millions d'euros le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à l'augmentation de capital du Crédit Agricole de Belgique pour un montant de 257 millions d'euros portant son pourcentage d'intérêt 37,83%.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé sa participation dans la SA Nord Capital Investissement pour un montant de 269 milliers d'euros, portant sa détention à 94,03%.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé la totalité des titres de la SAS CREER pour un montant de 7,83 millions d'euros, dégageant une plus-value consolidée de 0,5 millions d'euros.

Les intérêts 2010 de l'avance en compte courant accordée à la SCI Crystal Europe d'un montant de 327 milliers d'euros, ainsi que les intérêts 2011 d'un montant de 403 milliers d'euros ont été capitalisés. Au cours de l'année 2011, la SCI Crystal Europe a remboursé la

totalité de l'avance en compte courant de 27,4 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les intérêts 2010 de l'avance en compte courant accordée à la SCI Quartz Europe d'un montant de 261 milliers d'euros, ainsi que les intérêts 2011 d'un montant de 327 milliers d'euros, ont été capitalisés. Au cours de l'année 2011, la SCI Quartz Europe a remboursé la totalité de l'avance en compte courant de 22,06 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé à la Foncière de l'Erable ses parts dans les SCI suivantes :

- SCI EURALLIANCE pour un montant de 31,99 millions d'euros, portant sa détention à 1 part,
- SCI QUARTZ EUROPE pour un montant de 50 milliers d'euros, portant sa détention à 1 part,
- SCI CRYSTAL EUROPE pour un montant de 50 milliers d'euros, portant sa détention à 1 part.

La Foncière de l'Erable a procédé à une augmentation de capital souscrite en totalité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 32,1 millions d'euros, son pourcentage de détention restant inchangé.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant de 46,36 millions d'euros à la Foncière de l'Erable.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a acquis 25% des titres de Voix du Nord Investissement pour un montant de 22,2 millions d'euros, ainsi qu'une option d'achat portant sur 10% complémentaires évalués à 10,36 millions d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale a acquis une option d'achat de titres Voix du Nord SA pour 1,2 millions d'euros permettant d'acheter 6.000 actions au prix de 13,9 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé de nouvelles avances en compte courant de 12,40 millions d'euros à la SAS NDF Immobilier, portant le solde à 23,30 millions d'euros.

Dans le cadre de l'acquisition du réseau MSI, la SAS NDF Immobilier a créé la SASU NS Immobilier Finance au capital de 5 millions d'euros.

La SA Nord Capital Investissement actionnaire unique, a décidé de la dissolution de la SA VAUBAN FINANCE avec effet au 01/01/2011. Cette dissolution a entraîné une transmission universelle du patrimoine de la SA VAUBAN FINANCE à la SA Nord Capital Investissement.

## ↘ **Autres faits caractéristiques de l'exercice**

**La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a réduit son risque sur ses placements de fonds propres pour tenir compte de l'évolution du contexte financier.**

### **Position résiduelle CDO**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avait souscrit en 2005 au titre du placement de ses excédents de fonds propres, 60 Millions d'euros de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CALYON et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Au 31 Décembre 2011, le stock résiduel est de 20 millions d'euros, dont 10 millions déclassés en douteux et provisionnés à 100%.

Les liquidations de fonds alternatifs commencées en 2009 se sont poursuivies en 2011 : une plus value de 350 milliers d'euros a été externalisée.

### **Résiliations de swaps**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de 55 millions d'euros de swaps, pour une soulte négative de 8,2 millions d'euros, couverte par des positions antérieures.

### **Emission et restructuration de BMTN**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 41 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée moyenne 5 ans.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a remboursé un BMTN structuré émis de 50 millions d'euros à 90% du nominal.

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 083 550	901 887
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 669 230	- 534 431
Commissions (produits)	4.2	350 896	334 738
Commissions (charges)	4.2	- 76 541	- 60 669
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	37 333	- 29 595
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	19 037	38 628
Produits des autres activités	4.5	47 539	43 138
Charges des autres activités	4.5	- 16 215	- 15 948
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>776 369</b>	<b>677 748</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	- 410 031	- 352 955
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 23 262	- 24 361
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>343 076</b>	<b>300 432</b>
Coût du risque	4.8	- 66 542	- 65 851
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>276 534</b>	<b>234 581</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	2 983	2 148
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1 158	- 1 751
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.4	- 81	- 3 839
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>280 594</b>	<b>231 139</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 78 340	- 68 661
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			37 638
<b>RESULTAT NET</b>		<b>202 254</b>	<b>200 116</b>
Intérêts minoritaires		7 419	7 565
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>194 835</b>	<b>192 551</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>Notes</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		-
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>194 835</b>	<b>192 551</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(17 779)	11 440
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 202	(967)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>	<b>(16 577)</b>	<b>10 473</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>4.11 (16 577)</b>	<b>10 473</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>	<b>178 258</b>	<b>203 024</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	7 514	7 116
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>185 772</b>	<b>210 140</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.

## BILAN ACTIF

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	6.1	254 436	161 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	215 992	169 885
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	18 755	1 566
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	2 704 819	2 371 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	2 248 345	1 166 173
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	24 352 628	20 520 680
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		325 149	124 399
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.9	458 087	465 597
Actifs d'impôts courants et différés	6.11	16 663	49 480
Comptes de régularisation et actifs divers	6.12	475 488	353 362
Actifs non courants destinés à être cédés	6.13	42 113	28 673
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.2	77 607	61 665
Immeubles de placement	6.14	124 393	121 245
Immobilisations corporelles	6.15	174 062	166 297
Immobilisations incorporelles	6.15	9 757	1 485
Ecart d'acquisition	2.4	78 540	68 548
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>31 576 834</b>	<b>25 831 619</b>

## BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	95	37
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	441 284	433 246
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	446 481	174 590
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	13 058 647	11 374 086
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	10 293 525	6 280 937
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	2 863 152	3 464 673
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		23 686	23 680
Passifs d'impôts courants et différés	6.11	44 241	95 311
Comptes de régularisation et passifs divers	6.12	418 912	376 820
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.13		
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	77 760	83 192
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	745 306	595 433
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>28 413 089</b>	<b>22 902 005</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 163 745</b>	<b>2 929 614</b>
Capitaux propres - part du Groupe		2 954 604	2 802 835
Capital et réserves liées		601 826	599 049
Réserves consolidées		2 131 312	1 968 027
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		26 631	43 208
Résultat de l'exercice		194 835	192 551
Intérêts minoritaires		209 141	126 779
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>31 576 834</b>	<b>25 831 619</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'Euros)</i>									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>245 832</b>	<b>421 830</b>	<b>-86 154</b>	<b>1 983 619</b>	<b>32 735</b>	<b>41 344</b>	<b>2 639 206</b>	<b>118343</b>	<b>2 757 549</b>
Augmentation de capital	16 079	7 772					23 851	1 050	24 901
Variation des titres auto détenus			- 6 310				- 6 310		- 6 310
Dividendes versés en 2009						- 41 344	- 41 344	- 3 774	- 45 118
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>16 079</b>	<b>7 772</b>	<b>- 6 310</b>			<b>- 41 344</b>	<b>- 23 803</b>	<b>- 2 724</b>	<b>- 26 527</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					<b>10 473</b>		<b>10 473</b>	<b>- 449</b>	<b>10 024</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Résultat au 31.12.2010						192 551	192 551	7 565	200 116
Variation de périmètre				- 10 399			- 10 399	- 435	- 10 834
Autres variations				- 5 193			- 5 193	4 479	- 714
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>261 911</b>	<b>429 602</b>	<b>- 92 464</b>	<b>1 968 027</b>	<b>43 208</b>	<b>192 551</b>	<b>2 802 835</b>	<b>126 779</b>	<b>2 929 614</b>
Affectation du résultat 2010				150 548		- 150 548			
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>261 911</b>	<b>429 602</b>	<b>- 92 464</b>	<b>2 118 575</b>	<b>43 208</b>	<b>42 003</b>	<b>2 802 835</b>	<b>126 779</b>	<b>2 929 614</b>
Augmentation de capital	9 042	- 4 881					4 161		4 161
Variation des titres auto détenus			- 1 384				- 1 384		- 1 384
Dividendes versés en 2011						- 42 003	- 42 003	- 4 731	- 46 734
Dividendes reçus des CR et filiales									
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									
Mouvements liés aux stock options									
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>9 042</b>	<b>- 4 881</b>	<b>- 1 384</b>			<b>- 42 003</b>	<b>- 39 226</b>	<b>- 4 731</b>	<b>- 43 957</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 16 577		- 16 577	93	- 16 484
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									
Variation de périmètre (2)				12 321			12 321	79 924	92 245
Résultat au 31.12.2011						194 835	194 835	7 419	202 254
Autres variations				416			416	- 343	73
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>270 953</b>	<b>424 721</b>	<b>- 93 848</b>	<b>2 131 312</b>	<b>26 631</b>	<b>194 835</b>	<b>2 954 604</b>	<b>209 141</b>	<b>3 163 745</b>

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) concernant la part groupe : dont 12 382 k€ liés à la variation de capital de CA Belgique ;

concernant la part des minoritaires : dont 80 225 k€ liés à la variation de capital de CA Belgique

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 2,95 milliards d'euros contre 2,80 milliards au 31 décembre 2010. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital (4,16 millions d'euros), résultat de l'exercice 2011 (194,84 millions d'euros) et résultats latents en baisse sur le portefeuille de titres disponibles à la vente (17,78 millions d'euros) ;
- diminués de la distribution des dividendes de l'exercice 2010 (42 millions d'euros).

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2011	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>280 595</b>	<b>268 791</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	23 261	29 413
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	81	3 839
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	81 671	37 058
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 2 983	- 2 148
Résultat net des activités d'investissement	- 822	- 9 696
Résultat net des activités de financement	34 713	28 937
Autres mouvements	2 369	- 29 746
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>138 290</b>	<b>57 657</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	<b>596 258</b>	<b>- 142 097</b>
Flux liés aux opérations avec la clientèle	<b>176 833</b>	<b>- 1 547 939</b>
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	<b>- 492 428</b>	<b>423 359</b>
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	<b>- 123 928</b>	<b>- 91 380</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	931	
Impôts versés	- 88 252	- 78 103
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>69 414</b>	<b>- 1 436 160</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>488 299</b>	<b>- 1 109 712</b>
<b>Flux liés aux participations (2)</b>	<b>37 007</b>	<b>- 27 464</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 24 940</b>	<b>- 24 441</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>12 067</b>	<b>- 51 905</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</b>	<b>- 84 690</b>	<b>- 9 426</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</b>	<b>90 977</b>	<b>- 42 493</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>6 287</b>	<b>- 51 919</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>506 653</b>	<b>- 1 213 536</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>94 212</b>	<b>1 307 748</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	161 160	169 323
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 66 948	1 138 425
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>600 865</b>	<b>94 212</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	254 267	161 160
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	346 598	- 66 948
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>506 653</b>	<b>- 1 213 536</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.8. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Pour l'année 2011, ce montant correspond au versement des dividendes de la SAS NACARAT.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.1. Au cours de l'année 2011, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à la participation à l'augmentation de capital de la SA Crédit Agricole de Belgique par la SAS Belgium pour un montant de 115,65 millions d'euros ;
- à l'acquisition de la SA Voix du Nord Investissement pour un montant de 22,21 millions d'euros ;
- à l'acquisition de CENTEA par le Crédit Agricole de Belgique pour un montant de 187,83 millions d'euros.

- (3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement :
- des intérêts aux parts sociales versés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à ses sociétaires, à hauteur de 2,82 millions d'euros,
  - des dividendes CCI versés, en numéraire, aux détenteurs de CCI pour un montant de 22,24 millions d'euros,
  - des dividendes CCA versés à Crédit Agricole SA pour un montant de 18,59 millions d'euros,
  - des souscriptions de parts sociales coopérateurs pour 17,86 millions d'euros.

(4) Concerne essentiellement l'émission de BMTN d'un montant de 100 millions au cours du premier semestre 2011.

## **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.***

#### **1.1. Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2011 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2010.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2011. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droits de souscription d'actions.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1R, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendements portant améliorations annuelles (2008-2010) modifiant les normes et interprétations suivantes : IFRS 1, IFRS 3R, IFRS 7, IAS 1, IAS 27, IAS 34, IFRIC13	18 février 2011 UE n° 149/2011	1 <sup>er</sup> janvier 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement d'IFRS 7 sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2012

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3. Principes et méthodes comptables

### ↘ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ↘ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ➔ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour certains de ses titres d'investissement et de placement structurés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Les titres non cotés SAS Rue la Boétie, classés en AFS ont une « nature particulière » ils sont essentiels à la structure mutualiste du groupe. Leur détention permet d'assurer la stabilité et la cohésion au sein des différentes entités du Groupe. Compte tenu du contexte de crise financière et de la volatilité des marchés constatée ces dernières années, le calibrage de la durée d'observation pour ces titres stratégiques doit être modifié dans la mesure où la période de 3 ans ne permet plus – dans ce contexte - d'appréhender les caractéristiques spécifiques de ces titres, qui, par ailleurs, ne peuvent être librement cédés par les Caisses régionales sur le marché. Ainsi, une indication objective de baisse prolongée est dorénavant constatée lorsque la situation de moins-value latente de ces titres au regard de leur valeur comptable s'étend sur une période de plus de 10 ans (qui correspond mieux à la nature de ces titres particuliers)

Cette évolution est sans impact sur les états financiers du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
  - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ➔ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

### ➔ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations

actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;

- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).
  - o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur encours dégradés.

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, et notamment l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ➔ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme,

dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

### ➔ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

### ➔ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ➔ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne

sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ➔ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ➤ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ➤ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ➤ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à

expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### ↘ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

### ↘ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ➔ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

#### ➔ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié,

une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit auprès de Prédica, d'ADICAM et de la FNCA des polices d'assurance pour couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale Nord de France et les engagements de retraite des Cadres de Direction et des Elus.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ↘ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

### ↘ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de

distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ↘ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ↘ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ↘ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

#### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## **1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)**

### **↘ Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### **➔ Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont

affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

### ➔ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

### ➔ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

### ↘ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

### ↘ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ↘ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

### ↘ **Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces

opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1<sup>er</sup> janvier 2010, comptabilisés pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable

des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

## **2. Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2011 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes.

### **2.1 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice**

La SAS Belgium CA a participé, à l'occasion du rachat par la SA Crédit Agricole de Belgique de CENTEA, filiale de KBC, pour 527 millions d'euros le 1<sup>er</sup> juillet 2011, à l'augmentation de capital du Crédit Agricole de Belgique pour un montant de 257 millions d'euros portant son pourcentage d'intérêt à 37,83%. Un badwill de 529 milliers d'euros a été constaté lors de cette acquisition.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé diverses avances en compte courant à la SAS Rue la Boétie pour un montant global de 24,51 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a ensuite participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue la Boétie pour un montant de 24,51 millions d'euros par compensation avec son compte courant.

Par ailleurs, la SAS Rue la Boétie a remboursé partiellement les avances accordées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 113,35 millions d'euros, portant son solde à 38,88 millions d'euros.

La SAS Rue la Boétie a versé un acompte sur dividende de 24,30 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé une avance en compte courant à GM Finances pour un montant de 6,38 millions d'euros. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a ensuite participé à l'augmentation de capital de 8 millions d'euros en partie par compensation avec son compte courant, portant sa détention à 61,10%. La détention du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans GM Finances est désormais de 70,9% en tenant compte de la détention de Nord Capital Investissement dans GM Finances.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans la SACAM FIA-NET pour un montant de 2,34 millions d'euros représentant 4,80% du capital.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SACAM AVENIR pour un montant de 1,70 millions d'euros, son pourcentage de détention reste inchangé.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital de la SNC CAM 62 Développement pour un montant de 1,16 millions d'euros, par compensation avec son compte courant, portant sa détention à 99,99%.

La SCI de la Seine a procédé à un remboursement partiel de la valeur nominale de ses titres en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un total de 500 milliers d'euros.

La SAS CAPIMO GHI a procédé à un remboursement partiel de la valeur nominale de ses titres en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un total de 3,4 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 370 milliers d'euros de PLACIMMO,
- 500 milliers d'euros d'IM2,
- 503 milliers d'euros de la SCI de la Seine,
- 531 milliers d'euros de la SCR Finorpa et,
- 841 milliers d'euros de la SACAM DEVELOPPEMENT.

## 2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
<b>Sociétés non financières :</b>						
SAS CRÉER (1)						10
SAS NACARAT	55 358		NC		6 786	2 940
SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT	22 249		NC		131	33
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>77 607</b>				<b>6 917</b>	<b>2 983</b>

(1) La SAS CREER a été cédée en avril 2011, la quote part correspond au résultat du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
<b>Sociétés non financières :</b>						
SAS CRÉER	7 372		75 129		530	49
SAS NACARAT	54 293		NC		6 570	2 099
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>61 665</b>					

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus, correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence.

Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur des titres mis en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

## 2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Les participations supérieures à 50% mais ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

(en milliers d'euros)	31.12.2011		31.12.2010	
Principaux Titres de participation non consolidés	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie	692 514	4,06	668 001	4,06
SAS Sacam International	36 540	4,06	36 540	4,06
SAS Sacam Développement	29 008	3,97	29 008	3,97
SAS Sacam Avenir (3)	7 572	6,64	5 874	6,64
SAS FINORPA SCR	5 120	16,00	5 120	16,00
GM Finances	13 086	70,90	4 983	37,43
SAS FINORPA Financement	5 064	13,80	5 064	13,80
SAS CAPIMO GHI	850	85,00	4 250	85,00
SAS Sacam Fireca (2)	1 994	4,46	1 994	4,46
SAS Sacam Participations	2 845	3,93	2 845	3,93
SCI de la Seine	2 165	2,28	2 665	2,28
SCI Cœur de Valenciennes (3)	2 600	100,00	2 600	100,00
SA SEGAM (1)	2 490	99,99	2 490	99,99
SOCARENORD SA	1 304	99,98	1 304	99,98
SAS Sacam Fia-Net Europe (3)	2 343	4,80		
SNC CAM 62 DEV	1 174	99,99	15	99,90
CT CAM (3)	1 160	2,58	1 160	2,58

(1) 1 820 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

(2) 958 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable

(3) ces participations sont valorisées au coût amorti

## 2.4 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période (3)	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2011
Valeur brute							
SA Crédit Agricole de Belgique(1)	42 099	8 379				313	50 791
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 650						21 650
SAS NS Immobilier Finance (2)		1 910					1 910
Cumul des pertes de valeur							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 292						- 292
SAS NDFI	- 3 839			- 610			- 4 449
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>68 548</b>	<b>10 289</b>		<b>- 610</b>		<b>313</b>	<b>78 540</b>

(1) Augmentation de la part d'intérêt, passage de 30 à 37,83%.

(2) Création de la SAS NS Immobilier Finance.

(3) La charge de 81 milliers d'euros enregistrée en résultat correspond à la perte de valeur de 610 milliers d'euros constatée sur l'écart d'acquisition de la SAS NDFI et au badwill de 529 milliers d'euros lié à l'acquisition de CENTEA par le Crédit Agricole de Belgique.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mvts	31.12.2010
<b>Valeur brute</b>							
SA Crédit Agricole de Belgique	42 099						42 099
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION (1)	21 858		- 208				21 650
SA Foncière de l'Erable (2)	3 005		- 3 005				
<b>Cumul des pertes de valeur</b>							
SA Crédit Agricole de Belgique	- 292						- 292
SAS NDFI				- 3 839			- 3 839
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>75 600</b>		<b>- 3 213</b>	<b>- 3 839</b>			<b>68 548</b>

(1) Cession de NOREXPERT

(2) Cession de l'agence SEDAF et passage en perte du goodwill résiduel

- **Dépréciation d'actifs en application de la norme IAS 36.**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT). En l'absence d'indice de perte de valeur identifié a priori, le test de dépréciation a été mis en œuvre par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à la clôture de l'exercice.

#### **2.4.1.1 Ecart d'acquisition Crédit Agricole de Belgique (montant net de 41,8 M€)**

Une évaluation selon la méthode des Discounted Cash Flows a été établie sur l'activité d'Europabank et de Keytrade Bank sur la base des comptes au 31 décembre 2011. L'acquisition de Centea en 2011 ne s'est pas traduite par un écart d'acquisition complémentaire. Aucune perte de valeur n'a été constatée. Un test de sensibilité est réalisé, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Ainsi au 31 décembre 2011, la diminution maximale de la valeur recouvrable serait de l'ordre de 10 % sans entraîner de dépréciation de l'UGT.

#### **2.4.1.2 Ecart d'acquisition UGT Immobilier (montant net de 28,0 M€)**

Les écarts d'acquisition résiduels constatés sur les acquisitions de Nord de France Immobilier, Arcadim et de NS Immobilier Finance en 2011, ont été affectés à l'unité génératrice de trésorerie « Immobilier » du Crédit Agricole Nord de France.

Des tests de dépréciation ont été effectués en interne selon la méthode des Discounted Cash Flows, sur la base de business plans couvrant une période allant de 2012 à 2018. Les business plans retenus dans le cadre de cet exercice sont fondés sur la notion de cycle économique appliqué à l'activité immobilière. Le taux de croissance retenu à partir de 2018 est de 2%. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,24%. Leur maintien à fin 2011 se justifie par la finalisation à cette date seulement de l'organisation cible de l'activité immobilière de la Caisse. La pertinence de ces hypothèses de travail sera revue à l'issue de l'année 2012 au vu des performances réalisées et les business plans ajustés le cas échéant.

La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité calculée sur la base des hypothèses décrites. Il a été constaté une perte de valeur de 0,6 million d'euros.

Un test de sensibilité est réalisé, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Ainsi au 31 décembre 2011, une variation négative de 10% du résultat ou de 0,5% du taux de croissance, ou une variation positive du taux d'actualisation de 0,5% entraînerait une dépréciation complémentaire maximum de 2,8 millions d'euros.

### 3. *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture*

La gestion des risques bancaires au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assurée notamment par la direction des risques de crédit et du contrôle qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

#### 3.1. *Risque de crédit*

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### *Exposition maximale au risque de crédit*

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	215 992	169 885
Instruments dérivés de couverture	18 755	1 566
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	1 655 124	1 288 425
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 126 876	598 453
Prêts et créances sur la clientèle	24 352 628	20 520 680
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	458 087	465 597
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>27 827 462</b>	<b>23 044 606</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	4 005 209	4 352 931
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	758 557	661 966
Provisions – Engagements par signature	- 3 371	- 2 900
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>4 760 395</b>	<b>5 011 997</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>32 587 857</b>	<b>28 056 603</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 121 469	567 719
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	400 000	4 070
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	640 219	104 478

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

### **Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit**

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	18 698				18 698
Banques centrales					
Etablissements de crédit	1 126 875				1 126 875
Institutions non établissements de crédit	2 465 263	4 838	- 2 795		2 462 468
Grandes entreprises	5 578 317	134 664	- 72 167	- 12 204	5 493 946
Clientèle de détail	16 716 091	495 680	- 249 888	- 88 685	16 377 518
Total * (1)	25 905 244	635 182	- 324 850	- 100 889	25 479 505
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>25 479 505</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 095 milliers d'euros

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

(En milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés/ base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	213				213
Banques centrales					
Etablissements de crédit	592 678				592 678
Institutions non établissements de crédit	2 390 728	1 297	- 785		2 389 943
Grandes Entreprises	5 680 178	115 909	- 57 638	- 25 064	5 597 476
Clientèle de détail	12 693 805	349 307	- 180 123	- 58 377	12 455 305
<b>Total *</b>	<b>21 357 602</b>	<b>466 513</b>	<b>- 238 546</b>	<b>- 83 441</b>	<b>21 035 615</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>83 519</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>21 119 134</b>

• dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 18 641 milliers d'euros

### Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

	31/12/2011	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit *
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Administrations centrales		
Banques centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 912	0
Clientèle de détail		
<b>Total</b>	<b>1 912</b>	
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		

\* la valeur comptable de ces prêts et créances était nulle au 31/12/2010. Le montant cumulé des variations correspond donc au mouvement de l'année.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		6
Institutions non établissements de crédit	884 776	1 101 795
Grandes entreprises	1 523 703	2 139 044
Clientèle de détail	1 592 805	1 108 036
<b>Total</b>	<b>4 001 284</b>	<b>4 348 881</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	159 523	15 823
Institutions non établissements de crédit	63 491	80 264
Grandes entreprises	561 408	644 871
Clientèle de détail	52 327	25 361
<b>Total</b>	<b>836 749</b>	<b>766 319</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administrations centrales	15 445	42
Institutions non établissements de crédit	18 325	23 241
Grandes entreprises	2 269 652	1 527 643
Clientèle de détail	7 990 103	4 676 932
<b>Total (1)</b>	<b>10 293 525</b>	<b>6 227 858</b>
<b>Dettes rattachées</b>		53 079
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 293 525</b>	<b>6 280 937</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(En milliers d'euros)	31/12/2011				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés/ base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France ( y compris DOM-TOM)	19 695 243	414 198	- 262 463	- 97 626	19 335 154
Autres pays de l'UE	6 170 543	220 232	- 61 948	- 3 263	6 105 332
Autres pays d'Europe	9 230	152	- 33		9 197
Amérique du Nord	13 092	281	- 266		12 826
Amériques Centrale et du Sud	1 004	7	- 3		1 001
Afrique et Moyen Orient	5 514	40	- 9		5 505
Asie et Océanie (hors Japon )	7 170	270	- 128		7 042
Japon	3 448	2			3 448
Organismes supranationaux					
<b>Total *</b>	<b>25 905 244</b>	<b>635 182</b>	<b>- 324 850</b>	<b>- 100 889</b>	<b>25 479 505</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>25 479 505</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés pour 16 095 milliers d'euros

(En milliers d'euros)	31/12/2010				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés/ base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France ( y compris DOM-TOM)	19 040 846	348 830	- 208 342	- 80 897	18 751 607
Autres pays de l'UE	2 296 726	117 009	- 29 868	- 2 544	2 264 314
Autres pays d'Europe	6 699	434	- 146		6 553
Amérique du Nord	4 489	185	- 182		4 307
Amériques Centrale et du Sud	631				631
Afrique et Moyen Orient	1 943	12	- 1		1 942
Asie et Océanie ( hors Japon )	2 170	43	- 7		2 163
Japon	4 098				4 098
Organismes supranationaux					
<b>Total *</b>	<b>21 357 602</b>	<b>466 513</b>	<b>- 238 546</b>	<b>- 83 441</b>	<b>21 035 615</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>83 519</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>21 119 134</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés pour 18 641 milliers d'euros

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	3 236 149	3 927 399
Autres pays de l'UE	763 570	420 593
Autres pays d'Europe	769	725
Amérique du Nord	57	25
Amériques Centrale et du Sud	13	4
Afrique et Moyen Orient	622	118
Asie et Océanie (hors Japon)	103	16
Japon	1	1
<b>Total</b>	<b>4 001 284</b>	<b>4 348 881</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	742 179	732 349
Autres pays de l'UE	92 489	32 320
Autres pays d'Europe	2 081	1 650
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total</b>	<b>836 749</b>	<b>766 319</b>

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
France (y compris DOM-TOM)	4 475 341	4 175 543
Autres pays de l'UE	5 776 772	2 039 838
Autres pays d'Europe	16 128	4 629
Amérique du Nord	4 540	1 134
Amériques Centrale et du Sud	1 772	479
Afrique et Moyen Orient	9 553	3 944
Asie et Océanie (hors Japon)	8 778	1 946
Japon	641	345
Organismes supra-nationaux		
<b>Total (1)</b>	<b>10 293 525</b>	<b>6 227 858</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>53 079</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 293 525</b>	<b>6 280 937</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2011						31/12/2011
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de capitaux propres</b>						52 423	34 727
<b>Instruments de dette</b>						<b>10 562</b>	<b>19 159</b>
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit						9 900	18 090
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises						662	1 069
Clientèle de détail							
<b>Prêts et avances</b>	<b>1 136 935</b>	<b>21 354</b>	<b>39 454</b>		<b>1 197 743</b>	<b>310 331</b>	<b>425 739</b>
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	171 648				171 648	2 044	2 795
Grandes entreprises	642 614	9 241	17 084		668 939	62 496	84 371
Clientèle de détail	322 673	12 113	22 370		357 156	245 791	338 573
<b>Total</b>	<b>1 136 935</b>	<b>21 354</b>	<b>39 454</b>		<b>1 197 743</b>	<b>373 316</b>	<b>479 625</b>
Garanties non affectées							

	31/12/2010						31/12/2010	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						26 139	17 401	
Instruments de dette						<b>8 347</b>	<b>16 240</b>	
Administrations centrales						3 976	482	
Banques centrales								
Etablissements de crédit						3 690	14 039	
Institutions non établissements de crédit							900	
Grandes entreprises						681	819	
Clientèle de détail								
<b>Prêts et avances</b>	<b>878 772</b>	<b>5 412</b>	<b>15 108</b>		<b>899 292</b>	<b>227 967</b>	<b>369 132</b>	
Administrations centrales								
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit	126 032				126 032	512	818	
Grandes entreprises	365 119				365 119	58 271	87 631	
Clientèle de détail	387 621	5 412	15 108		408 141	169 184	280 683	
<b>Total</b>	<b>878 772</b>	<b>5 412</b>	<b>15 108</b>		<b>899 292</b>	<b>262 453</b>	<b>402 773</b>	
Garanties non affectées								

### Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

En millions d'euros	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	4	5		4	23	
Risques sur les autres contreparties	98	35		62	19	
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>40</b>		<b>66</b>	<b>42</b>	
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières						
- dérivés actions et sur indices						
- dérivés de crédit						
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation</b>						
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>102</b>	<b>40</b>		<b>66</b>	<b>42</b>	

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

### 3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				2 357	6 734	9 663	18 754	1 566
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 357	6 734	5 097	14 188	1 566
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						4 566	4 566	
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>				<b>2 357</b>	<b>6 734</b>	<b>9 663</b>	<b>18 754</b>	<b>1 566</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>2 357</b>	<b>6 734</b>	<b>9 663</b>	<b>18 755</b>	<b>1 566</b>

## Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				11 939	67 068	367 274	446 281	174 408
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				11 939	67 068	367 274	446 281	174 408
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>				<b>11 939</b>	<b>67 068</b>	<b>367 274</b>	<b>446 281</b>	<b>174 408</b>
. Opérations de change à terme					57	142	199	182
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>11 939</b>	<b>67 125</b>	<b>367 416</b>	<b>446 480</b>	<b>174 590</b>

## Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				8 588	46 734	70 711	126 033	69 404
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				8 419	43 296	65 761	117 476	68 382
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				169	3 438	4 950	8 557	1 022
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>				599			599	749
. Opérations fermes de change								
. Options de change				599			599	749
<u>Autres instruments :</u>					2 170		2 170	2 341
. Dérivés sur actions & indices boursiers					2 170		2 170	2 341
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>				<b>9 187</b>	<b>48 904</b>	<b>70 711</b>	<b>128 802</b>	<b>72 494</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>9 187</b>	<b>48 904</b>	<b>70 711</b>	<b>128 802</b>	<b>72 494</b>

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011						31/12/2010	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>				<b>8 642</b>	<b>69 924</b>	<b>78 000</b>	<b>156 566</b>	<b>98 823</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				8 427	65 860	74 298	148 585	95 153
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				215	4 064	3 702	7 981	3 670
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>				<b>369</b>	<b>24</b>		<b>393</b>	<b>321</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change				369	24		393	321
<u>Autres instruments :</u>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>				<b>9 011</b>	<b>69 948</b>	<b>78 000</b>	<b>156 959</b>	<b>99 144</b>
. Opérations de change à terme								2
<b>Valeurs nettes au bilan</b>				<b>9 011</b>	<b>69 948</b>	<b>78 000</b>	<b>156 959</b>	<b>99 146</b>

**Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	<b>4 788 912</b>	<b>10 442 098</b>	<b>2 310 976</b>	<b>7 558 505</b>
. Futures			836	836
. FRA	2 240	2 241	16 818	16 818
. Swaps de taux d'intérêts	3 194 552	7 496 491	2 094 327	5 129 976
. Options de taux	708 939	1 172 357		
. Caps-floors-collars	883 181	1 771 009	198 995	2 410 875
. Autres instruments conditionnels				
<u>Instruments de devises et or :</u>	<b>546 694</b>	<b>546 694</b>	<b>532 699</b>	<b>532 699</b>
. Opérations fermes de change				
. Options de change	546 694	546 694	532 699	532 699
<u>Autres instruments :</u>	<b>173 173</b>	<b>148 911</b>	<b>137 522</b>	<b>141 730</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers	24 262		50 000	54 208
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				
. Autres	148 911	148 911	87 522	87 522
<b>Sous total</b>	<b>5 508 779</b>	<b>11 137 703</b>	<b>2 981 197</b>	<b>8 232 934</b>
. Opérations de change à terme	329 001	328 958	326 819	326 739
<b>Total</b>	<b>5 837 780</b>	<b>11 466 661</b>	<b>3 308 016</b>	<b>8 559 673</b>

### 3.3. Risque de change

(cf. Rapport de gestion)

#### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	31 271 359	31 271 914	25 508 919	25 509 162
Autres devises de l'UE	48 760	46 032	43 031	43 048
USD	188 709	189 560	219 005	219 081
JPY	150	176	604	469
Autres devises	67 856	69 152	60 060	59 859
<b>Total bilan</b>	<b>31 576 834</b>	<b>31 576 834</b>	<b>25 831 619</b>	<b>25 831 619</b>

#### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	4 724	742 175	3 127	4 506	585 419	1 862
Autres devises de l'UE						
USD						
JPY						
Autres devises						
<b>Total</b>	<b>4 724</b>	<b>742 175</b>	<b>3 127</b>	<b>4 506</b>	<b>585 419</b>	<b>1 862</b>

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

### 3.4. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 244 118	399 398	333 432	271 397	2 248 345
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 372 496	1 892 900	7 532 710	12 980 261	24 778 367
<b>Total (1)</b>	<b>3 616 614</b>	<b>2 292 298</b>	<b>7 866 142</b>	<b>13 251 658</b>	<b>27 026 712</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>- 425 739</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>26 600 973</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	516 927	411 169	102 169	107 923	1 138 188
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 226 038	1 696 009	7 118 428	9 724 447	20 764 922
<b>Total</b>	<b>2 742 965</b>	<b>2 107 178</b>	<b>7 220 597</b>	<b>9 832 370</b>	<b>21 903 110</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>152 875</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>- 369 132</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>21 686 853</b>

### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 092 545	2 849 119	3 701 818	4 415 165	13 058 647
Dettes envers la clientèle	4 653 704	347 667	695 651	4 596 503	10 293 525
<b>Total (1)</b>	<b>6 746 249</b>	<b>3 196 786</b>	<b>4 397 469</b>	<b>9 011 668</b>	<b>23 352 172</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>23 352 172</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	2 061 694	2 794 374	3 298 979	3 167 860	11 322 907
Dettes envers la clientèle	3 865 318	231 288	571 633	1 559 619	6 227 858
<b>Total</b>	<b>5 927 012</b>	<b>3 025 662</b>	<b>3 870 612</b>	<b>4 727 479</b>	<b>17 550 765</b>
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>104 258</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>17 655 023</b>

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2011				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	126 588	283 800	579 950	115 294	1 105 632
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	1 025 691	51 304	100 478	575 172	1 752 645
Emprunts obligataires	12			4 712	4 724
Autres dettes représentées par un titre				151	151
<b>Total (1)</b>	<b>1 152 291</b>	<b>335 104</b>	<b>680 428</b>	<b>695 329</b>	<b>2 863 152</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>2 863 152</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 516	9 256	20 740	697 663	742 175
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 613			1 514	3 127
Dépôt de garantie à caractère mutuel	4				4
Titres et emprunts participatifs					
<b>Total (1)</b>	<b>16 133</b>	<b>9 256</b>	<b>20 740</b>	<b>699 177</b>	<b>745 306</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>745 306</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées.

(en milliers d'euros)	31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	21 156	62 044	284 482	41 962	409 644
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	2 197 263	132 000	92 517	610 866	3 032 646
Emprunts obligataires				4 506	4 506
Autres dettes représentées par un titre				- 107	- 107
<b>Total</b>	<b>2 218 419</b>	<b>194 044</b>	<b>376 999</b>	<b>657 227</b>	<b>3 446 689</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>17 984</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>3 464 673</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	9 809	2 571	23 286	549 753	585 419
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 575			287	1 862
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
<b>Total</b>	<b>11 384</b>	<b>2 571</b>	<b>23 286</b>	<b>550 040</b>	<b>587 281</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>8 152</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>595 433</b>

### **3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

(cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

### Instruments dérivés de couverture

	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>18 755</b>	<b>446 481</b>	<b>7 702 006</b>	<b>1 566</b>	<b>174 590</b>	<b>3 329 326</b>
Taux d'intérêt	18 755	446 282	7 404 184	1 566	174 408	3 154 282
Capitaux propres						
Change		199			182	
Crédit						
Matières premières						
Autres			297 822			175 044
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>						
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENTS NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>18 755</b>	<b>446 481</b>	<b>7 702 006</b>	<b>1 566</b>	<b>174 590</b>	<b>3 329 326</b>

### 3.6. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du

règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle I).

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne pour le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en millions d'euros)	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Fonds propres de base (tier 1)	2 515 *	2 627
Fonds propres complémentaires (tier 2)	713 *	560
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions	- 103 *	- 515
Dont Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>3 125 *</b>	<b>2 672</b>

\* chiffres provisoires en attente de validation par Crédit Agricole SA

En application de la réglementation, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2011 comme en 2010, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a répondu à aux exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	18 047	11 941
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 338	26 391
Sur opérations avec la clientèle	896 076	768 601
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	47 052	30 803
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	15 616	16 870
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	77 043	46 868
Sur opérations de location-financement	378	413
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>1 083 550</b>	<b>901 887</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 18 184	- 12 070
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 275 961	- 218 576
Sur opérations avec la clientèle	- 103 203	- 79 254
Sur dettes représentées par un titre	- 93 203	- 78 513
Sur dettes subordonnées	- 34 589	- 28 851
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 142 835	- 115 896
Sur opérations de location-financement	- 1 251	- 1 271
Autres intérêts et charges assimilées	- 4	
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 669 230</b>	<b>- 534 431</b>

(1) dont 9 910 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2011 contre 10 349 milliers d'euros au 31 décembre 2010

(2) dont 6 932 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2011 contre 7 039 milliers d'euros au 31 décembre 2010

## 4.2. Commissions nettes

	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	877	- 117	760	1 918	- 64	1 854
Sur opérations internes au Crédit Agricole	50 436	- 50 281	155	59 342	- 39 361	19 981
Sur opérations avec la clientèle	114 067	- 1 230	112 837	102 784	- 713	102 071
Sur opérations sur titres		- 204	- 204		- 134	- 134
Sur opérations de change	127		127	122		122
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	15 149	- 3 571	11 578	17 371	- 1 983	15 388
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	161 260	- 21 137	140 123	143 987	- 18 414	125 573
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	8 980	- 1	8 979	9 214		9 214
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>350 896</b>	<b>- 76 541</b>	<b>274 355</b>	<b>334 738</b>	<b>- 60 669</b>	<b>274 069</b>

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 14 608	- 22 006
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	48 554	- 10 082
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 697	2 472
Résultat de la comptabilité de couverture	690	21
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>37 333</b>	<b>- 29 595</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>70 183</b>	<b>- 70 182</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	42 341	- 27 842	14 499
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	27 842	- 42 340	- 14 498
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>324 752</b>	<b>- 324 063</b>	<b>689</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	254 099	- 74 487	179 612
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	70 653	- 249 576	- 178 923
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>394 935</b>	<b>- 394 245</b>	<b>690</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>51 032</b>	<b>51 030</b>	<b>2</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	27 787	23 404	4 383
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	23 245	27 626	- 4 381
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>138 452</b>	<b>138 433</b>	<b>19</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	77 315	46 635	30 680
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	61 137	91 798	- 30 661
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>189 484</b>	<b>189 463</b>	<b>21</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes reçus	29 217	34 864
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	14 578	14 071
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	- 24 760	- 6 781
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	2	- 3 526
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19 037</b>	<b>38 628</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement

(1) constitué essentiellement de dépréciations de titres de la Caisse régionale Nord de France

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		43
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	- 10 842	- 6 246
Autres produits (charges) nets	42 166	33 393
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>31 324</b>	<b>27 190</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	212 701	196 416
Impôts et taxes	19 744	12 608
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	177 586	143 931
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>410 031</b>	<b>352 955</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2011 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors TVA)</i>	2011						2010
	KPMG	MAZARS	PwC	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	215	136	92	110	97	<b>650</b>	<b>474</b>
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes		3	20	110	2	<b>135</b>	<b>21</b>
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>139</b>	<b>112</b>	<b>220</b>	<b>99</b>	<b>785</b>	<b>495</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 23 238</b>	<b>- 24 361</b>
- immobilisations corporelles	- 21 325	- 23 314
- immobilisations incorporelles	- 1 913	- 1 047
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>- 24</b>	
- immobilisations corporelles	- 591	
- immobilisations incorporelles	567	
<b>Total</b>	<b>- 23 262</b>	<b>- 24 361</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>- 141 251</b>	<b>- 154 151</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	- 2 575	- 518
Prêts et créances	- 129 217	- 131 526
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 59	
Autres actifs	- 472	- 825
Engagements par signature	- 2 911	- 2 210
Risques et charges	- 6 017	- 19 072
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>89 554</b>	<b>92 188</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	5 486	5 020
Prêts et créances	71 310	72 975
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		9 189
Autres actifs	650	259
Engagements par signature	2 440	411
Risques et charges	9 668	4 334
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>- 51 697</b>	<b>- 61 963</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	- 5 402	- 848
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 9 783	- 3 728
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 065	1 800
Décotes sur crédits restructurés	- 463	- 1 064
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	- 262	- 48
<b>Coût du risque</b>	<b>- 66 542</b>	<b>- 65 851</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>63</b>	<b>1 060</b>
Plus-values de cession	239	1 567
Moins-values de cession	- 176	- 507
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>1 095</b>	<b>- 2 811</b>
Plus-values de cession	1 095	1 247
Moins-values de cession		- 4 058
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>1 158</b>	<b>- 1 751</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Charge d'impôt courant	- 58 195	- 79 940
Charge d'impôt différé	- 20 145	11 279
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>- 78 340</b>	<b>- 68 661</b>

## Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	277 693	36,10%	100 247
Effet des différences permanentes			- 9 693
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 623
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 147
Effet de l'imposition à taux réduit			- 3 785
Effet des autres éléments			- 9 953
Taux et charge effectif d'impôt		28,21%	78 340

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2011.

Au 31/12/2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	262 903	34,43%	90 518
Effet des différences permanentes			- 567
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 110
Effet du régime d'exonération des sociétés de capital risque			- 2 856
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 916
Effet de l'imposition à taux réduit			- 14 975
Impôt sur intérêts minoritaires			2 605
Effet des autres éléments			- 5 038
Taux et charge effectif d'impôt		26,12%	68 661

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		- 31 305			- 31 305
Transfert en compte de résultat		13 526			13 526
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				1 202	1 202
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>		<b>- 17 779</b>		<b>1 202</b>	<b>- 16 577</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>		<b>93</b>			<b>93</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)</b>		<b>- 17 686</b>		<b>1 202</b>	<b>- 16 484</b>
Variation de juste valeur		11 440			11 440
Transfert en compte de résultat					
Variation de l'écart de conversion					
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				- 967	- 967
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>		<b>11 440</b>		<b>- 967</b>	<b>10 473</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)</b>		<b>- 449</b>			<b>- 449</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)</b>		<b>10 991</b>		<b>- 967</b>	<b>10 024</b>

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

	31.12.2011	31.12.2010
Montant brut	- 20 141	10 547
Impôt	2 455	444
<b>Total net</b>	<b>- 17 686</b>	<b>10 991</b>

## **5. Informations sectorielles**

### **Définition des secteurs opérationnels**

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ».

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerce une activité de courtage en ligne en Belgique via la filiale Keytrade Bank.

## 5.1. Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
	Banque de proximité	Banque de proximité
<b>Produit net bancaire total</b>	<b>776 369</b>	<b>677 748</b>
Charges de fonctionnement	- 433 293	- 377 316
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>343 076</b>	<b>300 432</b>
Coût du risque	- 66 542	- 65 851
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>276 534</b>	<b>234 581</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	2 983	2 148
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 158	- 1 751
Variation de valeur des écarts d'acquisition	- 81	- 3 839
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>280 594</b>	<b>231 139</b>
Impôts sur les bénéfices	- 78 340	- 68 661
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		37 638
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>202 254</b>	<b>200 116</b>
Intérêts minoritaires	- 7 419	- 7 565
<b>Résultat Net part du groupe</b>	<b>194 835</b>	<b>192 551</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>31 576 834</b>	<b>25 831 619</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>28 427 395</b>	<b>23 028 784</b>

En 2011, la part des activités immobilières dans les actifs sectoriels représente 304 517 milliers d'euros.

## 5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31.12.2011			31.12.2010		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs Sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	180 965	646 073	23 778 198	185 428	602 391	22 630 611
Autres pays de l'Union européenne	13 870	130 296	7 798 636	7 123	75 357	3 201 008
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
<b>Total</b>	<b>194 835</b>	<b>776 369</b>	<b>31 576 834</b>	<b>192 551</b>	<b>677 748</b>	<b>25 831 619</b>

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	115 398		96 896	
Banques centrales	139 038	95	64 326	37
<b>Valeur au bilan</b>	<b>254 436</b>	<b>95</b>	<b>161 222</b>	<b>37</b>

### 6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	128 802	72 494
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 190	97 391
<b>Valeur au bilan</b>	<b>215 992</b>	<b>169 885</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instrument dérivés	128 802	72 494
<b>Valeur au bilan</b>	<b>128 802</b>	<b>72 494</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances sur la clientèle	1 912	1 469
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	85 278	95 922
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	85 278	95 922
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>87 190</b>	<b>97 391</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	156 959	99 146
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	284 325	334 100
<b>Valeur au bilan</b>	<b>441 284</b>	<b>433 246</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	156 959	99 146
<b>Valeur au bilan</b>	<b>156 959</b>	<b>99 146</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	284 325	- 65 675	334 100	15 900
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
<b>Total</b>	<b>284 325</b>	<b>- 65 675</b>	<b>334 100</b>	<b>15 900</b>

Au 31/12/2011, le montant cumulé de la variation de la juste valeur provenant de la variation du risque de crédit s'élève à 54 879 milliers d'euros.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

### **6.3. Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2011			31/12/2010		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	1 017 968	16 295	5 539	392 362	6 848	2 572
Obligations et autres titres à revenu fixe	637 156	12 663	29 740	896 063	21 013	23 046
Actions et autres titres à revenu variable	176 914	20 836	4 020	225 771	24 831	8 010
Titres de participation non consolidés	872 781	45 600	23 926	857 146	50 209	16 966
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>2 704 819</b>	<b>95 394</b>	<b>63 225</b>	<b>2 371 342</b>	<b>102 901</b>	<b>50 594</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>2 704 819</b>	<b>95 394</b>	<b>63 225</b>	<b>2 371 342</b>	<b>102 901</b>	<b>50 594</b>
Impôts		- 18 001	- 13 318		- 18 561	- 11 423
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>77 393</b>	<b>49 907</b>		<b>84 340</b>	<b>39 171</b>

(1) dont – 42 883 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	1 121 667	588 893
dont comptes ordinaires débiteurs sains	79 711	31 236
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	5 209	3 785
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total (1)</b>	<b>1 126 876</b>	<b>592 678</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>5 776</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>1 126 876</b>	<b>598 454</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	280 589	20 987
Comptes et avances à terme	840 880	524 522
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total (1)</b>	<b>1 121 469</b>	<b>545 509</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>22 210</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>1 121 469</b>	<b>567 719</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 248 345</b>	<b>1 166 173</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	15 535	24 599
Autres concours à la clientèle	24 222 568	20 152 038
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	15 685	61 400
Titres non cotés sur un marché actif	4 583	4 541
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	142 764	276 997
Comptes ordinaires débiteurs	329 775	208 022
<b>Total (1)</b>	<b>24 730 910</b>	<b>20 727 597</b>
<b>Créances rattachées</b>		<b>124 889</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>- 424 297</b>	<b>- 368 018</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>24 306 613</b>	<b>20 484 468</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier	47 457	37 326
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Total (1)</b>	<b>47 457</b>	<b>37 326</b>
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Dépréciations</b>	<b>- 1 442</b>	<b>- 1 114</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>46 015</b>	<b>36 212</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>24 352 628</b>	<b>20 520 680</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les créances rattachées

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2011, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 6 946 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 346 millions d'euros en 2010. Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 3 163 708 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 605 151 K€ en 2010 ;
- 939 455 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 1 117 027 K€ en 2010 ;
- 1 376 011 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 110 815 K€ en 2010 ;
- 1 466 365 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 512 695 K€ en 2010.

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2011
<b>Créances sur établissements de crédit</b>							
<b>Créances clientèle</b>	368 018	32 395	134 294	- 104 124		- 6 285	424 298
<i>dont dépréciations collectives</i>	83 441	666	19 887	- 3 104			100 890
<b>Opérations de crédit-bail</b>	1 114	291	1 251	- 378		- 835	1 443
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	10 944		59				11 003
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	22 696	1 444	27 334	- 8 591			42 883
<b>Autres actifs financiers</b>	1 285		471	- 675		- 247	834
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>404 057</b>	<b>34 130</b>	<b>163 409</b>	<b>- 113 768</b>		<b>- 7 367</b>	<b>480 461</b>

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010
<b>Créances sur établissements de crédit</b>							
<b>Créances clientèle</b>	338 057	61	137 480	- 101 873		- 5 707	368 018
<i>dont dépréciations collectives</i>	67 372		17 636	- 1 567			83 441
<b>Opérations de crédit-bail</b>	1 174		1 271	- 414		- 917	1 114
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	20 133			- 9 189			10 944
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	17 618	3 423	7 299	- 5 644			22 696
<b>Autres actifs financiers</b>	1 868	- 656	333	- 260			1 285
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>378 850</b>	<b>2 828</b>	<b>146 383</b>	<b>- 117 380</b>		<b>- 6 624</b>	<b>404 057</b>

## 6.7. Exposition au risque souverain

### Dette souveraine - Expositions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions nettes Activité Banque (1)				Total
	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances *	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	
<b>Grèce</b>					
<b>Irlande</b>					
<b>Portugal</b>					
<b>Italie</b>			4 193	42 322	46 515
<b>Espagne</b>				1 593	1 593
<b>Total</b>			4 193	43 915	48 108

\* hors créances d'impôts différés

(1) Expositions nettes des dépréciations et de couverture

## Dette souveraine – Maturité (portefeuille bancaire)

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Maturité résiduelle</b>	<b>Expositions nettes</b>
<b>Grèce</b>	Un an	
	Deux ans	
	Trois ans	
	Cinq ans	
	Dix ans	
	Dix ans et plus	
	<b>Total</b>	
<b>Irlande</b>	Un an	
	Deux ans	
	Trois ans	
	Cinq ans	
	Dix ans	
	Dix ans et plus	
	<b>Total</b>	
<b>Portugal</b>	Un an	
	Deux ans	
	Trois ans	
	Cinq ans	
	Dix ans	
	Dix ans et plus	
	<b>Total</b>	
<b>Italie</b>	Un an	
	Deux ans	
	Trois ans	
	Cinq ans	<b>42 322</b>
	Dix ans	
	Dix ans et plus	<b>4 193</b>
	<b>Total</b>	<b>46 515</b>
<b>Espagne</b>	Un an	<b>1 593</b>
	Deux ans	
	Trois ans	
	Cinq ans	
	Dix ans	
	Dix ans et plus	
	<b>Total</b>	<b>1 593</b>
	<b>Total général</b>	<b>48 108</b>

## 6.8. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	938 307	812 620
dont comptes ordinaires créditeurs	1 356	2 064
dont comptes et emprunts au jour le jour	2	
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Sous-total (1)</b>	<b>938 307</b>	<b>812 620</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>6 062</b>
<b>Total</b>	<b>938 307</b>	<b>818 682</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	12 181	117 107
Comptes et avances à terme	12 108 159	10 393 180
<b>Sous-total (1)</b>	<b>12 120 340</b>	<b>10 510 287</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>45 117</b>
<b>Total</b>	<b>12 120 340</b>	<b>10 555 404</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 058 647</b>	<b>11 374 086</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	4 067 828	3 590 535
Comptes d'épargne à régime spécial	4 631 730	1 601 418
Autres dettes envers la clientèle	1 593 967	1 035 905
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total (1)</b>	<b>10 293 525</b>	<b>6 227 858</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>53 079</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 293 525</b>	<b>6 280 937</b>

(1) Au 31/12/2011 les montants communiqués incluent les dettes rattachées

## 6.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	225 628	227 205
Obligations et autres titres à revenu fixe	243 462	249 336
<b>Total</b>	<b>469 090</b>	<b>476 541</b>
Dépréciations	- 11 003	- 10 944
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>458 087</b>	<b>465 597</b>

## 6.10. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	1 105 633	409 645
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	1 752 644	3 032 645
Emprunts obligataires	4 724	4 506
Autres dettes représentées par un titre	151	- 107
<b>Total</b>	<b>2 863 152</b>	<b>3 446 689</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>17 984</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 863 152</b>	<b>3 464 673</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	742 175	585 419
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3 127	1 862
Dépôt de garantie à caractère mutuel	4	
Titres et emprunts participatifs		
<b>Total</b>	<b>745 306</b>	<b>587 281</b>
<b>Dettes rattachées</b>		<b>8 152</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>745 306</b>	<b>595 433</b>

## ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après.

- un BMTN à taux fixe de 100 millions d'euros sur 10 ans ;
- des TSR pour un montant de 46 millions d'euros à des taux allant de 4,31% à 4,57%.

## 6.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	4 589	48 223
Impôts différés	12 074	1 257
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>16 663</b>	<b>49 480</b>
Impôts courants	434	67 084
Impôts différés	43 807	28 227
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>44 241</b>	<b>95 311</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>64 255</b>	<b>83 847</b>	<b>111 523</b>	<b>69 750</b>
Charges à payer non déductibles	3 881		3 021	
Provisions pour risques et charges non déductibles	41 739		42 783	
Autres différences temporaires	18 635	83 847	65 719	69 750
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>533</b>	<b>1 005</b>	<b>1 345</b>	<b>941</b>
Actifs disponibles à la vente	143	1 005	1 030	941
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	390		315	
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>147 995</b>	<b>159 664</b>	<b>20 021</b>	<b>89 168</b>
<b>Effet des compensations</b>	<b>- 200 709</b>	<b>- 200 709</b>	<b>- 131 632</b>	<b>- 131 632</b>
<b>Total impôts différés</b>	<b>12 074</b>	<b>43 807</b>	<b>1 257</b>	<b>28 227</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres actifs</b>	<b>228 007</b>	<b>122 422</b>
Comptes de stocks et emplois divers	915	679
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	221 776	114 118
Comptes de règlements	5 316	7 625
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>247 481</b>	<b>230 940</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	121 419	80 706
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	43	80
Produits à recevoir	94 228	83 022
Charges constatées d'avance	5 452	5 668
Autres comptes de régularisation	26 339	61 464
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>475 488</b>	<b>353 362</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>191 362</b>	<b>130 193</b>
Comptes de règlements	3 629	6 739
Créditeurs divers	168 390	98 772
Versement restant à effectuer sur titres	19 343	24 682
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>227 550</b>	<b>246 627</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	29 892	74 516
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	16
Produits constatés d'avance	79 295	69 463
Charges à payer	106 969	89 894
Autres comptes de régularisation	11 389	12 738
<b>Valeur au bilan</b>	<b>418 912</b>	<b>376 820</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

### 6.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants destinés à être cédés (1) (2)	42 113	28 673
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

(1) La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient depuis la fin de l'année 2009 une participation à hauteur de 43,51% de la société HSA, holding du groupe des Eaux Minérales de Saint-Amand. Cette prise de participation est le résultat de la conversion d'un crédit relais en actions, afin de permettre une stabilisation de l'actionnariat. La Caisse régionale détient également 5,38% de cette société, par l'intermédiaire de sa filiale, Nord Capital Investissement. En 2010, en concertation avec les actionnaires, un mandat a été donné à un intermédiaire financier afin de céder cette participation. Un protocole d'accord soumis aux habituelles conditions d'audit a été signé avec un acquéreur en janvier 2012 pour la cession d'une part minoritaire du capital de l'entreprise. En conséquence, la participation de la Caisse Régionale dans cette société devrait être inférieure à 20% dans les prochains mois.

(2) La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient une participation, à hauteur de 61,10%, dans la société GM Finances, à la suite d'une augmentation de capital réalisée en juin 2011. Elle détient également indirectement 8,90% de cette société, par l'intermédiaire de sa filiale, Nord Capital Investissement. La Caisse régionale, n'ayant pas vocation à rester majoritaire dans cette société, s'est engagée jusqu'au 30 juin 2012 dans le cadre des accords passés avec le fondateur de la société, à lui céder ses titres pour favoriser l'entrée au capital d'un nouvel investisseur.

### 6.14. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2011
Valeur brute	159 668		16 421	- 2 570			173 519
Amortissements & Provisions (1)	- 38 423		- 11 659	956			- 49 126
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>121 245</b>		<b>4 762</b>	<b>- 1 614</b>			<b>124 393</b>
Y compris immeubles de placement donnés en location simple							

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
Valeur brute	159 156		323	- 709		898	159 668
Amortissements & Provisions (1)	- 30 606		- 7 658	311		- 470	- 38 423
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>128 550</b>		<b>- 7 335</b>	<b>- 398</b>		<b>428</b>	<b>121 245</b>
Y compris immeubles de placement donnés en location simple							

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 220 382 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 134 133 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## 6.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2011
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	384 598	22 208	20 467	- 18 699			408 574
Amortissements & Provisions (1)	- 218 301	- 12 288	- 21 915	17 992			- 234 512
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>166 297</b>	<b>9 920</b>	<b>- 1 448</b>	<b>- 707</b>			<b>174 062</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	13 233	6 900	5 382	- 1 013			24 502
Amortissements & Provisions	- 11 748	- 2 569	- 2 190	1 762			- 14 745
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 485</b>	<b>4 331</b>	<b>3 192</b>	<b>749</b>			<b>9 757</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	364 329	- 566	34 204	- 12 474		- 896	384 598
Amortissements & Provisions (1)	- 200 462	459	- 22 052	3 285		470	- 218 301
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>163 867</b>	<b>- 107</b>	<b>12 152</b>	<b>- 9 189</b>		<b>- 426</b>	<b>166 297</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	30 799	- 623	5 951	- 22 893		- 1	13 233
Amortissements & Provisions	- 28 485	617	- 1 047	17 166		1	- 11 748
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 314</b>	<b>- 6</b>	<b>4 904</b>	<b>- 5 727</b>			<b>1 485</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.16. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (a)	31.12.2011
Risques sur les produits épargne logement	15 542				- 2 330		13 212
Risques d'exécution des engagements par signature	2 900		2 911		- 2 440		3 371
Risques opérationnels	6 488		256	- 232	- 15		6 497
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	15 870	2 757	750	- 6 743	- 1 987	150	10 797
Litiges divers	29 208	287	4 475	- 512	- 6 448		27 010
Participations							
Restructurations							
Autres risques	13 184	2 680	7 788	- 2 098	- 4 685	4	16 873
<b>Provisions</b>	<b>83 192</b>	<b>5 724</b>	<b>16 180</b>	<b>- 9 585</b>	<b>- 17 905</b>	<b>154</b>	<b>77 760</b>

(1) Dont 9 320€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 476 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

(a) En général, il s'agit de reclassements

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts (a)	31.12.2010
Risques sur les produits épargne logement	15 620		6 257		- 6 335		15 542
Risques d'exécution des engagements par signature	1 110		2 210	- 9	- 411		2 900
Risques opérationnels	7 340		3 454	- 3 332	- 974		6 488
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	14 728	- 336	1 268	- 261	- 230	701	15 870
Litiges divers	19 901		15 571	- 2 292	- 3 928	- 44	29 208
Participations							
Restructurations							
Autres risques	8 895		8 492	- 2 718	- 1 515	30	13 184
<b>Provisions</b>	<b>67 594</b>	<b>- 336</b>	<b>37 252</b>	<b>- 8 612</b>	<b>- 13 393</b>	<b>687</b>	<b>83 192</b>

(1) Dont 13 313 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 557 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

(a) En général, il s'agit de reclassements

### Provision épargne-logement :

#### **Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	97 107	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 007 795	1 984 737
Ancienneté de plus de 10 ans	661 604	743 772
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 766 506</b>	<b>2 728 509</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>402 136</b>	<b>416 320</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 168 642</b>	<b>3 144 829</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007  
 Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et hors prime d'état

#### **Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>29 764</b>	<b>37 105</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>103 958</b>	<b>118 807</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>133 722</b>	<b>155 912</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 533	1 160
Ancienneté de plus de 10 ans	9 809	12 427
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>11 342</b>	<b>13 587</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 870</b>	<b>1 955</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>13 212</b>	<b>15 542</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	13 587		- 2 245		11 342
<b>Comptes épargne-logement :</b>	1 955		- 85		1 870
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>15 542</b>		<b>- 2 330</b>		<b>13 212</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.17. Capitaux propres

### ↘ Composition du capital au 31 décembre 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2011	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2011	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	17 109 818			17 109 818	29,11%	
Dont part du Public	16 442 714			16 357 947	27,83%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	11 287			11 287	0,02%	
Dont part Auto-détenue	655 817			740 584	1,26%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	14 300 815			14 300 815	24,33%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	14 300 815			14 300 815	24,33%	
<b>Parts sociales</b>	27 371 940	10	- 40	27 371 910	46,56%	
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505			27 371 505	46,56%	95,51%
Dont 24 administrateurs de la CR	425	10	- 40	395	NS	3,71%
Dont Crédit Agricole S.A.	10			10	NS	0,78%
<b>TOTAL</b>	<b>58 782 573</b>	<b>10</b>	<b>- 40</b>	<b>58 782 543</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La valeur nominale des titres est de 3,05 € et le montant total du capital est 179 287 K€.

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

## ↘ Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2008	1,25	1,25	0,14
2009	1,25	1,25	0,12
2010	1,30	1,30	0,10
Projet 2011	1,15	1,15	0,11

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

### ↘ Affectations du résultat et fixation du dividende 2011

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France du 16 Avril 2012.

Le texte de la résolution est le suivant :

#### **Sixième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales**

---

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,58 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2011, soit 0,10919 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 23 avril 2012 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

#### **Septième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés**

---

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,15 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2011. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 23 avril 2012 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

#### Huitième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se soldant par un bénéfice de 172 407 600,45 euros :

Résultat comptable	172 407 600,45 €
Résultat à affecter	172 407 600,45 €
Intérêts aux parts sociales	2 988 738,83 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	19 676 290,70 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	16 445 937,25 €
Réserve légale	133 296 633,67 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

#### Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2010	27 371 940	0,10309	2 821 773,25
2009	26 730 905	0,118645	3 171 488,28
2008	26 730 915	0,1373	3 668 818,10

#### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2010	17 109 818	1,30	22 242 763,40
2009	16 586 140	1,25	20 732 675,00
2008	15 883 673	1,25	19 854 591,25

#### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2010	14 300 815	1,30	18 591 059,50
2009	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2008	14 300 815	1,25	17 876 018,75

## 6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales					254 436	254 436
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	986	9 175	62 417	128 686	14 728	215 992
Instruments dérivés de couverture	953	1 404	6 734	9 664		18 755
Actifs financiers disponibles à la vente	60 699	75 313	767 540	743 000	1 058 267	2 704 819
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 244 118	399 397	333 432	266 210	5 188	2 248 345
Prêts et créances sur la clientèle	2 200 709	1 780 687	7 479 669	12 822 722	68 841	24 352 628
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					325 149	325 149
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 091	173 440	82 773	192 783		458 087
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>3 516 556</b>	<b>2 439 416</b>	<b>8 732 565</b>	<b>14 163 065</b>	<b>1 726 609</b>	<b>30 578 211</b>
Banques centrales	95					95
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	182	8 829	69 948	362 325		441 284
Instruments dérivés de couverture	1 635	10 304	67 125	367 417		446 481
Dettes envers les établissements de crédit	2 092 545	2 849 119	3 701 818	4 415 161	4	13 058 647
Dettes envers la clientèle	4 653 704	347 667	695 651	83 183	4 513 320	10 293 525
Dettes représentées par un titre	1 152 291	335 104	680 428	650 470	44 859	2 863 152
Dettes subordonnées	16 133	9 256	20 741	697 044	2 132	745 306
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					23 686	23 686
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>7 916 585</b>	<b>3 560 279</b>	<b>5 235 711</b>	<b>6 575 600</b>	<b>4 584 001</b>	<b>27 872 176</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	161 222					161 222
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 042	3 859	49 426	96 383	14 175	169 885
Instruments dérivés de couverture		109	1 375	82		1 566
Actifs financiers disponibles à la vente	74 513	82 506	466 025	640 444	1 107 854	2 371 342
Prêts et créances sur les établissements de crédit	544 912	411 169	102 169	107 923		1 166 173
Prêts et créances sur la clientèle	2 197 891	1 673 574	7 042 481	9 606 734		20 520 680
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					124 399	124 399
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 444	3 153	254 576	204 424		465 597
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>2 988 024</b>	<b>2 174 370</b>	<b>7 916 052</b>	<b>10 655 990</b>	<b>1 246 428</b>	<b>24 980 864</b>
Banques centrales	37					37
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 478	5 520	57 536	367 712		433 246
Instruments dérivés de couverture	583	2 274	26 043	145 690		174 590
Dettes envers les établissements de crédit	2 112 873	2 794 374	3 298 979	3 167 860		11 374 086
Dettes envers la clientèle	3 918 397	231 288	571 633	1 559 619		6 280 937
Dettes représentées par un titre	2 236 402	194 044	376 999	657 228		3 464 673
Dettes subordonnées	19 536	2 571	23 286	550 040		595 433
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (1)					23 680	23 680
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>8 290 306</b>	<b>3 230 071</b>	<b>4 354 476</b>	<b>6 448 149</b>	<b>23 680</b>	<b>22 346 682</b>

(1) L'écart de réévaluation jusque là affecté en "< ou = à 3 mois" a été réaffecté à la colonne "indéterminée".

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Salaires et traitements (1)	110 734	104 394
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	9 662	9 314
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	12 601	3 516
Autres charges sociales	46 011	40 372
Intéressement et participation	20 372	25 107
Impôts et taxes sur rémunération	13 321	13 713
<b>Total charges de personnel</b>	<b>212 701</b>	<b>196 416</b>

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 448 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 681 milliers d'euros au 31/12/2010

Dont médailles du travail pour 140 milliers d'euros au 31/12/2011 contre 146 milliers d'euros au 31/12/2010.

### 7.2. Effectif fin de période

<b>Effectifs</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
France	3 105	3 011
Etranger	518	287
<b>Total</b>	<b>3 623</b>	<b>3 298</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

en milliers d'euros		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>46 920</b>	<b>40 211</b>	<b>37 445</b>	<b>48 510</b>	<b>49 951</b>
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	2 712	2 760	1 992	2 230	2 225
	Coût financier	1 934	1 895	2 080	2 403	2 313
	Cotisations employés	94	72	75	71	78
	Modifications, réductions et liquidations de régime			452	- 12 302	
	Variation de périmètre	2 249				
	<b>Prestations versées (obligatoire)</b>	<b>- 2 514</b>	<b>- 3 368</b>	<b>- 2 038</b>	<b>- 2 335</b>	<b>- 2 037</b>
	(Gains) / pertes actuariels	- 1 003	1 477	458	- 1 133	- 4 026
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>50 392</b>	<b>43 047</b>	<b>40 464</b>	<b>37 444</b>	<b>48 504</b>	
	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>	
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>	Coût des services rendus	2 712	2 760	1 992	2 230	2 225
	Coût financier	1 934	1 895	2 080	2 403	2 313
	Rendement attendu des actifs	- 1 237	- 1 064	- 1 083	- 1 434	- 1 376
	Amortissement du coût des services passés	33		38		
	Gains / (pertes) actuariels net		439	1 338	- 3 383	- 2 016
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régime					
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs					
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>3 442</b>	<b>4 030</b>	<b>4 365</b>	<b>-184</b>	<b>1 146</b>
	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>	
<b>Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>32 919</b>	<b>28 578</b>	<b>27 474</b>	<b>35 057</b>	<b>34 395</b>
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	1 237	1 064	1 083	1 434	1 376
	Gains / (pertes) actuariels	- 765	77	- 879	2 250	- 2 011
	Cotisations payées par l'employeur	9 308	3 089	2 502	3 020	2 947
	Cotisations payées par les employés	94	72	75	71	78
	Modifications, réductions et liquidation de régime				- 12 302	
	Variation de périmètre	1 542				
	Prestations payées par le fonds	- 2 393	- 3 079	- 1 678	- 2 058	- 1 734
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N</b>	<b>41 942</b>	<b>29 801</b>	<b>28 577</b>	<b>27 472</b>	<b>35 051</b>
	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>	<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2007</b>	
<b>Position nette</b>	<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>- 50 392</b>	<b>- 43 047</b>	<b>- 40 464</b>	<b>- 37 445</b>	<b>- 48 504</b>
	Coût des services passés non reconnus	343	376	414		
	Impact de la limitation d'actifs					
	<b>Juste valeur des actifs fin de période</b>	<b>41 942</b>	<b>29 801</b>	<b>28 577</b>	<b>27 474</b>	<b>35 051</b>
	<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>- 8 107</b>	<b>- 12 870</b>	<b>- 11 473</b>	<b>- 9 971</b>	<b>- 13 453</b>

L'écart à l'ouverture de période est lié à l'augmentation du taux d'intérêt du CA de Belgique passant de 30% à 37,83%.

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montant en milliers d'euros)	31.12.2011	31.12.2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	- 238	953
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les IFRS 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>- 238</b>	<b>953</b>
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année (*)	- 363	-125

(\*) le solde d'écart actuariels cumulés a été modifié au 31/12/2010 suite à l'application de la méthode SoRIE par le CA de Belgique.

Information sur les actifs des régimes (1)	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
<b>Composition des actifs</b>					
-% d'obligations	85,9%	83,6%	77%	81%	70%
-% d'actions	7,4%	9,6%	15,70%	9%	20%
-% autres actifs	6,7%	6,8%	7,30%	10%	10%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'actualisation (2)	5,40%	3,94%	5,09%	5,20%	4,89%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50%	4,50%	4,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,50%	4,50%	4,15%	4,15%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	3,21%	2,80%	2,90%	3,00%	3,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux					

(1) calculé sur la base de 185,2 milliards d'euros d'actifs sur le périmètre du groupe Crédit Agricole

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le groupe Crédit Agricole SA et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

- Pour le régime des IFC Salariés :**  
 au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,57%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,94%.
- Pour le régime du Fomugei :**  
 au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,0%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,1%.
- Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**  
 au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,9%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,1%.

- **Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**  
au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,0%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,3%.

## **7.5. Autres avantages sociaux**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Délégués Syndicaux sont convenus d'accords contribuant au développement de la politique de rémunération contractuelle de l'entreprise.

Les accords d'intéressement et de participation permettent de faire participer les salariés au développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de son résultat.

Les montants d'intéressement placés par les salariés sur leur plan d'épargne entreprise sont majorés d'un abondement de 10%.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail.

Les provisions constituées par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 22 895 K€ à la fin de l'exercice 2011.

## **7.6. Rémunérations de dirigeants**

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la Direction et du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 1 732 744 euros.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>4 405 208</b>	<b>4 357 001</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	403 925	8 120
. Engagements en faveur de la clientèle	4 001 283	4 348 881
Ouverture de crédits confirmés	3 387 402	3 663 844
- Ouverture de crédits documentaires	35 515	39 290
- Autres ouvertures de crédits confirmés	3 351 887	3 624 554
Autres engagements en faveur de la clientèle	613 881	685 037
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 398 776</b>	<b>766 444</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	562 027	125
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	562 027	125
. Engagements d'ordre de la clientèle	836 749	766 319
Cautions immobilières	388 171	331 506
Garanties financières	192 544	203 503
Autres garanties d'ordre de la clientèle	256 034	231 310
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 318 123</b>	<b>1 705 284</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 318 123	1 705 284
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>8 417 312</b>	<b>4 340 281</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 192 193	1 088 159
. Engagements reçus de la clientèle	7 225 119	3 252 122
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	873 817	448 002
Autres garanties reçues	6 351 302	2 804 120

Les montants relatifs aux engagements des garanties Switch s'élèvent à 562 millions d'euros.

### Actifs donnés en garantie de passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	13 700	
Titres et valeurs donnés en pension		
<b>Total</b>	<b>13 700</b>	

### Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres (Immeubles à réaliser)	984	708
<b>Total</b>	<b>984</b>	<b>708</b>

### **9. Reclassements d'instruments financiers**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a opéré ni en 2010 ni en 2011 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

## 10. Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 248 345	2 248 418	1 166 173	1 166 173
Prêts et créances sur la clientèle	24 352 628	24 581 561	20 520 680	19 941 204
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	458 087	457 332	465 597	467 694
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	13 058 647	13 147 312	11 374 086	11 527 599
Dettes envers la clientèle	10 293 525	10 294 774	6 280 937	6 312 074
Dettes représentées par un titre	2 863 152	2 968 168	3 464 673	3 527 674
Dettes subordonnées	745 306	708 748	595 433	595 677

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la

valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2011</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>128 802</b>		<b>128 135</b>	<b>667</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction	128 802		128 135	667
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable	128 802		128 135	667
Instruments dérivés				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>87 190</b>		<b>83 723</b>	<b>3 467</b>
Créances sur la clientèle	1 912			1 912
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	85 278		83 723	1 555
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	85 278		83 723	1 555
Actions et autres titres à revenu variable				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 704 819</b>	<b>1 239 000</b>	<b>1 384 645</b>	<b>81 164</b>
Effets publics et valeurs assimilées	1 017 968	994 318	20 921	2 729
Obligations et autres titres à revenu fixe	637 156	212 429	348 922	75 805
Actions et autres titres à revenu variable	1 049 695	32 253	1 014 802	2 630
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>18 755</b>		<b>18 755</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>2 939 566</b>	<b>1 239 000</b>	<b>1 615 258</b>	<b>85 298</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31.12.2010</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>72 493</b>	<b>2 341</b>	<b>69 793</b>	<b>359</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	72 493	2 341	69 793	359
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>97 391</b>	<b>317</b>	<b>94 383</b>	<b>2 691</b>
Créances sur la clientèle	1 469			1 469
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	95 922	317	94 383	1 222
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	95 922	317	94 383	1 222
Actions et autres titres à revenu variable				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 371 342</b>	<b>734 825</b>	<b>1 561 812</b>	<b>74 705</b>
Effets publics et valeurs assimilées	392 362	385 913	4 063	2 386
Obligations et autres titres à revenu fixe	896 063	343 173	482 556	70 334
Actions et autres titres à revenu variable	1 082 917	5 739	1 075 193	1 985
Créances disponibles à la vente				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 566</b>		<b>1 566</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>2 542 792</b>	<b>737 483</b>	<b>1 727 554</b>	<b>77 755</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2011</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>156 959</b>		<b>156 959</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	156 959		156 959	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>284 325</b>		<b>284 325</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>446 481</b>		<b>446 481</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>887 765</b>		<b>887 765</b>	

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31.12.2010</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>99 146</b>		<b>99 146</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers la clientèle				
Dettes envers les établissements de crédit				
Instruments dérivés	99 146		99 146	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>334 100</b>		<b>334 100</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>174 590</b>		<b>174 590</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>607 836</b>		<b>607 836</b>	

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction		Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
		Créances sur les établissements de crédit Créances sur la clientèle Valeurs reçues en pension Titres reçus en pension livrée Effets publics et valeurs assimilées Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable Titres détenus à des fins de transaction Instruments dérivés		Créances sur la clientèle Actifs représentatifs de contrats en unités de compte Valeurs reçues en pension Titres reçus en pension livrée Effets publics et valeurs assimilées Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées Obligations et autres titres à revenu fixe Actions et autres titres à revenu variable Créances disponibles à la vente			
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Solde d'ouverture (01.01.2011)</b>	<b>77 756</b>	<b>360</b>	<b>1 469</b>	<b>1 221</b>	<b>1 221</b>	<b>2 387</b>	<b>70 334</b>	<b>1 985</b>		
Gains /pertes de la période (1)	- 7 018	213	60	14	14	- 281	- 7 024			
Comptabilisés en résultat	- 2 381	213	60	14	14		- 2 668			
Comptabilisés en capitaux propres	- 4 637					- 281	- 4 356			
Achats de la période	3 341						2 842	499		
Ventes de la période	- 10 210						- 9 839	- 371		
Emissions de la période							1 135			
Dénouements de la période	1 135						- 13 718			
Variation de périmètre	-13 718									
Transferts	34 012	94	383	320	320	623	32 075	517		
Transferts vers niveau 3										
Transferts hors niveau 3	34 012	94	383	320	320	623	32 075	517		
<b>Solde de clôture (31.12.2011)</b>	<b>85 298</b>	<b>667</b>	<b>1 912</b>	<b>1 555</b>	<b>1 555</b>	<b>2 729</b>	<b>75 805</b>	<b>2 630</b>		

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>- 6 226</b>
Comptabilisés en résultat	- 1 082
Comptabilisés en capitaux propres	- 5 144

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

### ***11. Événements postérieurs à la clôture***

Aucun événement postérieur significatif n'est à signaler.

### ***12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011***

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2011	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
<b>Établissements bancaires et financiers</b>							
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France	France		Société mère	100	100	100	100
Caisses locales (70)	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS Belgium CA	France		Intégration proportionnelle	45	45	45	45
SA Crédit Agricole de Belgique	Belgique	Acquisition complémentaire sans modification du contrôle	Intégration proportionnelle	22,5	22,5	37,83	30,0
<b>Sociétés d'investissement</b>							
SA Nord Capital Investissement	France	Acquisition complémentaire sans modification du contrôle	Intégration globale	94	91,9	93,8	93,6
SA Voix du Nord Investissement	France	Acquisition avec prise de contrôle	Mise en Equivalence	25	0	25	0
SA Vauban Finance	France	TUP avec SA Nord Capital Investissement		0	100	0	93,6
<b>Pôle Immobilier</b>							
SCI Crystal Europe	France		Intégration globale	100	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe	France		Intégration globale	100	99,9	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe	France		Intégration globale	100	99,9	99,9	99,9
SAS Nord de France Immobilier	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS IMM NORD	France		Intégration globale	100	100	100	100
SARL Caryatides Finance	France		Intégration globale	88	88	88	88
SAS Arcadim Fusion	France		Intégration globale	100	100	100	100
SA Foncière de l'Erable	France		Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SAS Nacarat	France		Mise en Equivalence	30,8	30,8	30,8	30,8
SAS NS Immobilier Finance	France	Création	Intégration globale	100	0	100	0
SAS Créer	France	Cession avec perte de contrôle		0	30	0	30

### ➤ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé la totalité de sa participation dans la SAS CREER pour un montant de 7,83 millions d'euros.

La SA VAUBAN FINANCE est dissoute avec date d'effet 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette dissolution entraîne une transmission universelle du patrimoine de la SA VAUBAN FINANCE à la SA Nord Capital Investissement.

### ➤ Variation du périmètre de consolidation

La SAS Belgium CA a souscrit la totalité de l'augmentation de capital du Crédit Agricole de Belgique. Cette opération a modifié, provisoirement, le taux d'intérêt de la SAS Belgium CA et de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans le Crédit Agricole de Belgique, passant respectivement de 66,7% à 84% et de 30% à 37,8%. Cette opération est sans conséquence sur la méthode de consolidation.

### ➤ Sociétés entrées dans le périmètre 2011

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a acquis 25% des titres de Voix du Nord Investissement pour un montant de 22,2 millions d'euros, ainsi qu'une option d'achat portant sur 10% complémentaires évalués à 10,36 millions d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale a acquis une option d'achat de titres Voix du Nord SA pour 1,2 millions d'euros permettant d'acheter 6.000 actions au prix de 13,9 millions d'euros.

La SAS Nord de France Immobilier a créé 100% des titres la SAS NS Immobilier au capital de 5 millions d'euros.



## **NORD DE FRANCE**

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**



**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel**

**Nord de France**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France  
10, avenue Foch - 59000 Lille  
*Ce rapport contient 122 pages*  
Référence : AB 12 1 74

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille  
Capital social : € 179 286 756,15

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.6 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes 1.4 et 2.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de valeur pratiqués sur ces écarts d'acquisition fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités sous le contrôle du Groupe et nous avons vérifié que la note 2.4 de l'annexe donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations. Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 février 2012

Courbevoie, le 28 février 2012

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

MAZARS

Arnaud Bourdeille  
*Associé*

Anne Veaute  
*Associée*



## **NORD DE FRANCE**

### **BILAN, HORS-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX**



***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
NORD DE FRANCE***

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2011**

**Arrêté par le Conseil d'administration  
de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France  
en date du 27 janvier 2012**

**SOMMAIRE**

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b> .....	<b>218</b>
<b>HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011</b> .....	<b>220</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011</b> .....	<b>221</b>
<b>NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>222</b>
<b>NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>229</b>
<b>NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</b> .....	<b>242</b>
<b>NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b> .....	<b>243</b>
<b>NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b> .....	<b>244</b>
<b>NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES</b> .....	<b>247</b>
<b>NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE</b> .....	<b>250</b>
<b>NOTE 8 ACTIONS PROPRES</b> .....	<b>251</b>
<b>NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b> .....	<b>251</b>
<b>NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF</b> .....	<b>251</b>
<b>NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</b> ..	<b>252</b>
<b>NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b> .....	<b>252</b>
<b>NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b> .....	<b>253</b>
<b>NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b> .....	<b>254</b>
<b>NOTE 15 PROVISIONS</b> .....	<b>255</b>
<b>NOTE 16 EPARGNE-LOGEMENT</b> .....	<b>256</b>
<b>NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES</b> .....	<b>257</b>
<b>NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE</b> .....	<b>260</b>
<b>NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)</b> .....	<b>261</b>
<b>NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES</b> .....	<b>261</b>
<b>NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>262</b>
<b>NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES</b> .....	<b>262</b>
<b>NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES</b> .....	<b>262</b>
<b>NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b> .....	<b>263</b>
<b>NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES</b> .....	<b>266</b>
<b>NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES</b> .....	<b>267</b>
<b>NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE</b> .....	<b>267</b>
<b>NOTE 28 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL</b> .....	<b>268</b>
<b>NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</b> .....	<b>268</b>
<b>NOTE 30 REVENUS DES TITRES</b> .....	<b>269</b>

<b>NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....</b>	<b>269</b>
<b>NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....</b>	<b>270</b>
<b>NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>270</b>
<b>NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....</b>	<b>270</b>
<b>NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>271</b>
<b>NOTE 36 COUT DU RISQUE .....</b>	<b>272</b>
<b>NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES .....</b>	<b>273</b>
<b>NOTE 38 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS .....</b>	<b>273</b>
<b>NOTE 39 IMPOT SUR LES BENEFICES .....</b>	<b>274</b>
<b>NOTE 40 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....</b>	<b>274</b>
<b>NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS .....</b>	<b>274</b>
<b>NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....</b>	<b>274</b>
<b>NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>275</b>
<b>NOTE 44 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE .....</b>	<b>275</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<b>ACTIF</b>			
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>889 625</b>	<b>822 072</b>
Caisse, banques centrales		115 197	116 526
Effets publics et valeurs assimilées	5	225 628	227 205
Créances sur les établissements de crédit	3	548 800	478 341
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	3	<b>1 134 864</b>	<b>571 888</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4	<b>18 765 317</b>	<b>18 215 966</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>758 209</b>	<b>963 091</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	371 166	429 232
Actions et autres titres à revenu variable	5	387 043	533 859
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>1 622 563</b>	<b>1 600 452</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	1 191 597	1 175 044
Parts dans les entreprises liées	6,7	279 778	268 004
Immobilisations incorporelles	7	8	21
Immobilisations corporelles	7	151 180	157 383
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	8	<b>12 487</b>	<b>11 107</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>437 873</b>	<b>403 437</b>
Autres actifs	9	174 732	146 161
Comptes de régularisation	9	263 141	257 276
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>23 620 938</b>	<b>22 588 013</b>

<b>PASSIF</b>			
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>647 920</b>	<b>472 040</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	647 920	472 040
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	11	<b>12 164 862</b>	<b>10 614 011</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	12	<b>4 719 301</b>	<b>4 303 003</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	13	<b>2 213 368</b>	<b>3 467 190</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>362 854</b>	<b>440 337</b>
Autres passifs	14	89 677	149 825
Comptes de régularisation	14	273 177	290 512
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>832 117</b>	<b>739 669</b>
Provisions	15,16,17	223 111	235 103
Dettes subordonnées	18	609 006	504 566
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	18		
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	19	<b>2 680 516</b>	<b>2 551 763</b>
Capital souscrit		179 287	179 287
Primes d'émission		429 601	429 601
Réserves		1 899 220	1 740 474
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		172 408	202 401
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>23 620 938</b>	<b>22 588 013</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>5 008 921</b>	<b>4 661 487</b>
Engagements de financement	26	<b>3 652 763</b>	<b>3 906 809</b>
Engagements de garantie	26	<b>1 344 729</b>	<b>733 204</b>
Engagements sur titres		<b>11 429</b>	<b>21 474</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>3 923 564</b>	<b>4 273 027</b>
Engagements de financement	26	<b>1 307 152</b>	<b>1 695 152</b>
Engagements de garantie	26	<b>2 604 983</b>	<b>2 556 401</b>
Engagements sur titres		<b>11 429</b>	<b>21 474</b>

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	29	784 137	735 800
Intérêts et charges assimilés	29	-504 268	-456 151
Revenus des titres à revenu variable	30	66 703	65 743
Commissions (produits)	31	315 030	309 621
Commissions (charges)	31	-72 210	-61 817
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	-789	-1 802
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	-7 264	20 667
Autres produits d'exploitation bancaire	34	2 084	2 190
Autres charges d'exploitation bancaire	34	-3 062	-4 283
<b>Produit net bancaire</b>		<b>580 361</b>	<b>609 968</b>
Charges générales d'exploitation	35	-276 830	-269 296
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-19 779	-19 477
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>283 752</b>	<b>321 195</b>
Coût du risque	36	-47 637	-58 687
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>236 115</b>	<b>262 508</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	37	-16 664	20 412
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>219 451</b>	<b>282 920</b>
Résultat exceptionnel	38		13
Impôt sur les bénéfices	39	-47 043	-80 532
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>172 408</b>	<b>202 401</b>

## NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### **1.1. Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0.28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés et 0.07% des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

## **1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011**

**La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a réduit son risque sur ses placements de fonds propres pour tenir compte de l'évolution du contexte financier.**

#### ***Position résiduelle CDO***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avait souscrit en 2005 au titre du placement de ses excédents de fonds propres, 60 Millions d'euros de Collateralised Debt Obligations (CDO). Ces produits ont été souscrits pour les 2/3 auprès de CALYON et le solde auprès de LEHMAN BROTHERS et NOMURA. Au 31 Décembre 2011, le stock résiduel est de 20 millions d'euros.

Les liquidations de fonds alternatifs commencées en 2009 se sont poursuivies en 2011 : une plus value de 350 milliers d'euros a été externalisée.

#### ***Résiliations de swap***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé à la résiliation de 55 millions d'euros de swaps en position ouverte isolée, pour une soulte nette négative de 8,2 millions d'euros comptabilisée flat en résultat et couverte par des provisions antérieures.

#### ***Emission et restructuration de BMTN***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 41 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée moyenne 5 ans, générant une charge de 785 milliers d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a remboursé un BMTN structuré émis de 50 millions d'euros à 90% du nominal.

**La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également poursuivi son soutien à l'activité de son pôle de diversification.**

#### ***Prise et Accroissement de participation***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans les sociétés suivantes :

- Voix du Nord Investissement pour un montant de 22,21 millions d'euros représentant 25% du capital, ainsi qu'une option d'achat portant sur 10% complémentaires évalués à 10,36 millions d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale a acquis une option d'achat de titres Voix du Nord SA pour 1,2 millions d'euros permettant d'acheter 6.000 actions au prix de 13,9 millions d'euros.
- SACAM FIA NET pour un montant de 2,34 millions d'euros représentant 4,80% du capital,
- SCI 106 BD du GENERAL DE GAULLE pour un montant de 390 milliers d'euros représentant 20% du capital.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a renforcé sa participation dans la société :

- Nord Capital Investissement pour un montant de 269 milliers d'euros portant sa détention à 94,03 %.

#### ***Opérations sur les avances en compte courant***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a accordé des avances en compte courant aux participations suivantes :

- 24,51 millions d'euros à la SAS Rue la Boétie au titre de la convention de juin 2011,
- 128,50 millions d'euros à la SAS Belgium CA (convertie en capital pour 115,65 millions d'euros),
- 46,36 millions d'euros à la Foncière de l'Erable,

- 6,38 millions d'euros à la société GM FINANCES,
- 1,10 millions d'euros à la SCI 106 BD du GENERAL DE GAULLE,
- 12,40 millions d'euros à la SAS NDFI portant le solde à 23,30 millions d'euros, les intérêts du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 d'un montant de 623 milliers d'euros ayant été capitalisés.

La SAS Rue la Boétie a remboursé partiellement les avances accordées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 113,35 millions d'euros, portant le solde à 38,88 millions d'euros.

La SAS Belgium CA a remboursé 12,85 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France portant le solde à 3,50 millions d'euros.

Les intérêts 2010 de l'avance en compte courant accordée à la SCI Crystal Europe d'un montant de 327 milliers d'euros, ainsi que les intérêts 2011 d'un montant de 403 milliers d'euros ont été capitalisés. Au cours de l'année 2011, la SCI Crystal Europe a remboursé la totalité de l'avance en compte courant de 27,4 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les intérêts 2010 de l'avance en compte courant accordée à la SCI Quartz Europe d'un montant de 261 milliers d'euros, ainsi que les intérêts 2011 d'un montant de 327 milliers d'euros ont été capitalisés. Au cours de l'année 2011, la SCI Quartz Europe a remboursé la totalité de l'avance en compte courant de 22,06 millions d'euros à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

### **Participations aux augmentations de capital**

#### **CAISSES LOCALES**

L'encours des comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2011, identique au 31/12/2010. Les intérêts de l'année 2011 se sont élevés à 123 milliers d'euros.

Les Caisses locales ont souscrit des BMTN émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 16,75 millions d'euros, portant l'encours à 55,39 millions d'euros.

Durant l'année 2011, se sont tenues les Assemblées générales constitutives des Caisses locales de Carvin et Lambersart. Ces nouvelles Caisses locales sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

#### **CASA**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé à l'augmentation de capital à hauteur de 24,51 millions d'euros dans la SAS Rue la Boétie par compensation avec son compte courant, son pourcentage de détention restant à 4,06%,

#### **DIVERS**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a participé aux augmentations de capital suivantes :

- à hauteur de 8 millions d'euros dans la société GM FINANCES par compensation partielle avec son compte courant et le reste en numéraire, portant son pourcentage de détention à 61,10%,
- à hauteur de 115,65 millions d'euros dans la SAS Belgium CA, son pourcentage de détention restant inchangé.

La SAS Belgium CA a participé, à l'occasion du rachat par la SA Crédit Agricole de Belgique de CENTEA, filiale de KBC, pour 527 millions d'euros le 1er juillet 2011, à l'augmentation de capital du Crédit Agricole de Belgique pour un montant de 257 millions d'euros portant son pourcentage d'intérêt 37,83%.

La SA Foncière de l'Erable a procédé à une augmentation de capital souscrite en totalité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour un montant de 32,1 millions d'euros, son pourcentage de détention restant inchangé.

### **Cession de titres**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé, à la valeur nette comptable, à la SA Foncière de l'Erable la totalité de ses parts, à l'exception d'une part, dans chacune des SCI suivantes :

SCI EURALLIANCE pour un montant de 31,99 millions d'euros,  
SCI QUARTZ EUROPE pour un montant de 50 millions d'euros,  
SCI CRYSTAL EUROPE pour un montant de 50 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a cédé la totalité des titres de la SAS CREER pour un montant de 7,83 millions d'euros, dégageant une plus-value de 3,73 millions d'euros.

Par ailleurs, la SCI de la SEINE a procédé à une réduction de la valeur nominale de ses titres à hauteur de 500 millions d'euros, ramenant la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à 2,16 millions d'euros.

### **Produits des participations**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 2,77 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 1,46 millions d'euros de la SCI Euralliance Europe,
- 931 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 841 millions d'euros de SAS SACAM Développement,
- 531 millions d'euros de la SCR Finorpa,
- 503 millions d'euros de la SCI de la Seine,
- 500 millions d'euros de la société IM2,
- 370 millions d'euros de la SAS Placimmo,
- 259 millions d'euros de la SCI Sainte Croix,
- 241 millions d'euros de la SCI Agora,
- 210 millions d'euros de la SCI Sainte Barbe,
- un acompte de 24,30 millions d'euros de la SAS Rue le Boétie,
- un acompte de 9,99 millions d'euros de la SAS Belgium CA,
- un acompte de 3,77 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement.

## **NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011, n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

### **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

### Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 29 211 milliers d'euros, dont 21 749 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2011 contre 31 144 milliers d'euros, dont 22 772 milliers d'euros dans le cadre de la loi Neiertz, au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 1 109 milliers d'euros.

### Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert. Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

#### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré, en 2011, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique. Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

### 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Immobilisations	Type d'amortissement	Durée d'usage
Immeubles : gros œuvre	Linéaire	35 ans
Immeubles : 2nd œuvre	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel hors informatique	Dégressif / Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

## **2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

**Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

**Opérations de marché :**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

**2.8 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

**2.9 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

## **2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2011

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### ***2.11.1 Engagements sociaux externalisés***

Par ailleurs, les engagements d'indemnités de fin de carrière et de retraite des dirigeants, des élus et des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont couverts auprès de PREDICA pour un total de 28 524 milliers d'euros.

La valeur du fonds externalisé pour couvrir ces indemnités n'étant pas suffisante au 31/12/2011, par rapport aux droits acquis, il a été constitué une provision de 2 246 milliers d'euros dans les comptes de la Caisse régionale.

### ***2.11.2 Engagements sociaux non externalisés***

A compter de 2011, l'intégralité des engagements sociaux ont été externalisés.

## **2.12 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

## **2.13 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

## **2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et de la nouvelle contribution de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE  
PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	13 695				13 695	2	13 697	7 131
à terme	145 001	378 004	12		523 017	6 877	529 894	467 419
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				5 187	5 187	22	5 209	3 791
<b>Total</b>	<b>158 696</b>	<b>378 004</b>	<b>12</b>	<b>5 187</b>	<b>541 899</b>	<b>6 901</b>	<b>548 800</b>	<b>478 341</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>548 800</b>	<b>478 341</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	293 819				293 819	165	293 984	21 051
Comptes et avances à terme	274 760	19 362	271 000	258 502	823 624	17 256	840 880	550 837
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>568 579</b>	<b>19 362</b>	<b>271 000</b>	<b>258 502</b>	<b>1 117 443</b>	<b>17 421</b>	<b>1 134 864</b>	<b>571 888</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 134 864</b>	<b>571 888</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 683 664</b>	<b>1 050 229</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 5 187 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 26 497 milliers d'euros.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	14 446	768			15 214	320	15 534	25 099
Autres concours à la clientèle	1 627 445	1 636 512	6 361 196	8 947 095	18 572 248	115 818	18 688 066	18 233 966
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	321 622				321 622	954	322 576	211 389
Dépréciations							-260 859	-254 488
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>18 765 317</b>	<b>18 215 966</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 15 685 milliers d'euros. Parmi les créances sur la clientèle 2 935,15 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 2 621,49 millions d'euros au 31 décembre 2010.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Total Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Total Dépréciations des encours douteux	Dont Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	8 222 419	172 518	87 947	-105 310	-62 030	7 806 480	158 626	79 901	-97 186	-56 705
Agriculteurs	1 678 980	34 598	22 379	-24 308	-17 843	1 605 769	31 977	21 091	-23 104	-17 430
Autres professionnels	1 782 138	115 097	85 278	-70 941	-56 641	1 743 348	122 087	78 352	-76 187	-54 149
Sociétés financières	521 720	5 779	1 919	-3 375	-1 088	554 115	1 898	865	-1 088	-493
Entreprises	4 750 627	85 376	43 325	-56 683	-35 231	4 863 053	80 838	44 677	-56 654	-35 255
Collectivités publiques	1 996 067					1 838 612				
Autres agents économiques	74 225	376	343	-242	-219	59 077	406	330	-269	-211
<b>TOTAL</b>	<b>19 026 176</b>	<b>413 744</b>	<b>241 191</b>	<b>-260 859</b>	<b>-173 052</b>	<b>18 470 454</b>	<b>395 832</b>	<b>225 216</b>	<b>-254 488</b>	<b>-164 243</b>

## NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	TOTAL	TOTAL
Actions propres	685				685	1 043
Créances rattachées						
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>685</b>				<b>685</b>	<b>1 043</b>
Effets publics et valeurs assimilées :				220 469	220 469	222 034
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir				-36	-36	-148
Créances rattachées				5 159	5 159	5 171
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>225 628</b>	<b>225 628</b>	<b>227 205</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		137 210		268 594	405 804	456 282
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir		-45 002		-13 152	-58 154	-1 813
Créances rattachées		951		5 104	6 055	6 793
Dépréciations		-29 690		-11 003	-40 693	-33 843
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>108 471</b>		<b>262 695</b>	<b>371 166</b>	<b>429 232</b>
Actions et autres titres à revenu variable		418 345			418 345	549 048
Créances rattachées						
Dépréciations		-31 302			-31 302	-15 189
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>387 043</b>			<b>387 043</b>	<b>533 859</b>
<b>TOTAL</b>	<b>685</b>	<b>495 514</b>		<b>488 323</b>	<b>984 522</b>	<b>1 191 339</b>
<b>Valeurs estimatives</b>		<b>522 660</b>		<b>486 770</b>	<b>1 009 430</b>	<b>1 229 408</b>

(1) : Dont 26 497 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et 15 249 milliers d'euros au 31 décembre 2010

dont :

- titres négociables sur un marché actif : 382 450 milliers d'euros
- autres : 173 105 milliers d'euros

### Commentaires :

#### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 28,10 millions d'euros au 31/12/2011, contre 39,35 millions d'euros au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou provient des sociétés de gestion pour les titres non cotés sur un marché actif.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 8,07 millions d'euros au 31/12/2011, contre 8,93 millions d'euros au 31/12/2010.

## 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics): ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Administrations et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	270 365	281 576
Sociétés financières	440 167	573 914
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	113 617	149 840
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>824 149</b>	<b>1 005 330</b>
Créances rattachées	6 055	6 793
Dépréciations	-71 995	-49 032
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>758 209</b>	<b>963 091</b>

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable:	405 804	220 469	418 345	1 044 618	456 282	222 034	549 048	1 227 364
dont titres cotés	118 812	220 469		339 281	229 795	222 034		451 829
dont titres non cotés (1)	286 992		418 345	705 337	226 487		549 048	775 535
Créances rattachées	6 055	5 159		11 214	6 793	5 171		11 964
Dépréciations	-40 693		-31 302	-71 995	-33 843		-15 189	-49 032
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>371 166</b>	<b>225 628</b>	<b>387 043</b>	<b>983 837</b>	<b>429 232</b>	<b>227 205</b>	<b>533 859</b>	<b>1 190 296</b>

### Commentaires :

- (1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :  
 OPCVM français 377 953 milliers d'euros  
 dont OPCVM français de capitalisation 376 563 milliers d'euros  
 OPCVM étrangers 9 090 milliers d'euros  
 dont OPCVM étrangers de capitalisation 9 090 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	204 133	211 008
OPCM obligataires	34 836	36 223
OPCM actions	100 761	120 592
OPCM autres	47 313	47 313
<b>TOTAL</b>	<b>387 043</b>	<b>415 136</b>

### 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	TOTAL	TOTAL
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	10 500	146 951	91 573	156 780	405 804	6 055	411 859	463 075
Dépréciations							-40 693	-33 843
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>371 166</b>	<b>429 232</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute		31 489	41 614	147 366	220 469	5 159	225 628	227 205
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>225 628</b>	<b>227 205</b>

## NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières  Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>									
<b>- TITRES DE PARTICIPATIONS</b>									
BELGIUM CA SAS (31/12/2010) (1)	385 460	3 831	45,00%	173 457	173 457	3 500		15 547	9 990
SCI DE LA SEINE (31/12/2010)	100 193	10	2,28%	2 165	2 165			22 102	503
SAS SACAM AVENIR (31/12/2010)	88 436	-2	6,64%	7 572	7 572			-19	
SAS SACAM PARTICIPATIONS (31/12/2010)	62 558	2 606	3,93%	2 845	2 845		287	1 894	
SAS RUE LA BOETIE (31/12/2010)	2 394 380	14 365 563	4,06%	692 514	692 514	38 883		568 510	24 303
SACAM DEVELOPPEMENT (31/12/2010)	730 622	22 241	3,97%	29 008	29 008	13 566		11 653	841
SACAM FIRECA (30/06/2011)	22 510	869	4,46%	1 994	1 036			-177	
FINORPA FINANCEMENT SAS (31/12/2010)	36 603	8 085	13,80%	5 064	5 064			1 665	68
FINORPA SCR (31/12/2010)	32 000	6 974	16,00%	5 120	5 120			-2 119	531
SACAM INTERNATIONAL (31/12/2010)	807 035	-446	4,06%	36 540	25 651			-28 179	
SAS NACARAT (31/12/2010)	10 076	84 741	30,80%	49 670	49 670	1 774	29 684	4 111	931
VOIX DU NORD INVESTISSEMENT (31/12/2010)	4 250	17 101	25,00%	22 214	22 214			68	
SACAM FIA NET EUROPE (1 <sup>ER</sup> EXERCICE EN 2011)			4,80%	2 344	2 344				
<b>- PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>									
GM FINANCES (30/06/2011) CONSOLIDE	435	22 800	61,10%	13 086	9 391		36 904	-5 926	
NORD CAPITAL INVT. (31/12/2010)	40 053	21 561	94,03%	62 585	62 585			373	3 766
SEGAM SA (31/12/2010)	771	-104	100%	2 490	671		907	4	
SCI CŒUR DE VALENCIENNES (31/12/2010)	2 600	-3	100%	2 600	2 600				
SAS NDFI (31/12/2010)	30 007	3 545	100%	41 970	37 521	23 305		-9 070	
SA FONCIERE DE L'ERABLE (31/12/2010)	2 769	13 890	99,99%	89 494	85 688	46 362	4 774	5 249	2 769

- AUTRES IMMOS FINANCIERES									
CROISSANCE N-PDC (31/12/2010)	47 500	3 452	5,31%	2 409	2 409			-2 105	
HOLDING ST AMAND (31/12/2010) Consolidé	80 177	9 713	43,51%	28 673	27 905		904	2 415	
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>									
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)				2 465	1 543	9 843			45
- Autres titres de participations (ensemble)				8 077	7 504	6 417			1 080
- Autres immobilisations financières (ensemble)				741	706	64 866			
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>				<b>1 285 097</b>	<b>1 257 183</b>	<b>208 516</b>			

(1) Les données du 31/12/2010 concernent uniquement les colonnes "Réserves" et "Résultats"

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	214 705	216 828	203 828	198 759
Titres cotés				
Avances consolidables	79 510	79 510	69 314	69 314
Créances rattachées	255	255	674	674
Dépréciations	-14 692		-5 812	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>279 778</b>	<b>296 593</b>	<b>268 004</b>	<b>268 747</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 038 554	1 425 977	881 413	1 276 392
Titres cotés	30	38	30	38
Avances consolidables	64 139	64 140	195 914	195 914
Créances rattachées	388	387	343	343
Dépréciations	-12 421		-8 376	
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 090 690</b>	<b>1 490 542</b>	<b>1 069 324</b>	<b>1 472 687</b>
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	36 642	36 839	36 879	37 794
Titres cotés				
Avances consolidables	64 866	64 866	68 681	68 681
Créances rattachées	202	202	196	196
Dépréciations	-803		-36	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>100 907</b>	<b>101 907</b>	<b>105 720</b>	<b>106 671</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 191 597</b>	<b>1 592 449</b>	<b>1 175 044</b>	<b>1 579 358</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 471 375</b>	<b>1 889 042</b>	<b>1 443 048</b>	<b>1 848 105</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 289 901		1 122 120	
Titres cotés	30		30	
<b>TOTAL</b>	<b>1 289 931</b>		<b>1 122 150</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
<b>Parts dans les entreprises liées :</b>					
Valeurs brutes	203 828	41 528	35 737	5 086	214 705
Avances consolidables	69 314	60 172	49 976		79 510
Créances rattachées	674	4 890	5 309		255
Dépréciations	-5 812	-6 460	153	-2 573	-14 692
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>268 004</b>	<b>100 130</b>	<b>90 869</b>	<b>2 513</b>	<b>279 778</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation :</b>					
Valeurs brutes	881 443	166 959	4 732	-5 086	1 038 584
Avances consolidables	195 914	184 119	298 114	-17 780	64 139
Créances rattachées	343	18 740	18 695		388
Dépréciations	-8 376	-6 634	16	2 573	-12 421
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 069 324</b>	<b>363 184</b>	<b>321 525</b>	<b>-20 293</b>	<b>1 090 690</b>
<b>Autres titres détenus à long terme :</b>					
Valeurs brutes	36 879	30	267		36 642
Avances consolidables	68 681	3 590	7 405		64 866
Créances rattachées	196	904	898		202
Dépréciations	-36	-769	2		-803
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>105 720</b>	<b>3 755</b>	<b>8 568</b>		<b>100 907</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 175 044</b>	<b>366 939</b>	<b>330 093</b>	<b>-20 293</b>	<b>1 191 597</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 443 048</b>	<b>467 069</b>	<b>420 962</b>	<b>-17 780</b>	<b>1 471 375</b>

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	342 833	12 953	17 826		337 960
Amortissements et dépréciations	-185 450	-18 478	-17 148		-186 780
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>157 383</b>	<b>-5 525</b>	<b>678</b>		<b>151 180</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	8 337	1 291	181		9 447
Amortissements et dépréciations	-8 316	-1 301	-178		-9 439
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>21</b>	<b>-10</b>	<b>3</b>		<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>157 404</b>	<b>-5 535</b>	<b>681</b>		<b>151 188</b>

## NOTE 8 ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisés	Total	Total
Nombre	49 022		691 562	740 584	655 817
Valeurs comptables	685		11 802	12 487	11 107
Valeurs de marché	685		9 661	10 346	12 290

Valeur nominale de l'action : 3,05

## NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	4 305	7 347
Comptes de stock et emplois divers	804	578
Débiteurs divers	164 307	130 611
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	5 316	7 625
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>174 732</b>	<b>146 161</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	118 830	80 705
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	43	80
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	95	17 706
Charges constatées d'avance	3 182	3 932
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	21 605	11 343
Autres produits à recevoir	92 863	81 835
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	183	210
Autres comptes de régularisation	26 340	61 465
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>263 141</b>	<b>257 276</b>
<b>TOTAL</b>	<b>437 873</b>	<b>403 437</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

## NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utili- sations	Dés- actuali- sation	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	254 488	92 799	-81 209	-5 219		260 859
Sur opérations sur titres	49 032	36 312	-13 350		1	71 995
Sur valeurs immobilisées	18 191	15 137	-171			33 157
Sur autres actifs	167	62	-9			220
<b>TOTAL</b>	<b>321 878</b>	<b>144 310</b>	<b>-94 739</b>	<b>-5 219</b>	<b>1</b>	<b>366 231</b>

**NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE  
PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	157				157		157	802
à terme	175 187	378 000	82 636	5 000	640 823	6 940	647 763	471 238
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>175 344</b>	<b>378 000</b>	<b>82 636</b>	<b>5 000</b>	<b>640 980</b>	<b>6 940</b>	<b>647 920</b>	<b>472 040</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	27 931				27 931	27	27 958	147 767
Comptes et avances à terme	1 564 582	2 471 873	3 634 276	4 415 315	12 086 046	50 858	12 136 904	10 466 244
Titres reçus en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 592 513</b>	<b>2 471 873</b>	<b>3 634 276</b>	<b>4 415 315</b>	<b>12 113 977</b>	<b>50 885</b>	<b>12 164 862</b>	<b>10 614 011</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 767 857</b>	<b>2 849 873</b>	<b>3 716 912</b>	<b>4 420 315</b>	<b>12 754 957</b>	<b>57 825</b>	<b>12 812 782</b>	<b>11 086 051</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale

**NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

**12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle**

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 282 351				3 282 351	328	3 282 679	3 208 991
Comptes d'épargne à régime spécial :	65 572				65 572		65 572	58 782
à vue	65 572				65 572		65 572	58 782
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	343 481	306 014	626 136	47 617	1 323 248	47 802	1 371 050	1 035 230
à vue	46 907				46 907		46 907	53 377
à terme	296 574	306 014	626 136	47 617	1 276 341	47 802	1 324 143	981 853
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 691 404</b>	<b>306 014</b>	<b>626 136</b>	<b>47 617</b>	<b>4 671 171</b>	<b>48 130</b>	<b>4 719 301</b>	<b>4 303 003</b>

## 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
- Particuliers	2 035 545	2 071 522
- Agriculteurs	246 180	239 721
- Autres professionnels	268 131	250 207
- Sociétés financières	125 971	339 059
- Entreprises	1 879 423	1 262 746
- Collectivités publiques	22 155	22 256
- Autres agents économiques	141 896	117 492
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 719 301</b>	<b>4 303 003</b>

### NOTE 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

#### Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	9 330	6 448	6 190		21 968	297	22 265	9 817
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	1 020 308	51 304	171 399	939 697	2 182 708	8 395	2 191 103	3 457 373
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 029 638</b>	<b>57 752</b>	<b>177 589</b>	<b>939 697</b>	<b>2 204 676</b>	<b>8 692</b>	<b>2 213 368</b>	<b>3 467 190</b>

(1) Les émissions de TCN de Caisses régionales sont réputées être faites en France.

## NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1 303	1 286
Comptes de règlement et de négociation	3 629	6 739
Créditeurs divers	67 027	117 118
Versements restant à effectuer sur titres	17 718	24 682
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>89 677</b>	<b>149 825</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	29 892	74 517
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	16
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	20 932	25 647
Produits constatés d'avance	78 848	69 241
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	29 480	17 351
Autres charges à payer	102 612	91 002
Autres comptes de régularisation	11 408	12 738
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>273 177</b>	<b>290 512</b>
<b>TOTAL</b>	<b>362 854</b>	<b>440 337</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mvts	Solde au 31/12/2011
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et pré-retraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	9 979	329	-6 609	-1 453		2 246
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 557	53	-134			1 476
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 900	2 912		-2 440		3 372
- Provisions pour risques fiscaux et autres litiges	27 290	3 573	-512	-5 760		24 591
- <i>risques fiscaux</i>			-266	-35		1 246
- <i>Autres litiges</i>	1 547		-185	-4 185		19 904
- <i>Risques affaires crédit</i>	21 558	2 716	-61	-1 540		3 441
- <i>Risques affaires non-crédit</i>	4 185	857				
- Provisions pour risques de crédit (voir note 2.1)	80 891	19 839		-3 104		97 626
- Provisions pour risques opérationnels (2)	6 488	256	-232	-15		6 497
- Autres provisions pour risques et charges (1)	90 456	9 218	-9 826	-15 757		74 091
- <i>Pertes sur swaps</i>	11 316	2 842		-12 569		1 589
- <i>GIE d'investissement (voir note 2.6)</i>	72 321	1 710	-7 728			66 303
- <i>autres</i>	6 819	4 666	-2 098	-3 188		6 199
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	15 542			-2 330		13 212
<b>Total Provisions Passif</b>	<b>235 103</b>	<b>36 180</b>	<b>-17 313</b>	<b>-30 859</b>		<b>223 111</b>

- (1) Chacune de ces provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.
- (2) La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (3) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement (cf. note 16)

Informations sur les passifs éventuels :

Au 31 décembre 2011, les droits acquis cumulés au titre du Droit Individuel à la Formation ouvert aux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont de 197 987 heures.

## NOTE 16 EPARGNE-LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	97 107	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 007 794	1 984 737
Ancienneté de plus de 10 ans	661 604	743 772
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 766 505</b>	<b>2 728 509</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>402 136</b>	<b>416 320</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 168 641</b>	<b>3 144 829</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	29 764	37 105
<b>Comptes épargne-logement :</b>	103 958	118 807
<b>Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>133 722</b>	<b>155 912</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 533	1 160
Ancienneté de plus de 10 ans	9 809	12 427
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>11 342</b>	<b>13 587</b>
<b>Total compte épargne-logement</b>	<b>1 870</b>	<b>1 955</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>13 212</b>	<b>15 542</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :	13 587		2 245	11 342
Compte épargne-logement :	1 955		85	1 870
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>15 542</b>		<b>2 330</b>	<b>13 212</b>

**NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS  
A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

**Variations de la dette actuarielle**

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	22 474	21 703
	Coûts des services rendus sur la période	1 693	1 900
	Coût financier	1 095	1 053
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	5 817	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 137	-2 089
	(Gains) / pertes actuariels *	-1 418	-93
	<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>28 524</b>	<b>22 474</b>

**Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>	Coût des services rendus	1 693	1 900
	Coût financier	1 095	1 053
	Rendement attendu des actifs	-659	-625
	Amortissement du coût des services passés	33	38
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
	<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>2 162</b>	<b>2 366</b>

**Variations de juste valeur des actifs des régimes**

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
<b>Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	17 852	17 704
	Rendement attendu des actifs	659	625
	Gains / (pertes) actuariels	691	-505
	Cotisations payées par l'employeur	7 870	2 117
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 137	-2 089
	<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>25 935</b>	<b>17 852</b>

### Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements sociaux auprès de PREDICA.  
Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

### Variations de la provision

(en milliers d'euros)		31/12/2011	31/12/2010
Variation de la provision	<b>(Provisions) / actifs au 31/12/N-1</b>	<b>-4 246</b>	<b>-3 584</b>
	Cotisations payées par l'employeur	7 870	2 117
	Variation de périmètre	-5 817	
	Paiements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-53	-2 779
	<b>(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-2 246</b>	<b>-4 246</b>

### Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes a été le suivant :

- PREDICA : 118 milliers d'euros
- FOMUGEI : 19 milliers d'euros
- ADICAM : 513 milliers d'euros
- FNCA : 9 milliers d'euros

### Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus en fonction de la durée de l'engagement ont été les suivants :

	Taux d'actualisation
3 ans	3,04
5 ans	3,79
7 ans	4,22
10 ans	4,65
15 ans	5,26
30 ans	5,47

- **Pour le régime des IFC Salariés :**  
au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4,57%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,94%
- **Pour le régime du Fomugei :**  
au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,0%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,1%
- **Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**  
au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,9%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,1%

- **Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**  
au 31/12/2011, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,0%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,3%

## NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3 mois	3 mois ≤ 1 an	>1 an ≤ 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme en euros								
- taux fixe				535 000	535 000	9 582	544 582	440 248
- taux variable				60 000	60 000	1 191	61 191	61 071
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
C/C bloqués des Caisses Locales				3 089	3 089	123	3 212	3 230
Dépôt de garantie à caractère mutuel				21	21		21	17
<b>Valeurs au bilan</b>				<b>598 110</b>	<b>598 110</b>	<b>10 896</b>	<b>609 006</b>	<b>504 566</b>

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 29,04 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 25,42 millions d'euros au 31 décembre 2010.

### DETAIL DES DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	MONTANTS		TAUX D'INTERET	ECHEANCE
	31.12.2011	31.12.2010		
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>609 006</b>	<b>504 566</b>		
<b>- Dettes Subordonnées à terme</b>	<b>595 000</b>	<b>495 000</b>		
<i>TSR 06/05</i>	60 000	60 000	Variable	2020
<i>TSR 11/05</i>	20 000	20 000	Fixe	2017
<i>TSR 11/06</i>	20 000	20 000	Fixe	2018
<i>TSR 12/06</i>	100 000	100 000	Fixe	2016
<i>TSR 07/07</i>	40 000	40 000	Fixe	2017
<i>BMTN 12/08</i>	50 000	50 000	Fixe	2018
<i>BMTN 06/09</i>	125 000	125 000	Fixe	2019
<i>BMTN 12/09</i>	80 000	80 000	Fixe	2019
<i>BMTN 01/11</i>	100 000		Fixe	2021
- Comptes courants bloqués des Caisses Locales	3 089	3 089		
- Dettes rattachées	10 896	6 460		
- Dépôt de garantie	21	17		

## NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capitaux propres			
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>175 734</b>	<b>2 007 105</b>	<b>196 980</b>	<b>2 379 819</b>
Variation de capital	3 553			
Variation des primes et réserves		162 970		
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2009			196 980	
Autres variations				
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	<b>179 287</b>	<b>2 170 075</b>	<b>202 401</b>	<b>2 551 763</b>
Variation de capital				
Variation des primes et réserves		158 746		
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2010			202 401	
Autres variations				
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	<b>179 287</b>	<b>2 328 821</b>	<b>172 408</b>	<b>2 680 516</b>

(1) Détail des primes et réserves

	31/12/2011	31/12/2010
Prime d'émission	33 645	33 645
Primes de fusion	395 956	395 956
Réserve Légale	1 710 472	1 551 726
Réserves Statutaires	83 420	83 420
Réserves réglementées de réévaluation	44	44
Réserves spéciales Plus-values Long Terme		
Autres réserves	105 284	105 284
Report à nouveau – impact changements de méthode comptable		
<b>TOTAL</b>	<b>2 328 821</b>	<b>2 170 075</b>

### Ventilation du capital

Ventilation du capital	Nombre de titres	Valeur nominale au 31.12.2011 en euros	Total capital en milliers d'euros
Parts sociales	27 371 910	83 484 325,50	83 484
CCI	17 109 818	52 184 944,90	52 185
CCA	14 300 815	43 617 485,75	43 618
<b>Total</b>	<b>58 782 543</b>	<b>179 286 756,15</b>	<b>179 287</b>

## NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	2 680 516	2 551 763
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	608 985	504 549
Dépôts de garantie à caractère mutuel	21	17
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>3 289 522</b>	<b>3 056 329</b>

**NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES  
ET LES PARTICIPATIONS**

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>CREANCES</b>		
sur les établissements de crédit et institutions financières sur la clientèle Obligations et autres titres à revenu fixe	677	
<b>DETTES</b>		
Sur les établissements de crédits et institutions financières Sur la clientèle Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	18 266	16 320
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit Engagements de financement en faveur de la clientèle Garanties données à des établissements de crédit Garanties données à la clientèle Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise Autres engagements donnés	1 510	1 510

**NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES**

Les transactions effectuées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché .

**NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES**

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>329 001</b>	<b>328 958</b>	<b>326 819</b>	<b>326 738</b>
Devises	173 948	173 948	169 005	169 005
Euros	155 053	155 010	157 814	157 733
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
Prêts et emprunts en devises				
<b>TOTAL</b>	<b>329 001</b>	<b>328 958</b>	<b>326 819</b>	<b>326 738</b>

## NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b><u>OPERATIONS FERMES</u></b>				
<b><u>Opérations sur marchés organisés</u></b>				
- Contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrats à terme de change				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<b><u>Opérations de gré à gré</u></b>				
- Swaps de taux d'intérêt				
3 578 904	4 357 775	7 936 679	6 051 734	
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
- Contrat à terme de change				
- FRA				
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
- Autres contrats à terme				
<b><u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u></b>				
<b><u>Opérations sur marchés organisés</u></b>				
- Instruments de taux d'intérêt à terme :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments sur action et indices boursiers à terme :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés				
Vendus				
<b><u>Opérations de gré à gré</u></b>				
- Options de swap de taux :				
Prêteur				
Emprunteur				
- CAP :				
Achetés				
380 469	489 315	869 784	2 402 874	
Vendus				
Achetés				
Vendus				
- Floor :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments de taux de change à terme :				
Achetés				
Vendus				
- Instruments sur actions et indices boursiers à terme:				
Achetés				
Vendus				
- Autres instruments à terme conditionnels :				
Achetés				
Vendus				
<b><u>Dérivés de Crédit</u></b>				
- Contrats de dérivés de crédit.:				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>3 959 373</b>	<b>6 470 055</b>	<b>10 429 428</b>	<b>9 830 041</b>

## 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Futures								
Options de change	1 093 388			1 093 388					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	2 688 876	2 985 456	2 262 347	2 688 876	2 985 456	2 262 347			
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	479 031	862 663	33 405	479 031	862 663	33 405			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices		24 262			24 262				
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>4 261 295</b>	<b>3 872 381</b>	<b>2 295 752</b>	<b>4 261 295</b>	<b>3 872 381</b>	<b>2 295 752</b>			
Opérations de change à terme	654 479	3 480		654 479	3 480				
Swaps de devises									
<b>Sous total</b>									
<b>TOTAL</b>	<b>4 915 774</b>	<b>3 875 861</b>	<b>2 295 752</b>	<b>4 915 774</b>	<b>3 875 861</b>	<b>2 295 752</b>			

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Futures								
Options de change	1 064 230			1 064 230					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 062 602	2 551 863	2 437 269	1 062 602	2 551 863	2 437 269			
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	1 809 534	765 260	35 075	1 809 534	765 260	35 075			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices		50 000			50 000				
Opérations conditionnelles sur actions et indices	54 208						54 208		
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
<b>Sous total</b>	<b>3 990 574</b>	<b>3 367 123</b>	<b>2 472 344</b>	<b>3 936 366</b>	<b>3 367 123</b>	<b>2 472 344</b>	<b>54 208</b>		
Opérations de change à terme	642 817	10 740		642 817	10 740				
Swaps de devises									
<b>Sous total</b>									
<b>TOTAL</b>	<b>4 633 391</b>	<b>3 377 863</b>	<b>2 472 344</b>	<b>4 579 183</b>	<b>3 377 863</b>	<b>2 472 344</b>	<b>54 208</b>		

## 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		1 093 388		1 064 230
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-231 918	7 936 679	-144 770	6 051 734
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	-672	1 375 099	-4 337	2 609 869
Dérivés de crédit				
Opérations fermes sur actions et indices			-9 093	50 000
Opérations conditionnelles sur actions et indices	2 170	24 262	2 341	54 208
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
Autres				
<b>Sous Total</b>	<b>-230 420</b>	<b>10 429 428</b>	<b>-155 859</b>	<b>9 830 041</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		657 959		653 557
<b>TOTAL</b>	<b>-230 420</b>	<b>11 087 387</b>	<b>-155 859</b>	<b>10 483 598</b>

## 24.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	4 357 775	871 940	2 706 964	
Contrats assimilés				

### Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert de contrats d'échange n'a eu lieu entre deux catégories de portefeuille pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours de l'année 2011.

**NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE  
DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

Le risque de contrepartie interbancaire sur titres et produits dérivés est suivi par la Direction Financière et fait l'objet d'un reporting mensuel à destination de la Direction Générale.

Le risque de contrepartie lié aux entreprises est suivi par la Direction des Entreprises et présenté en Comité des Risques.

La Caisse régionale a mis en place un système de limites individuelles et globales sur le risque de contrepartie sur titres et produits dérivés.

Au 31 décembre 2011, ces limites sont respectées.

La politique de la Caisse régionale est de limiter le nombre des contreparties aux intervenants majeurs et de respecter la liste des contreparties en interdiction fournie par Casa.

L'exposition de la banque au risque de contrepartie sur dérivés est mesurée par la valeur de marché positive de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on), fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché de ces instruments, s'élève à 106,50 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Groupe Central : 4 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 4,10 millions d'euros,
- autres contreparties : 98,40 millions d'euros.

Le total des add-on s'élève à 96,70 millions d'euros.

Le risque de crédit estimé sur la valeur de marché des instruments et sur la base des facteurs de majoration s'élève à 203,30 millions d'euros réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Groupe Central : 60,70 millions d'euros
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 8,80 millions d'euros
- autres contreparties : 133,80 millions d'euros

## NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>4 997 492</b>	<b>4 640 013</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>3 652 763</b>	<b>3 906 809</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	400 000	4 070
Engagements en faveur de la clientèle	3 252 763	3 902 739
Ouverture de crédits confirmés	2 722 469	3 234 906
- Ouverture de crédits documentaires	35 515	39 290
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 686 954	3 195 616
Autres engagements en faveur de la clientèle	530 295	667 832
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 344 729</b>	<b>733 204</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	561 926	
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	561 926	
Engagements d'ordre de la clientèle	782 803	733 204
Cautions immobilières	388 171	331 506
Garanties financières	154 443	140 530
Autres garanties d'ordre de la clientèle	240 190	261 169
<b>Engagements reçus</b>	<b>3 912 135</b>	<b>4 251 553</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 307 152</b>	<b>1 695 152</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 307 152	1 695 152
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 604 983</b>	<b>2 556 401</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 185 092	1 088 159
Engagements reçus de la clientèle	1 419 891	1 468 242
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	279 593	288 213
Autres garanties reçues	1 140 298	1 180 028

(1) ce montant correspond aux engagements des garanties Switch .

## NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de ce dernier, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de tiers, créanciers de celui-ci.

Le montant de cet engagement s'élève à 2 508,11 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 0,939 milliard d'euros en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

## NOTE 28 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

En termes de suivi du risque de taux, l'organisation en place s'appuie actuellement sur les éléments suivants :

- le périmètre d'analyse intègre le bilan et le hors bilan,
- la méthode utilisée est celle des GAPS. Le GAP étant le montant du bilan exposé aux variations de taux ; il a pour assiette la différence entre l'actif à taux fixe et le passif à taux fixe. Une projection du GAP sur 10 ans est réalisée, elle sert de base aux propositions éventuelles de couverture formulées auprès du Comité financier afin de respecter les limites fixées.
- l'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 développé par Crédit Agricole SA,
- le suivi du risque de taux se fait mensuellement.

Le GAP de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les limites de risque fixées par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2011.

## NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

( en milliers d'euros )	31/12/2011	31/12/2010
<b><i>Intérêts et produits assimilés :</i></b>	<b>784 137</b>	<b>735 800</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	25 713	24 043
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 515	32 721
Sur opérations avec la clientèle	692 885	653 378
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	23 858	24 062
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	5 166	212
Autres intérêts et produits assimilés		1 384
<b><i>Intérêts et charges assimilés :</i></b>	<b>504 268</b>	<b>456 151</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	34 235	33 414
Sur opérations internes au Crédit Agricole	279 274	223 583
Sur opérations avec la clientèle	87 862	91 511
Charge nette sur opérations de macro-couverture	29 886	42 546
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 619	2 667
Sur dettes représentées par un titre	69 751	61 942
Autres intérêts et charges assimilées	641	488
<b>Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés (1)</b>	<b>279 869</b>	<b>279 649</b>

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 609 006 milliers d'euros, il était de 504 566 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

### NOTE 30 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
• TITRES DE PLACEMENT	4 947	4 053
• TITRES D'INVESTISSEMENT	16 675	18 296
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	7 401	1 925
<b>REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES</b>	<b>29 023</b>	<b>24 274</b>
• PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	5 454	9 897
• TITRES DE PARTICIPATIONS ET ATDLT	60 356	55 202
• TITRES DE PLACEMENT	2	4
• OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	891	640
<b>REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>66 703</b>	<b>65 743</b>

### NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	877	117	760	1 918	64	1 854
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	50 432	50 280	152	59 341	39 361	19 980
- Sur opérations avec la clientèle	93 821	622	93 199	88 563	163	88 400
- Sur opérations sur titres		204	-204		134	-134
- Sur opérations de change	127		127	122		122
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	3 019	1 700	1 319		6	-6
- Sur prestations de services financiers	166 202	18 679	147 523	156 284	18 809	137 475
- Provision pour risques sur commissions	552	608	-56	3 393	3 280	113
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>315 030</b>	<b>72 210</b>	<b>242 820</b>	<b>309 621</b>	<b>61 817</b>	<b>247 804</b>

**NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES  
DE NEGOCIATION**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	-364	-15
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	-1 517	-2 877
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 092	1 090
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>-789</b>	<b>-1 802</b>

**NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES  
DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

(en milliers d'euros)	MONTANT 31/12/2011	MONTANT 31/12/2010
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>		
Dotations aux dépréciations	36 253	9 211
Reprises de dépréciations	13 351	25 256
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS</b>	<b>-22 904</b>	<b>16 045</b>
Plus-values de cession réalisées	17 181	6 593
Moins-values de cession réalisées	1 540	1 971
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES</b>	<b>15 641</b>	<b>4 622</b>
Frais d'acquisition	-1	
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>-7 264</b>	<b>20 667</b>

**NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part des opérations bancaires faites en commun	12	2 369		2 499
Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire	465	693	357	1 784
Produits/Charges accessoires	1 607		1 833	
Dotations/Reprises de provisions				
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 084</b>	<b>3 062</b>	<b>2 190</b>	<b>4 283</b>

## NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>FRAIS DE PERSONNEL :</b>		
- Salaires et traitements :	84 844	91 973
- Charges sociales :	52 270	45 069
<i>Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies</i>	<i>17 454</i>	<i>11 375</i>
- Intéressement et participation	20 372	25 115
- Impôts et taxes sur rémunérations	13 137	13 574
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>170 623</b>	<b>175 731</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	-12 677	-12 467
<b>FRAIS DE PERSONNEL NETS</b>	<b>157 946</b>	<b>163 264</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS :</b>		
Impôts et taxes	13 839	9 842
Services extérieurs et autres frais administratifs	106 209	98 001
<b>Total des charges administratives</b>	<b>120 048</b>	<b>107 843</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	-1 165	-1 811
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS NETS</b>	<b>118 883</b>	<b>106 032</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>276 830</b>	<b>269 296</b>

### Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIES DE PERSONNEL	31/12/2011	31/12/2010
CADRES	532	528
NON CADRES	2 021	2 021
<b>TOTAL</b>	<b>2 553</b>	<b>2 549</b>

### Rémunérations allouées pendant l'exercice

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration s'élève à 1 732 744 euros.

## NOTE 36 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>114 172</b>	<b>135 606</b>
Dépréciations de créances douteuses	87 781	99 361
Autres provisions et dépréciations	26 391	36 245
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>84 919</b>	<b>93 597</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	71 701	88 250
Autres reprises de provisions et dépréciations	13 218	5 347
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>18 384</b>	<b>16 678</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	2 794	3 776
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	16 193	13 638
Décote sur prêts restructurés	463	1 064
Récupérations sur créances amorties	-1 066	-1 800
Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>47 637</b>	<b>58 687</b>

(1) Dont 9 954 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises  
Dont 6 239 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 472 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(3) Dont 9 954 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

### NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
<b>DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS :</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13 863	-10 264
<b>REPRISES DE DEPRECIATIONS :</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	171	51
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13 692	-10 213
<b>PLUS-VALUES DE CESSION REALISEES</b>		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	3 868	33 437
<b>MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES</b>		
- Sur titres d'investissement		-4 000
- Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	-67	
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	-6 989	
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION</b>		
- Sur titres d'investissement		-4 000
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 188	33 437
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE</b>	<b>-16 880</b>	<b>19 224</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
- Plus-values de cession	228	1 191
- Moins-values de cession	-12	-3
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE</b>	<b>216</b>	<b>1 188</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>-16 664</b>	<b>20 412</b>

### NOTE 38 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ventilation du résultat exceptionnel (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
- Préretraite et assimilés		
- Litige (clientèle, fiscal ...)		
* Intérêts moratoires		13
* Dégrevements		
- Risque de déséquilibre du contrat épargne logement		
- Provisions collectives du risque de crédit		
- Divers		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>13</b>

### NOTE 39 IMPOT SUR LES BENEFICES

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôt sur les sociétés	- 53 061	- 76 950
Reprises nettes de provisions sur leasing fiscaux	6 018	- 3 582
Autres variations sur provisions pour impôts		
<b>TOTAL</b>	<b>-47 043</b>	<b>- 80 532</b>

IMPÔT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Partie afférente au résultat courant	- 47 043	- 80 532
Partie afférente au résultat exceptionnel		
<b>TOTAL</b>	<b>- 47 043</b>	<b>- 80 532</b>

#### Intégration fiscale :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des économies d'impôt rétrocédées par Crédit Agricole S.A selon les modalités prévues dans la convention.

Ces rétrocessions d'économies d'impôt s'élèvent à 3 674 milliers d'euros au 31/12/2011.

### NOTE 40 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerçant la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité, l'analyse de son produit net bancaire par secteur d'activité ou par zone géographique au 31/12/2011 ne présente pas d'intérêt.

### NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS

(en millions d'euros)	Projet 31/12/2011	31/12/2010	2011/2010 Evolution
RESULTAT DE L'EXERCICE	172,41	202,40	-14,82 %
REPORT A NOUVEAU CREDITEUR			
INTERETS PARTS SOCIALES	2,99	2,82	
REMUNERATION DES CCI	19,68	22,24	
REMUNERATION DES CCA	16,44	18,59	
RESULTAT CONSERVE PAR LA CR	133,30	158,75	
RESERVES LEGALES	133,30	158,75	-16,03 %

### NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

**NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

En K€	Cabinet KPMG Audit	%	Cabinet MAZARS	%
<b>Audit :</b>				
. Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	112		112	
. Missions accessoires				
<b>Sous-total</b>	<b>112</b>	<b>50%</b>	<b>112</b>	<b>50%</b>
<b>Autres prestations :</b>				
. Juridique, fiscal et social				
. Technologie de l'information				
. Audit interne				
. Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
<b>Sous-total</b>				
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>50%</b>	<b>112</b>	<b>50%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

**NOTE 44 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT  
DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE  
GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE**

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2011 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à l'adresse suivante : 10, avenue Foch 59000 Lille.



**NORD DE FRANCE**

**PUBLICITÉ  
DES HONORAIRES 2010  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**



## Publicité des honoraires 2010 des Commissaires aux Comptes

K€	Cabinet KPMG Audit		%	Cabinet MAZARS et GUERARD		%
	2011	2010		2011	2010	
Audit : Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés (1) Missions Accessoires	112	110		112	110	
Sous total	112	110	50 %	112	110	50 %
Autres prestations : Juridique, fiscal et social Technologie de l'information Audit interne Autres à préciser si > à 10% des honoraires d'audit						
Sous total						
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>110</b>	<b>50 %</b>	<b>112</b>	<b>110</b>	<b>50 %</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes



## **NORD DE FRANCE**

### **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

**Mazars & Guérard**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel**

**Nord de France**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France  
10, avenue Foch - 59000 Lille  
*Ce rapport contient 69 pages*  
Référence : AB 12 1 73

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille

Capital social : €1.179 286 756,15

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

### Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 10, 15 et 36 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité dont les modalités de calcul sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2011 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.7 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 28 février 2012

Courbevoie, le 28 février 2012

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

MAZARS

Arnaud Bourdeille  
*Associé*

Anne Veaute  
*Associée*



## **NORD DE FRANCE**

### **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS**



## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

### **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2011

KPMG AUDIT

MAZARS

**K P M G A U D I T**

1, COURS VALMY - 92923 PARIS LA DEFENSE

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RC NANTERRE 775 726 417

**M A Z A R S**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

# **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille  
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables  
Capital Social de 179 286 756 €  
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

## **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/11*

## **Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/11*

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

- **Convention de garantie financière (programme FCT AAA)**

Sociétés et personnes concernées :

- Crédit Agricole S.A. dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France détient indirectement une participation.
- Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Crédit Agricole S.A..

Nature et objet : Mise en place du programme FCT AAA.

Votre Conseil d'administration du 31 janvier 2011 a autorisé :

- l'ensemble de l'opération relative au Programme FCT AAA, qui concerne directement et indirectement la Caisse Régionale ;
- le projet de convention de Garantie Financière entre la Caisse Régionale, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et l'ensemble des autres fournisseurs de garantie dans le cadre d'un prêt accordé par Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. .

Modalités : Cette convention n'a pas été encore été signée et aucune exécution n'a donc été observée sur l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/11*

• **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Personnes concernées :

- Monsieur Bernard Pacory, Président de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement.
- Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et Président Directeur Général de Nord Capital Investissement.
- Monsieur Michel Faroux, Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement.
- Messieurs Henri Mascaux et Bertrand Gosse de Gorre : administrateurs de la Caisse Régionale Nord de France et de Nord Capital Investissement.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 18 avril 2005 a autorisé une convention destinée à prêter des titres Participex (devenu Nord Capital Investissement) détenus par votre Caisse Régionale à certains administrateurs. Le nombre de titres Nord Capital Investissement prêtés est de vingt pour chaque administrateur. Cette convention ayant été modifiée suite à la désignation d'un nouveau représentant de la Caisse régionale, votre Conseil d'Administration l'a autorisé dans sa séance du 30 mai 2011.

Modalités : La rémunération du prêt est variable et correspond au montant des sommes ou biens de toute nature versés par la société Nord Capital Investissement : dividendes, répartitions d'actifs ou autres.

• **Transformation du statut de la société Crédit Agricole Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat :**

Personne concernée : Monsieur Alain Dieval, Directeur Général de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de Crédit Agricole S.A.

Nature et objet : Votre Conseil d'Administration du 31 janvier 2011 a autorisé la conclusion et l'exécution par la Caisse Régionale d'avenants à la Convention de Garantie Financière, à la Convention d'Avances et à la Convention de Définitions et d'Interprétation dans le cadre de l'adoption par Crédit Agricole Covered Bonds du statut de société de financement de l'habitat. L'ensemble de ces conventions, ainsi que le pacte de Gouvernance avaient été préalablement approuvés par votre Conseil d'administration en date du 12 novembre 2007.

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/11*

Modalités : Le montant des garanties octroyées par votre Caisse Régionale au titre de ces conventions s'élève à 1 448 867 228,78 € au 31 décembre 2011.

Le montant des avances octroyées par Crédit Agricole Home Loan SFH (anciennement Crédit Agricole Covered Bonds) au titre de ce refinancement à votre Caisse Régionale s'élève à 921 920 808,06 € au 31 décembre 2011. Ces avances sont rémunérées à Euribor + marge liée à l'émission. Au 31 décembre 2011, une charge de 15 653 565,69 € a été comptabilisée dans les comptes de votre Caisse Régionale au titre de cette rémunération.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- **Convention avec Crédit Agricole S.A. concernant le financement SFEF :**

Nature et objet et modalités : Mise en place de financement par la « Société de Financement de l'Economie Française » et octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse Régionale à Crédit Agricole S.A. Suite à la mise en place de ce financement, votre Conseil d'Administration du 27 octobre 2008 a approuvé :

- la convention de Garantie Financière entre la Caisse Régionale et Crédit Agricole S.A. ;
- la convention de crédit entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale.

Le montant des garanties octroyées par votre Caisse Régionale au titre de ces conventions s'élève à 939 454 866,22 € au 31 décembre 2011. Le montant des avances octroyées par Crédit Agricole S.A. au titre de ce refinancement à votre Caisse Régionale s'élève à 586 027 338,49 € au 31 décembre 2011. Ces avances sont rémunérées à Euribor + marge liée à l'émission. Au 31 décembre 2011, une charge de 14 124 014,16 € a été comptabilisée dans les comptes de votre Caisse Régionale au titre de cette rémunération.

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31/12/11*

- **Convention Holding Saint Amand**

Nature, objet et modalités : Votre Conseil d'Administration du 22 mars 2010 a autorisé une convention destinée à prêter une action de la Holding Saint Amand détenue par votre Caisse Régionale à Monsieur Michel Faroux, Directeur Général Adjoint de la Caisse Régionale Nord de France et administrateur de la Holding Saint Amand.

La rémunération du prêt est variable et correspond au montant des sommes ou biens de toute nature versés par la Holding Saint Amand : dividendes, répartitions d'actifs ou autres.

- **Convention d'avance en compte courant au profit de la SA Socarenord**

Nature, objet et modalités : Votre Conseil d'Administration du 25 octobre 2010 a autorisé la mise en place d'une avance en compte courant au profit de la SA Socarenord par votre Caisse Régionale d'un montant de 1 412 000 €. Cette avance est rémunérée au taux annuel monétaire. Le montant d'intérêts facturé par la Caisse Régionale au titre de l'exercice 2011 est de 12 284,40 €.

*Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 7 mars 2012*

Les commissaires aux comptes

**K P M G A U D I T**

\_\_\_\_\_  
Arnaud Bourdeille

**M A Z A R S**

\_\_\_\_\_  
Anne Veaute



## **NORD DE FRANCE**

**RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE**



## CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

au capital de 179 286 756,15 €uros

Siège social : 10 avenue Foch

B.P. 369

59020 LILLE CEDEX

Tél. : 03.20.63.70.00

440 676 559 RCS LILLE

---

### AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués le lundi 16 avril 2012 à 10 heures, dans les locaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France – 77 rue nationale à Lille (59), en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **A titre Extraordinaire :**

- Modifications des statuts de la Caisse Régionale.

#### **A titre Ordinaire :**

- Rapport du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, quitus aux administrateurs ;
- Approbation du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Fixation de l'intérêt aux parts sociales ;
- Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants et rééligibles ;
- Précisions sur la désignation des commissaires aux comptes suppléants ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice conformément à l'article L512-36 du Code Monétaire et Financier ;
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à la réglementation, chaque sociétaire pourra obtenir communication, sur place, au siège social de la Caisse Régionale, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des projets de résolutions ainsi que du bilan et du compte de résultat, et ce à compter du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale.

## PROJET DE RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

---

### Première résolution : modification des statuts de la Caisse Régionale

---

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts de la Caisse Régionale par le biais d'une réécriture partielle à l'effet de :

- Intégrer un sommaire, un intitulé par article, des références actualisées aux dispositions du Code Monétaire et Financier et autres textes en vigueur, le retrait des mentions liées à la fusion ainsi que diverses modifications statutaires ;
- Modifier l'actuel article 17- Conseil d'Administration afin de porter à 27 le nombre maximum de membres (dont 2 groupements de 12 membres maximum chacun), permettre la désignation de membres indépendants (3 au maximum) et de fixer la limite d'âge à la date de l'Assemblée générale de l'année civile au cours de laquelle les Administrateurs atteindront leur soixante dixième anniversaire.

L'assemblée Générale Extraordinaire approuve en conséquence la nouvelle version des statuts présentée, dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de délibérations de la présente assemblée.

## PROJET DES RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

---

### Deuxième résolution : approbation des comptes sociaux

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- o du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 faisant ressortir un bénéfice de 172 407 600,45 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2011.

### Troisième résolution : approbation des comptes consolidés

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- o du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion, se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de 194 835 191,05 Euros.

### Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées

---

En application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### Cinquième résolution : approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI

---

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 26 594,13 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ainsi que le montant, s'élevant à 9 600 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

### Sixième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 3,58 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2011, soit 0,10919 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 23 avril 2012 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

### Septième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 1,15 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2011. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 23 avril 2012 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

### Huitième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, se soldant par un bénéfice de 172 407 600,45 euros :

Résultat comptable	172 407 600,45 €
Résultat à affecter	172 407 600,45 €
Intérêts aux parts sociales	2 988 738,83 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	19 676 290,70 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	16 445 937,25 €
Réserve légale	133 296 633,67 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

#### Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2010	27 371 940	0,10309	2 821 773,25
2009	26 730 905	0,118645	3 171 488,28
2008	26 730 915	0,1373	3 668 818,10

#### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2010	17 109 818	1,30	22 242 763,40
2009	16 586 140	1,25	20 732 675,00
2008	15 883 673	1,25	19 854 591,25

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2010	14 300 815	1,30	18 591 059,50
2009	14 300 815	1,25	17 876 018,75
2008	14 300 815	1,25	17 876 018,75

**Neuvième résolution : Constatation de la variation du capital, remboursement de parts sociales**

---

L'Assemblée Générale, en application de l'article 30 des statuts, constate que le capital social est passé de 179 286 847,65 € au 31 décembre 2010 à 179 286 756,15 € au 31 décembre 2011 et approuve le remboursement de 40 parts sociales effectué au cours de l'exercice 2011.

**Dixième résolution : renouvellement des mandats des administrateurs sortants et rééligibles.**

---

Administrateurs sortants et rééligibles :

Mesdames Renée-Paul ROBAIL, Marie-Madeleine VION,

Messieurs Maurice CAFFIERI, Jean-Pierre CHAMPAGNE, Alain LECLERCQ, Didier LEFEBVRE, Bernard PACORY, Stéphane ROLIN et Philippe TRUFFAUX.

**Onzième résolution : précisions sur la désignation des commissaires aux comptes aux suppléants**

---

L'Assemblée Générale confirme que Messieurs Guillaume POTEL et Malcom Mc LARTY, nommés commissaires aux comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2008, ont été désignés en qualité de personnes physiques et non en qualité de représentants, respectivement, des sociétés MAZARS ET GUERARD et KPMG AUDIT.

**Douzième résolution : indemnité compensatrice de temps passé**

---

L'Assemblée Générale, dans le cadre des articles L 512-36 du Code Monétaire et Financier et 17 des statuts, fixe à 6.300 € l'indemnité mensuelle versée au Président et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les indemnités à allouer aux autres membres du Conseil d'Administration.

**Treizième résolution : autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale**

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale ordinaire du 22 avril 2011, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 710 981 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante euros (50 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale ;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis en application de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2011.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

#### **Quatorzième résolution : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises**

---

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

\*

\*

\*



**NORD DE FRANCE**

**ATTESTATION  
DE LA PERSONNE  
RESPONSABLE**



## Attestation du responsable de l'information.

---

### Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

Monsieur François MACE, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille,

Le 16 avril 2012

Le Directeur Général

François MACE